GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport d'activité 2012

1. Le service public 5
1.1 Gestion de crises à l'étranger 5
1.2 Assistance consulaire 6
1.3 Délivrance de passeports et visas, légalisations 7
2. La diplomatie au service du pays 12
2.1 Interaction avec le Parlement 12
2.2 Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal 16
2.3 Soutien à la promotion économique et financier du Luxembourg 19
2.4 La promotion culturelle à l'étranger 20
2.5 Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg 21
2.5.1 Nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation 22
2.5.2 Nouvelle réglementation en matière d'exonération de la TVA 22
3. La Politique et les domaines d'action 23
3.1 Le Luxembourg dans le cadre bilatéral 23
3.1.1 Belgique 23
3.1.2 Pays-Bas 24
3.1.3 France 25
3.1.4 Allemagne 27
3.2 Relations transatlantiques 28
3.3 Fédération de Russie 29
3.4 Turquie 29
3.5 Chine 30
3.6 Myanmar 31
3.7 Moyen-Orient et Afrique du Nord 32
3.8 Afrique sub-saharienne 36
4. Le Luxembourg dans l'Union européenne 37
4.1 Réforme de la gouvernance économique européenne 37
4.2 Semestre européen 38
4.3 Pacte pour la croissance et l'emploi 38
4.4 Renforcement de la gouvernance économique 38
4.5 Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'UEM 39
4.6 Mécanisme européen de stabilité financière (MES) 40
4.7 Union bancaire 41
4.8 Approfondissement de l'UEM 42

4.9 L'élargissement de l'Union européenne 43
4.10 L'Initiative citoyenne européenne 47
4.11 Transposition des directives européennes 48
4.12 Bilan d'application de la législation relative au marché intérieur 48
4.13 Cadre financier pluriannuel 2014-2020 50
4.14 Les affaires juridiques du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) 51
4.15 Préparation de la prochaine Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, 2ème semestre 2015 51
5. Le Luxembourg dans les organisations internationales 52
5.1 Organisation des Nations Unies 52
5.2 Désarmement et non-prolifération 55
5.3 OTAN 57
5.4 OCDE 57
5.5 OMC 58
5.6 Le Luxembourg – capitale européenne 58
6. La coopération au développement et l'action humanitaire 60
6.1 La coopération bilatérale 61
6.2 Efficacité de l'aide 63
6.3 Coopération multilatérale 64
6.4 Action humanitaire 64
6.5 Initiatives en matière de micro finance 65
6.6 Assises de la coopération 65
7. La Défense 66
7.1 La réforme de l'armée 66
8. Immigration et asile au Luxembourg 67
8.1 Immigration 67
8.2 Asile 76
8.3 Retours 87
9. Les Moyens 89
9.1 Organisation du MAE 89
9.2 Réseau diplomatique 89
9.3 Personnel du Ministère des Affaires étrangères 93
9.4 Formation 95
9.5 Situation financière 95
9.5.1 Le budget 95
9.5.2 Les recettes consulaires 96

9.6 Bâtiments 96
9.7 Les technologies de l'information 98
10. Annexe 98
10.1 Relevé des visites au Luxembourg en 2012 98

1. Le service public

Le rôle du Ministère des Affaires étrangères n'est non seulement de veiller à la promotion du Luxembourg à l'étranger ainsi qu'à la défense des intérêts du pays dans le monde, mais aussi de fournir un service au public et d'assister les citoyens et résidents luxembourgeois à l'étranger.

1.1 Gestion de crises à l'étranger

En situation de crise à l'étranger, les missions diplomatiques et consulaires du Luxembourg, ainsi que le département des affaires consulaires du Ministère apportent leur soutien aux résidents et citoyens luxembourgeois en détresse.

Ainsi, en 2012, le coup d'État militaire au Mali, les hostilités à Gaza ainsi que la situation politique tendue en Égypte ont amené le Ministère des Affaires étrangères à publier des avis aux voyageurs sur le portail du Ministère afin d'informer la population sur la situation, le risque d'y voyager, mais aussi pour leur fournir les coordonnées des missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises et/ou celles des missions diplomatiques/consulaires belges sur place qui pourraient apporter leur soutien aux citoyens luxembourgeois en détresse.

Afin de mieux préparer les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger à des situations de crise, un guide qui leur est destiné a été élaboré par le Ministère en coopération étroite avec l'Administration des services de secours à Luxembourg. L'objectif de ce manuel est de regrouper dans un seul document les lignes directrices à suivre en vue de se préparer dans la mesure du possible à des situation de crise et de savoir quelles sont les actions à prendre en cas de crise. Les recommandations de l'Administration des services de secours pour les différents types de risques (séismes, accidents nucléaires, ouragans,…) ainsi que pour les risques sanitaires fournissent un appui utile aux missions luxembourgeois à l'étranger.

Afin d'assurer une meilleure protection consulaire des citoyens de l'UE, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) gère depuis quelques années une plateforme logistique à travers laquelle les États membres, dont le Luxembourg, peuvent se concerter et collaborer en matière consulaire. Il s'agit d'un instrument efficace qui favorise la coopération en matière de gestion de crises consulaires au niveau européen.

En 2012, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a participé aux réunions du groupe de travail « Coopération Consulaire » (COCON) du Conseil de l'Union européenne. Parmi les sujets qui sont en discussion, il y a notamment lieu de citer le projet de Directive du Conseil relative à la protection consulaire des citoyens de l'Union à l'étranger. Cette directive vise à remplacer la décision 95/553/CE concernant la protection des citoyens de l'Union européenne par les représentations diplomatiques et consulaires. La Directive a pour but de préciser davantage le contenu et les modalités opérationnelles des articles 20 et 23 du TFUE et de simplifier la coopération et la coordination entre les autorités consulaires.

Le groupe de travail « BENELUX-Pays baltes » qui se rencontre régulièrement au niveau fonctionnaires a également abordé les questions sur la coopération en cas de crise consulaire et le projet de Directive du Conseil relative à la protection consulaire des citoyens de l'Union à l'étranger non représentés lors des différentes réunions qui se sont tenues en 2012. Rappelons que parmi les objectifs de ce groupe de travail « BENELUX-Pays baltes » figurent le renforcement de la coopération entre ses membres dans le domaine consulaire, le partage de ces réflexions avec d'autres États membres et la poursuite du développement des services consulaires communs pour le bénéfice des citoyens. La déclaration commune du 10 décembre 2012 des Ministres des Affaires étrangères des pays membres de ce groupe de travail a également été préparée par ce groupe. Dans cette déclaration, les ministres se félicitent du projet de Directive du Conseil qui vise une implication plus poussée du Service européen pour l'action extérieure pour ce qui est du volet de la coopération consulaire.

1.2 Assistance consulaire

Tout au long de l'année 2012, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a apporté conseil et assistance consulaire aux ressortissants luxembourgeois, résidant de façon permanente ou effectuant un séjour plus ou moins prolongé à l'étranger -étudiants, stagiaires, touristes-, ainsi qu'aux entreprises et ONG, qui ont contacté le Ministère pour demander son soutien.

Les agents de la Direction du Protocole et de la Chancellerie ont par ailleurs répondu à de nombreux appels téléphoniques de la part de personnes souhaitant obtenir des conseils de voyage ou encore des renseignements sur la représentation diplomatique et consulaire du Luxembourg à l'étranger. Ainsi, un nombre important de demandes d'informations concernant des pays touchés par l'instabilité politique ou des catastrophes naturelles ont été traitées en 2012.

Comme par le passé, la Direction s'est également occupée de ressortissants luxembourgeois incarcérés à l'étranger, en suivant de près l'évolution de leur dossier judiciaire et de leur situation personnelle et en demeurant en contact régulier avec le personnel consulaire, souvent belge, sur place.

En 2012, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches et/ou le Ministère de la Famille, est intervenue à trente-deux reprises pour prêter assistance à des ressortissants luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. La Direction a également prêté son concours aux familles de dix-huit Luxembourgeois décédés à l'étranger afin d'assurer soit le rapatriement des dépouilles mortelles soit l'enterrement dans le pays où le décès est survenu.

Dans chaque affaire consulaire, la Direction a pu compter sur le soutien de ses ambassades ou consulats de même que sur celui des ambassades ou consulats -belges ou autres- dans les cas de non-représentation du Grand-Duché de Luxembourg dans le pays concerné.

En matière consulaire, le Ministère est sollicité et intervient à de nombreux égards. En 2012, il a notamment répondu à 224 demandes de renseignements émanant de particuliers ou d'autorités étrangères, les objets de ces demandes étant de nature très variée : demande de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demande ou délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire,

certificat d'immatriculation, etc...) ; demandes de renseignements sur les caisses de pension, les corps de métiers, des législations spécifiques, la nature politique du Luxembourg, et bien d'autres encore.

Dans le domaine des affaires judiciaires, la Chancellerie a veillé à la transmission de 96 nouveaux dossiers (par exemple des commissions rogatoires internationales ou encore des demandes d'entraide judiciaire) aux autorités et institutions concernées et elle a assuré le suivi de la transmission de documents ayant trait à des dossiers ouverts les années précédentes.

La Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est également chargée de la collecte et de l'envoi au Service national des objets trouvés de 256 objets perdus ou volés à l'étranger appartenant à des ressortissants luxembourgeois et ainsi que de la transmission aux ambassades respectives de 28 objets trouvés appartenant à des non-résidents.

1.3 Délivrance de passeports et visas, légalisations

La délivrance de passeports et titres de voyage, avec 42460 unités, a connu une hausse de 13126 unités (44,7%) par rapport à 2011 ce qui correspond à la délivrance de 168 passeports par jour ouvrable.

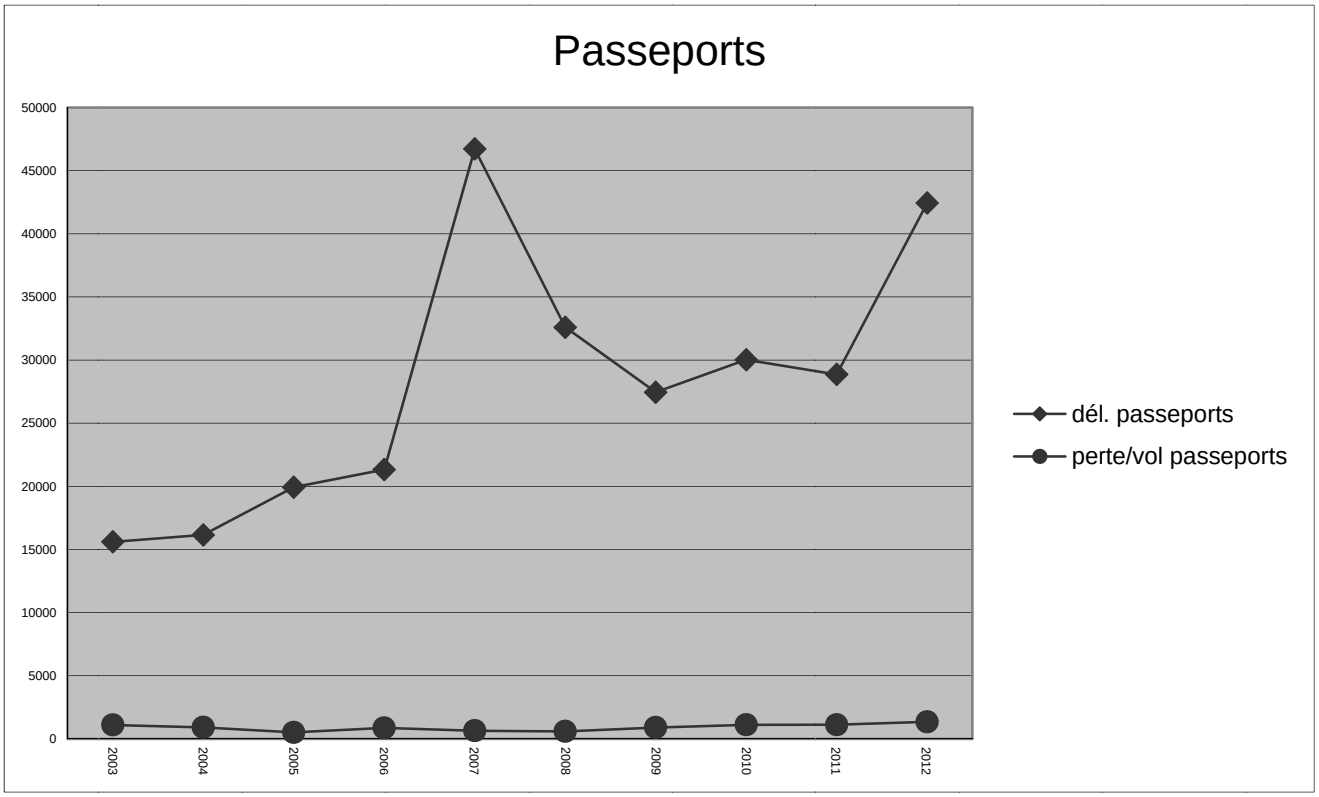

Le nombre de pertes/vols de documents de voyage a connu une augmentation de 20,2% par rapport à

2011. 1349 passeports ont ainsi été déclarés perdus/volés en 2012. Cette hausse est à mettre en relation avec le nombre de passeports produits.

Par règlement grand-ducal du 22 novembre 2012 modifiant

- le règlement grand-ducal du 11 avril 2011 modifiant le règlement grand-ducal du 25 janvier 2008 fixant les modalités d'un passeport biométrique, titre de voyage biométrique pour étrangers, apatrides et réfugiés ainsi que pour l'obtention de légalisations
- le règlement grand-ducal du 25 janvier 2008 fixant les modalités pour l'obtention d'un passeport biométrique, titre de voyage biométrique pour étrangers, apatrides et réfugiés ainsi que pour l'obtention de légalisations
- le règlement grand-ducal du 26 janvier 2005 fixant les modalités d'un titre de voyage pour étrangers

les prix des passeports et titres de voyage ont été adaptés avec effet au 1er janvier 2013 afin de correspondre à leur coût de production. Le montant à régler pour la délivrance d'un passeport passe de trente à cinquante euros. Pour les passeports d'une validité de deux ans, ce montant passe de vingt à trente euros.

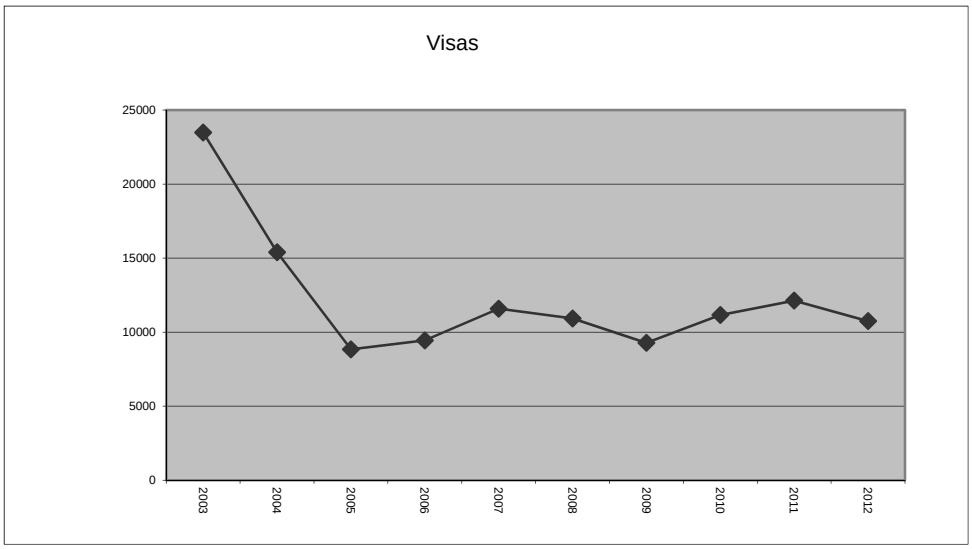

Concernant l'entrée en vigueur du « Système d'information pour les visas » (VIS) le 11 octobre 2011, le Luxembourg a installé avec succès ce système dans son Ambassade à Abu Dhabi.

Conformément à un arrangement de coopération avec les Pays-Bas, les Ambassades du Luxembourg ont délivré 69 visas en représentation des Pays-Bas.

En ce qui concerne le service de légalisations, la tendance des années précédentes se poursuit. Une augmentation de +/- 6% de légalisations par rapport à 2011 a été réalisée pour arriver à 55956 unités, ce qui correspond à 221 légalisations par jour ouvrable.

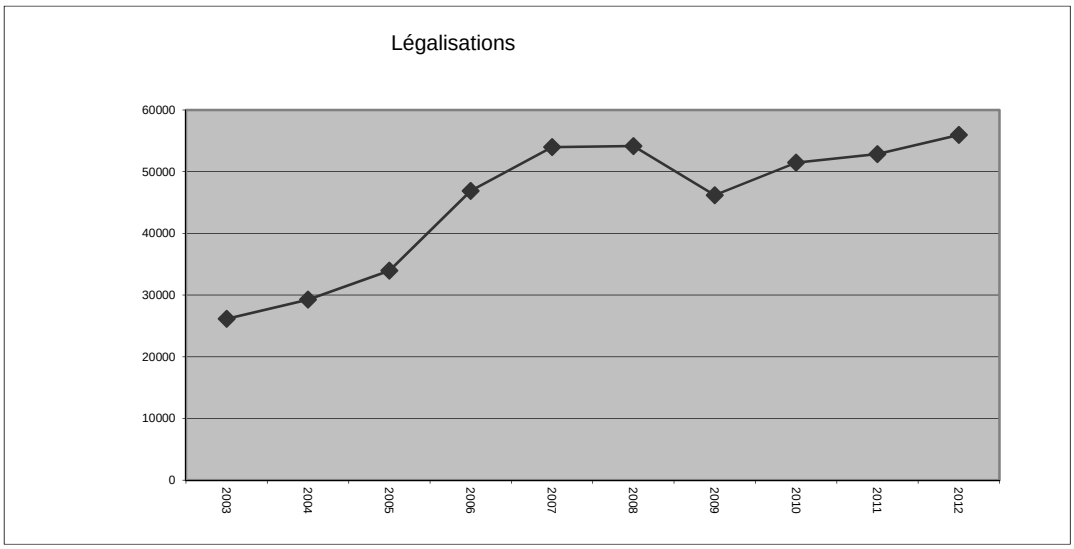

En référence au règlement grand-ducal précité, le prix d'une légalisation est passé de cinq à quinze euros et ce à partir du 01er janvier 2013.

En tout le Bureau des passeports, visas et légalisations a comptabilisé 115.781 opérations en 2012 ce qui correspond à une hausse de 15,36% par rapport à 2011.

Délivrance de passeports et titres de voyage	**2011**	**2012**
passeports ordinaires pour résidents à Luxembourg	28302	41901
spécimen passeports	477	18
passeports diplomatiques	241	256
passeports de service	179	124
titres de voyage pour réfugiés	83	124
titres de voyage pour apatrides	7	24
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal 26/01/05)	45	13
Total	**29334**	**42460**

Déclarations de perte/vol		**1122**	**1349**

Demandes de visas et autorisations de séjour

introduites à Luxembourg	65	86
soumises par les postes pour consultation du service à Luxembourg	12060	10658
Total	**12125**	**10744**

Engagement de prise en charge	**4919**	**5272**

(selon la loi du 29/08/08 sur la libre circulation des personnes et l'immigration)

Légalisations	**52863**	**55956**

total des opérations	**100363**	**115781**

Statistiques sur les dix dernières années

	2003	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
délivrance passeports	15603	16152	19927	21326	46719	32596	27447	30020	28857	42442
spécimen passeports	0	0	0	0	0	0	0	130	477	18
prolongation passeports	8862	8695	8788	6151	0	0	0	0	0	0
perte/vol passeports	1102	909	511	868	641	592	898	1113	1122	1349
Légalisations	26152	29261	33951	46890	53992	54160	46189	51476	52863	55956
Visas	23478	15399	8834	9442	11579	10921	9272	11156	12125	10744
prises en charge	0	0	0	0	0	0	5375	5508	4919	5272

Total des opérations	**75197**	**70416**	**72011**	**84677**	**112931**	**98269**	**89181**	**99403**	**100363**	**115781**
Variation par rapport à l'année précédente	100%	94%	96%	113%	150%	131%	119%	132%	133%	154%

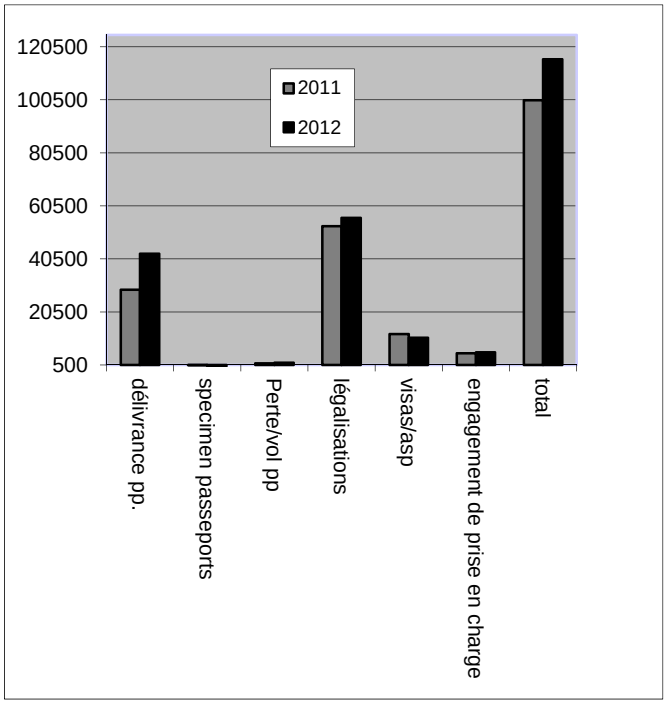

Le Bureau des passeports, visas et légalisations génère également des recettes moyennant l'établissement de passeport et titres de voyages, la délivrance de légalisations, ainsi que par la délivrance de visas et autorisations de séjour. La plus grande partie des recettes de visas est générée dans les missions diplomatiques et consulaires dans les pays tiers. Le total des recettes en 2012 s'est élevé à 2,062 m€, ce qui est une augmentation de presque un quart par rapport à l'année précédente.

Recettes (€)	**2011**	**2012**
Etablissements de passeports et titres de voyage	828 340	1 235 400
Légalisations	264 315	279 780
Visas et autorisations de séjour	476 936	546 822
Total	**1 569 591**	**2 062 002**

En 2012, les recettes consulaires provenant de l'établissement de visas et autorisations de séjour se sont élevées à 546.822€, une augmentation de 14,6% par rapport à 2011. Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg. Presque la moitié des recettes consulaires (46,5%) provient de l'Ambassade du Luxembourg à Moscou et plus d'un quart des recettes (25,8%) émane du Consulat général du Luxembourg à Shanghai. 9,34% des recettes consulaires sont générées par l'Ambassade du Luxembourg à Beijing et 5,65% par l'Ambassade du Luxembourg à Ankara. Les Ambassades à Londres, Abou Dhabi et Bangkok suivent en 5e, 6e et 7e position avec respectivement 4,28%, 2,61%, et 2,14% des recettes consulaires. Tous les autres postes comptent ensemble pour 3,58% des recettes consulaires.

2. La diplomatie au service du pays

Le Ministère des Affaires étrangères, ainsi que les missions diplomatiques et consulaires à travers le monde, soutiennent l'ensemble des Ministères, le Palais grand-ducal, la Chambre des députés ainsi que les organismes de promotion culturelle, financière et économiques dans leurs activités à l'étranger.

2.1 Interaction avec le Parlement

La Chambre des Députés et les parlementaires luxembourgeois ont pu compter sur le soutien du Ministère des Affaires étrangères et du réseau diplomatique dans leurs activités internationales tout au long de l'année 2012. Lors des déplacements du Président et/ou des membres de la Chambre des Députés à l'étranger, ou bien lors de visites de dignitaires étrangers auprès de la Chambre des Députés à Luxembourg, le Ministère des Affaires étrangères a fourni aux parlementaires les renseignements sollicités au sujet des relations de notre pays avec les pays partenaires en question.

Ainsi en 2012, le Ministère des Affaires étrangères a reçu 23 demandes d'informations de la part de la Chambre des Députés pour des entrevues internationales, auquel les Directions des Affaires politiques, des Relations économiques internationales et de la Coopération au Développement, ainsi que les missions diplomatiques, ont donné suite en fournissant des notes et les informations sollicitées.

Lors des déplacements à l'étranger de parlementaires luxembourgeois, les missions diplomatiques et consulaires ont également apporté leur plein soutien à la planification et à l'organisation de ces visites.

Le Ministère des Affaires étrangères a veillé à ce que toutes les questions parlementaires adressées aux Ministre des affaires étrangères, au Ministre de la coopération et de l'action humanitaire, au Ministre de la défense, ainsi qu'au Ministre de l'immigration, dont les Directions font partie du Ministère des Affaires étrangères, obtiennent une réponse endéans les délais prévus.

Questions parlementaires adressées à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

En 2012, 24 questions parlementaires ont été adressées au Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1828 du 3 janvier 2012	Fernand Kartheiser	Visite d'un représentant du mouvement terroriste Hamas
1846 du 9 janvier 2012	Fernand Kartheiser	Visite du Ministre des Affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremic : demandeurs d'asile en provenance de la Serbie
1881 du 24 février 2012	Fernand Kartheiser	Prestation de serment des membres du Conseil BCL
1891 du 27 janvier 2012	Ben Fayot	Initiative citoyenne
1913 du 7 février 2012	Fernand Kartheiser	Remise des lettres de créances par l'Ambassade du Luxembourg en République de Chypre
1931 du 13 février 2012	Claude Meisch	Affaire Bommeleeër
1973 du 29 février 2012	Ben Fayot	Attractivité du siège Luxembourg pour les fonctionnaires européens
2072 du 20 avril 2012	Viviane Loschetter	Autorisation de voyage pour enfants mineurs
2136 du 4 juin 2012	Anne Brasseur	Renforcement de la visibilité des droits de l'homme
2162 du 22 juin 2012	Lydia Mutsch et Marc Angel	Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
2170 du 27 juin 2012	Fernand Kartheiser	Accès de citoyens turcs dans l'espace Schengen
2167 du 27 juin 2012	Félix Braz et François Bausch	Sanctions à l'égard du régime syrien
2211 du 23 juillet 2012	Tessy Scholtes	« Working Holiday Agreements »
2243 du 20 août 2012	Fernand Kartheiser	Zone Euro
2261 du 29 août 2012	Fernand Kartheiser	Mouvement diplomatique 2012
2267 du 31 août 2012	Fernand Kartheiser	Sommet des pays non-alignés à Téhéran
2276 du 5 septembre 2012	Jean Colombera	Faux billets en Inde

2280 du 6 septembre 2012	Henri Kox	Action gouvernementale en vue de la fermeture de Cattenom
2307 du 21 septembre 2012	Claudia Dall'Agnol	Signature habituelle pour les actes officiels
2316 du 25 septembre 2012	Fernand Kartheiser	Mise en œuvre d'un accord culturel entre le Luxembourg et le Portugal
2366 du 22 octobre 2012	Fernand Kartheiser	Parquet européen
2371 du 24 octobre 2012	Fernand Kartheiser	Relations Luxembourg-Qatar
2398 du 6 novembre 2012	Fernand Kartheiser	Contributions au budget de l'Union européenne
2397 du 6 novembre 2012	Fernand Kartheiser	Contributions et subventions pour les organisations européennes et internationales

Questions parlementaires adressées à Madame le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

La Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a été saisi de 3 questions parlementaires en 2012.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1823 du 2 janvier 2012	Fernand Kartheiser	Déboursements au titre de l'aide publique au développement luxembourgeoise entre 2005 et 2010
2258 du 28 août 2012	Fernand Kartheiser	Programmes indicatifs de coopération et aide budgétaire
2260 du 29 août 2012	Fernand Kartheiser	Lutte contre le changement climatique et aide publique au développement

Questions parlementaires adressées à Monsieur le Ministre de la Défense

Le Ministre de la Défense Monsieur Jean-Marie Halsdorf a été saisi de 7 questions parlementaires en 2012.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1932 du 14 février 20012	Fernand Etgen	Utilisation des véhicules HUMVEE par l'armée luxembourgeoise en Afghanistan
154 du 20 avril 2012	Fernand Etgen	Déclaration d'intention de coopération en matière de défense signée en date du 18 avril 2012 par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg
2082 du 26 avril 2012	Fernand Etgen	Grève des enseignants de l'école militaire
2165 du 25 juin 2012	Fernand Kartheiser	Protocole militaire
2273 du 4 septembre 2012	Fernand Kartheiser	Cellule de planification au sein du ministère de la Défense
2336 du 2 octobre 2012	Fernand Etgen	Rapport sur l'état d'avancement de la réforme de l'armée
186 du 13 novembre 2012	Fernand Etgen	Eventuelles écoutes qui auraient eu lieu à partir du centre d'instruction militaire dans le contexte de l'affaire « Bommeleeër » et aux suites qu'il entend donner à ces révélations

Questions parlementaires adressées à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

En 2012, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration Nicolas Schmit a été saisi de 11 questions parlementaires.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1832 du 4 janvier 2012	Félix Braz	Publication d'un livre vert par la Commission européenne au sujet du droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne (directive 2003/86/CE)
1846 du 9 janvier 2012	Fernand Kartheiser	Visite du Ministre des Affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremic : demandeurs d'asile en provenance de la Serbie
1980 du 2 mars 2012	Félix Braz	Augmentation du nombre de demandeurs de protection internationale

1990 du 7 mars 2012	Félix Braz	Centre de rétention/éloignement
2005 du 13 mars 2012	Félix Braz	Double peine – Retours
2007 du 13 mars 2012	Anne Brasseur	Changements de la législation en matière d'immigration
2176 du 4 juillet 2012	Claudia Dall'Agnol	Immigration clandestine – attestation citoyen de l'Union/administration communales
2216 du 26 juillet 2012	Fernand Kartheiser	Citoyens de l'Union européenne dans le cadre de la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration – Ressources suffisantes citoyen UE
2329 du 28 septembre 2012	Fernand Kartheiser	Retrait du droit de séjour
2340 du 5 octobre 2012	Félix Braz	Protection internationale des populations fuyant des catastrophes naturelles Initiative Nansen
2360 du 12 octobre 2012	Fernand Kartheiser	Accès des ressortissants croates au marché du travail

2.2 Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal

Le Ministère des Affaires étrangères prépare systématiquement des dossiers de substance pour les rencontres du Chef d'Etat, du Premier ministre et du Ministre des Affaires étrangères avec leurs interlocuteurs étrangers à Luxembourg ou pour leurs déplacements à l'étranger. Lorsque d'autres membres du Gouvernement sollicitent des informations pour les entretiens bilatéraux avec leurs homologues de l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères fournit également les informations requises sur les relations du Grand-Duché de Luxembourg avec les pays en question.

C'est ainsi qu'en 2012, le Ministère des Affaires étrangères a préparé 185 dossiers de substance pour des visites et rencontres ministérielles. Parmi ces dossiers, 77 ont été préparés pour des visites du Ministre des affaires étrangères, 69 pour les audiences d'accréditation et audiences de congé d'Ambassadeurs étrangers ou autres visites au Palais grand-ducal, et 50 pour les visites d'autres membres du Gouvernement.

Lors des déplacements officiels à l'étranger de la famille grand-ducale et de membres du Gouvernement luxembourgeois tout au long de l'année 2012, les missions diplomatiques et consulaires luxembourgeois ont également apporté leur plein soutien à la planification et à l'organisation de ces visites.

- ***La Direction du Protocole – Service d'organisation logistique et protocolaire d'évènements officiels***

Au sein du Ministère des Affaires étrangères, la Direction du Protocole se charge de l'organisation logistique et protocolaire des visites de dignitaires étrangers auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et des autres Ministres faisant partie du Ministère des Affaires étrangères, voire, à l'occasion, auprès d'autres membres du gouvernement. En 2012, la Direction du Protocole a ainsi organisé et/ou encadré six visites officielles et cinquante visites de travail.

Par ailleurs, la Direction du Protocole s'est également occupée des aspects logistiques de réunions et évènements internationaux organisés au Grand-Duché par le Gouvernement luxembourgeois, tels que les réunions à Luxembourg des groupes des Consuls honoraires d'Amérique centrale respectivement germanophones, trois séminaires dans le cadre de la candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, une réunion des chefs de mission arabes accrédités au Grand-Duché ou encore une réunion de travail sur le Moyen-Orient.

Dans le cadre du soutien à la Cour grand-ducale, le Service du Protocole a collaboré à la planification et à l'organisation de deux visites d'État, à savoir la visite d'État de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas au Luxembourg, du 20 au 22 mars 2012, ainsi que la visite d'État de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République fédérale d'Allemagne, qui s'est déroulée du 23 au 25 avril 2012. Par ailleurs, le Protocole a pris part à la préparation et à l'encadrement du mariage de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier avec la Comtesse Stéphanie de Lannoy, le 20 octobre 2012.

Les festivités de la Fête nationale ont cette année encore rassemblé l'ensemble du corps diplomatique accrédité au Grand-Duché. Le Ministre des Affaires étrangères a accueilli 274 invités au traditionnel déjeuner du 23 juin. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. Comme de coutume, la journée a aussi été marquée par la célébration du Te Deum à la Cathédrale, auquel ont assisté 181 membres du corps diplomatique et consulaire et des institutions européennes.

Enfin, comme tous les ans, la Direction du Protocole a également participé à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de la Commémoration nationale au Monument national de la solidarité luxembourgeoise, le 7 octobre 2012.

Au total, le Protocole a organisé soixante-dix visites et évènements internationaux à Luxembourg en 2012 (voir en annexe le relevé des visites effectuées à Luxembourg en 2012).

- ***Le Service des Traités***

Le Service des Traités, responsable de la procédure de ratification des traités internationaux, en étroite collaboration avec les Ministères techniques et les administrations compétentes, a traité 163 dossiers en 2012, repris dans le tableau ci-dessous.

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 (y sont inclus 5 Accords, Protocoles et Programmes indicatifs de coopération au développement)	37
Nombre de projets de loi portant approbation de traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	30
Nombre de projets de loi portant approbation de traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période (avis et avis complémentaires)	26
Nombre de projets de loi portant approbation de traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	30
Nombre de projets de loi portant approbation de traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	22
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)	18

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2012 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent dix-huit (318). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

En outre, le Service des Traités a établi au courant de l'année 2012 des pleins pouvoirs pour 37 réunions ou conférences internationales.

Il est rappelé que grâce à son fichier regroupant les Traités internationaux à partir de 1850, le Service des Traités est à même de fournir à tout moment les textes ou toute information utile sur les Traités en général et sur les Traités signés et ratifiés par le Luxembourg en particulier. Ce service est à disposition du public et des administrations sur demande.

Les étapes de la procédure de ratification sont dans les grandes lignes les suivantes : signature de l'Acte, consultation du Conseil de Gouvernement et du Conseil d'Etat, dépôt du projet de loi à la Chambre des Députés et suivi, préparation de la loi d'approbation et publication de la loi et de l'Acte en question au Mémorial (procédure interne). Le Service des Traités s'emploie par la suite de l'établissement de l'instrument de ratification, du dépôt de celui-ci auprès du dépositaire ainsi que de la publication au Mémorial de son entrée en vigueur. L'enregistrement des Actes auprès de l'ONU entre également dans ses attributions (procédure externe).

2.3 Soutien à la promotion économique et financier du Luxembourg

Toute une série d'organisations de promotion économique et financière du Luxembourg ont de nouveau bénéficié de l'appui du Ministère des Affaires étrangères et de son réseau de représentations à travers le monde. Il s'agit plus particulièrement de la Chambre de Commerce, de Luxembourg for Finance, de Luxembourg for Business, de l'Association des Fonds d'Investissement (ALFI), de l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg (ABBL) ainsi que de l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF).

L'année 2012 a été riche en missions économiques et financières pour la préparation et l'organisation desquelles les ambassades et consulats généraux luxembourgeois ont été sollicités et pour lesquelles ils ont contribué à l'organisation. Dans le cadre de la visite d'Etat en Allemagne, du 23 au 25 avril, une importante délégation économique a accompagné le Grand-Duc et l'Ambassade a organisé quatre programmes parallèles et sectoriels à Berlin.

Plusieurs missions de promotion économique présidées par le Grand-Duc Héritier et conduites par Monsieur Etienne Schneider, le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ont eu lieu notamment au Canada (en mai) et en Chine (en novembre). Le Ministre des Finances, Monsieur Luc Frieden, a effectué des visites de promotion de la place financière au Royaume-Uni (en mai) et au Brésil (en octobre) notamment et a pu compter à ces occasions sur l'appui du réseau diplomatique luxembourgeois. Le Ministre des Communications et des Médias, Monsieur François Biltgen, s'est rendu à Tokyo en octobre pour une visite de prospection et de promotion des technologies de l'information et des communications et a pu compter sur les services de l'Ambassade sur place. A côté de ces visites au niveau politique, le réseau diplomatique luxembourgeois a poursuivi ses efforts quasi journaliers en la matière, que ce soit par l'assistance dans l'organisation et la tenue de nombreux séminaires et conférences ou l'aide aux entreprises luxembourgeoises dans leurs pays d'accréditation respectifs.

Fin juillet, le Business Club Luxemburg a été créé à l'Ambassade du Luxembourg à Berlin en présence de vingt hauts responsables du monde économique. Il s'agit d'une plateforme établie en Allemagne qui s'adresse entre autres aux entreprises luxembourgeoises déjà présentes sur le marché allemand ou en cours d'expansion vers l'Allemagne (voir aussi point 3.1.4).

Un accent particulier a également été mis tout au long de l'année sur le renforcement des relations du Luxembourg avec son réseau de Consuls honoraires à travers le monde. Le Ministre Etienne Schneider a ainsi à deux reprises rencontré les Consuls honoraires du Luxembourg en France à l'Ambassade du Luxembourg à Paris (en mai et en novembre) et ce en présence de la Chambre de Commerce et de Luxembourg for Finance. Début octobre, tous

les Consuls honoraires germanophones du Luxembourg résidant en Allemagne, en Autriche, au Liechtenstein, aux Pays-Bas et en Suisse se sont retrouvés au Luxembourg autour d'un programme intensif sur l'actualité économique, politique et culturelle luxembourgeoise (voir également sous point 3.1.4). Au même moment, les Consuls honoraires d'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador) ont également visité le Luxembourg tout en participant au même type de programme sur le Luxembourg.

A la mi-décembre, les collaborateurs du Ministères des Affaires étrangères et du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ont rencontré leurs collègues du Département International de la Chambre de Commerce en présence de représentants de Luxembourg for Business et de Luxembourg for Finance et de l'Office du Ducroire pour un échange de vues. En présence du Ministre des Finances Luc Frieden, les participants ont présenté leurs activités respectives et se sont engagés à renforcer davantage encore leur coopération à l'avenir.

2.4 La promotion culturelle à l'étranger

Traditionnellement, les échanges culturels s'inscrivent dans le cadre d'*accords culturels* bilatéraux qui, sur une base de réciprocité, sont mis en œuvre par des programmes exécutifs pluriannuels. Ils prévoient en général des échanges d'élèves et étudiants, de boursiers, d'experts mais aussi de documentation ainsi que la réalisation en commun de projets dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie, des archives et des bibliothèques, de la muséologie et de la protection et restauration du patrimoine. De nouveaux programmes exécutifs avec la Grèce et Maurice sont en voie de négociation, alors que celui avec la Pologne, venu à expiration en avril 2012, fut prorogé jusqu'en juillet 2013.

S'il est vrai que, dans la pratique, la pertinence d'accords-cadres culturels entre Etats membres de l'UE a diminué au profit de formes de coopération directe plus souples, d'autres pays auront plutôt tendance à considérer ceux-ci comme une opportunité d'approfondir ou de diversifier les relations existantes.

C'est en étroite coopération avec le Ministère de la Culture que s'organise notre *promotion culturelle à l'étranger*. En effet, le Ministère de la culture et le Ministère des Affaires étrangères agissent de concert afin de mieux faire connaître les acteurs culturels luxembourgeois.

Ainsi, pour le compte de l'ensemble de ses Missions diplomatiques, le Ministère des Affaires étrangères a géré en 2012, tout comme pour 2011, un budget doté de 179 000 € destiné à des activités culturelles (co)-organisées respectivement (co)-financées par leur intermédiaire.

En tant que vecteur essentiel de notre promotion à l'étranger, il appartient au réseau existant des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg* (Berlin, Bruxelles, New York, Tokyo, Varsovie et enfin Londres à partir de 2012) de mettre en évidence la dimension culturelle, mais aussi économique et touristique, du pays. Ces conditions particulières aux MGDL nécessitent une programmation d'événements, «in loco» ou non, respectivement une participation à des manifestations données tout au long de l'année. Les MGDL, qui sont gérées par les missions sur place, se partageaient ainsi en 2012 un budget commun de 134.000 € réparti par les soins du Ministère des Affaires étrangères. D'autre part, 45.000 € étaient réservés en 2012 aux autres postes qui ne disposent pas eux-mêmes de locaux appropriés, aménagés et équipés pour organiser des manifestations; ce budget a néanmoins

permis la réalisation et/ou le soutien de 36 projets culturels, de nature et d'envergure diverses et ceci dans pas moins de 18 pays d'accréditation.

Parmi les événements les plus fréquemment sollicités en 2012 se situent les concerts (solistes et petits ensembles), les expositions artistiques et les projections de films (en partie dans le cadre d'une participation à des festivals UE ou Francophonie, y compris hors d'Europe). Si les manifestations littéraires se heurtent volontiers aux barrières linguistiques, certaines missions ont toutefois pu soutenir la présence luxembourgeoise à des festivals internationaux de théâtre. L'exposition photographique itinérante « *Le Luxembourg en montgolfière* » (collection du Ministère des Affaires étrangères) de son côté a achevé sa tournée aux Etats-Unis pour retourner au Grand-Duché en automne dernier.

Le projet de coopération intitulé « *Remembering Radio Luxembourg in the People's Republic of Poland* » (allusion faite au programme de langue anglaise), initié en octobre 2011 entre notre Ambassade en Pologne et la Faculté d'Histoire de l'Université de Varsovie et mis en oeuvre grâce à des apports de RTL Group, du Ministère des Affaires étrangères ainsi que du Ministère de la Culture, a vu le jour sous forme d'exposition multimédia à la MGDL au printemps 2012. Elle a été conçue telle qu'elle pourra être présentée dans d'autres localités voire dans d'autres pays par la suite. A l'occasion de la visite grand-ducale en Allemagne, la MGDL à Berlin a coordonné d'avril à mai 2012 un vaste programme culturel sous la dénomination « *Luxemburg ist GrossHerzogtum* », faisant suite aux manifestations analogues thématiques (littérature, film, dans…) des années antérieures.

L'année 2012 a vu également se réaliser un certain nombre d'événements culturels, sous l'égide de nos Ambassades à Beijing et à Tokyo, pour commémorer l'existence des relations diplomatiques du Luxembourg avec la Chine (40 ans) respectivement avec la Corée du Sud (50 ans) ; un tel programme est d'ores et déjà en cours d'élaboration pour le 40ème anniversaire de nos relations avec le Vietnam en 2013.

Il convient de souligner encore que dans une très large mesure le succès des manifestations proposées par l'intermédiaire de nos missions doit beaucoup à une bonne coordination entre administrations publiques et institutions diverses (CCR Neumünster, ALAC/Agence luxembourgeoise d'Action culturelle, Music:LX/Bureau de promotion de la musique e.a.).

Pour conclure, il est rappelé que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques font l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture.

2.5 Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

Fin 2012, 172 missions diplomatiques ou délégations étaient accréditées auprès du Grand-Duché de Luxembourg. Parmi elles, vingt-deux États disposent d'une ambassade établie à Luxembourg, les missions diplomatiques ou délégations non résidentes étant basées quant à elles pour une grande majorité à Bruxelles, mais aussi à Paris, Londres, ou encore La Haye. Alors que 33 Ambassadeurs ou chefs de mission ont quitté le Luxembourg pour de nouveaux horizons, 46 nouveaux Ambassadeurs ont été accrédités en 2012, dont 7 résidents, représentant respectivement la Grèce, le Japon, le Portugal, la Russie, la Suisse, l'Allemagne ainsi que les Pays-Bas. Notons également que la République tchèque a annoncé son intention

de fermer les portes de son ambassade résidente à Luxembourg fin 2012 pour des raisons budgétaires.

Chargée notamment de l'administration du corps diplomatique étranger résident, la Direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2012, 114 cartes diplomatiques (dont 69 pour les ambassades et 45 pour les institutions européennes et organismes internationaux) et 58 titres de légitimation, ce qui fait un total de 172 cartes et titres. La Direction a en outre émis 116 immatriculations sous plaques CD.

Parmi les tâches incombant à la direction du Protocole figure également la gestion du corps consulaire étranger au Grand-Duché de Luxembourg.

Celui-ci comporte :

- 1 Consul général (Portugal)
- 2 Ambassadeurs exerçant aussi la tâche de consul général (Belgique et Royaume-Uni)
- 1 Consul (États-Unis)
- 13 Consuls généraux honoraires
- 51 Consuls honoraires
- 5 Consuls de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

2.5.1 Nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation

Pour ce qui est de l'établissement de cartes diplomatiques, la Direction du Protocole a progressé, en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), dans la préparation de la mise en place de nouvelles cartes diplomatiques et de légitimation, destinées à mieux répondre aux impératifs de sécurité actuels.

Parmi les étapes importantes de cette démarche, on notera la publication de la *Loi du 7 août 2012 relative à la carte d'identité pour les membres des Corps diplomatique et consulaire résident et les agents de l'Union européenne et des Organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg* (Mémorial A- N°174 du 21 août 2012). En parallèle, la mise en place du volet technique s'est poursuivie tout au long de l'année 2012, de sorte qu'il est désormais prévu de commencer la délivrance des nouveaux titres au cours du dernier trimestre 2013.

À noter enfin que les changements prévus ne se bornent pas aux cartes diplomatiques et aux titres de légitimation, mais concernent également la mise en place d'une nouvelle catégorie de carte, à savoir la carte consulaire émise aux Consuls honoraires représentant le Grand-Duché de Luxembourg au-delà de ses frontières.

2.5.2 Nouvelle réglementation en matière d'exonération de la TVA

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a sollicité en 2012 le concours du Secrétariat général et de la Direction du Protocole pour l'élaboration du nouveau règlement grand-ducal concernant les franchises et exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée accordée aux missions diplomatiques, aux fonctionnaires consulaires et aux agents de chancellerie. Ce règlement, qui imposera entre autres un plafond de dix mille euros pour

l'acquisition de biens et la prestation de services ainsi que le nombre de voitures pouvant être acquises sous franchise de la TVA, remplacera le règlement grand-ducal du 28 octobre 1981 toujours en vigueur en 2012.

En matière taxe sur la valeur ajoutée, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a traité 5.300 demandes d'exonération émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux.

3. La Politique et les domaines d'action

3.1 Le Luxembourg dans le cadre bilatéral

3.1.1 Belgique

Le nouveau Premier Ministre de Belgique, Elio di Rupo, a rendu visite à son homologue luxembourgeois en date du 18 janvier. Lors de cette visite officielle, les deux chefs de gouvernement ont discuté des relations bilatérales tout en abordant les questions européennes d'actualité. A la même occasion, le Premier Ministre belge a eu une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc Henri et une entrevue avec le Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Moins d'un mois plus tard, c'est le nouveau Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Didier Reynders, qui s'est rendu à Luxembourg pour rencontrer son homologue Monsieur Jean Asselborn. A cette occasion, l'accord Luxembourg-Belgique concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées a été signé. Le Ministre Didier Reynders a profité de son séjour à Luxembourg pour visiter la Cour de Justice de l'Union européenne. En juin, Monsieur le Ministre des Finances, Luc Frieden, a reçu son homologue belge, le Vice-Premier ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, Monsieur Steven Vanackere, pour une première rencontre bilatérale. C'est le 13 juin que le Président du Parlement flamand, Monsieur Geert Peumans a visité le Luxembourg suivi de son homologue wallon, Monsieur Patrick Dupriez qui s'est rendu à Luxembourg début juillet. Le 13 novembre, Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le Ministre-Président du Gouvernement flamand, Monsieur Kris Peeters, pour une réunion de travail à Hingene en Belgique. A l'occasion de cette visite, un débat informel avec des chefs d'entreprises luxembourgeoises et flamandes a eu lieu.

En vertu de la Convention instituant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL), une réunion de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise a eu lieu le 6 juillet à Vianden. A cette occasion, les délégués des Gouvernements belge et luxembourgeois ont passé en revue les différents volets des relations bilatérales. Cette Convention précise en outre que, dans les pays où le Luxembourg ne possède pas de représentation diplomatique ou consulaire, la défense des intérêts luxembourgeois dans le domaine économique et commercial est confiée aux représentations diplomatiques et consulaires belges. C'est ainsi que des attachés économiques et commerciaux belges ont répondu présent à l'occasion de plusieurs journées d'opportunités d'affaires organisées par la Chambre de Commerce du Luxembourg.

Les autorités belges ont activement soutenu la candidature luxembourgeoise pour un siège non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Après l'élection du Luxembourg à ce siège de membre non permanent pour les années 2013-2014, le Gouvernement belge a décidé de détacher un diplomate à la représentation Permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies pendant toute la durée du mandat luxembourgeois au Conseil de Sécurité.

3.1.2 Pays-Bas

Les relations entre les deux Etats ont été marquées par la visite d'Etat de la Reine des Pays-Bas au Luxembourg du 20 au 22 mars. La Reine était accompagnée du Ministres des Affaires étrangères, Monsieur Uri Rosenthal, du Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires économiques, Monsieur Maxime Verhagen, et du Ministre des Affaires européennes et de la Coopération internationale, Monsieur Ben Knapen. Outre les rendez-vous traditionnels prévus par le protocole dans le cadre de ce type de visite, la visite d'Etat prévoyait aussi un volet économique à la Chambre de commerce du Luxembourg durant lequel un échange de vues a eu lieu avec des dirigeants d'entreprises néerlandaises et luxembourgeoises. Une table ronde sur le thème « Strenghtening business climate in Europe » a clôturé cette visite. La Reine s'est également rendue à Belval-Université pour une visite du nouvel ensemble urbain au sud du pays. Elle a en outre visité le laboratoire biomédecine, le « Luxembourg Centre for Systems Biomedicine ». Elle s'est encore déplacée au Château de Betzdorf, siège de la Société Européenne des Satellites (SES) où elle a eu l'occasion de visiter les installations techniques et la salle de contrôle des satellites. Sa participation à une table ronde sur « L'Europe après la crise », organisée par l'Université de Luxembourg, a été un autre moment important de cette visite d'Etat.

Plus tard dans l'année, et après la formation du Gouvernement néerlandais, le nouveau Ministre des Affaires étrangères s'est rendu en visite à Luxembourg le 7 novembre. Les Ministres Frans Timmermans et Jean Asselborn ont eu un échange de vues sur les dossiers européens tout en se mettant d'accord pour intensifier la coopération Benelux. A noter que les autorités néerlandaises ont activement soutenu la candidature luxembourgeoise pour un siège non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Après l'élection du Luxembourg à ce siège de membre non permanent pour les années 2013-2014, le Gouvernement néerlandais a décidé de détacher un diplomate auprès de la Direction des affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg pendant toute la durée du mandat luxembourgeois au Conseil de Sécurité.

- ***Benelux***

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1er janvier, du nouveau Traité Benelux. Une séance solennelle a eu lieu à cette occasion à l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 3 février en présence de responsables politiques des trois pays. Le Luxembourg a été représenté par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn.

Dès la rentrée, les autorités luxembourgeoises ont lancé la préparation de la Présidence du Benelux qu'ils sont appelés à exercer tout au long de 2013. Pour cela, le Ministère a convoqué et présidé une réunion préparatoire avec tous les Ministères et Administrations luxembourgeois le 24 octobre à Luxembourg en présence de représentants du Secrétariat

Général Benelux. A la même occasion, une discussion sur le programme de travail commun pluriannuel 2013-2016 ainsi que sur le programme annuel 2013 a eu lieu. De son côté, Monsieur Jean Asselborn a présenté le planning des activités de la future Présidence luxembourgeoise lors du Comité des Ministres Benelux du 10 décembre à Bruxelles.

La coopération Benelux en matière de politique étrangère a été des plus intenses tout au long de l'année. A côté des réunions de coordination traditionnelles en marge du Conseil européen, du Conseil Affaires étrangères et du Conseil Affaires générales, les trois Ministres des Affaires étrangères ont eu une réunion de travail avec leurs homologues des pays baltes le 10 décembre à Bruxelles durant laquelle une déclaration sur la coopération consulaire et coopération entre Ambassades a été adoptée. Dans ce contexte, il est à noter que les six pays se coordonnent de manière étroite dans le cadre des discussions sur le projet de directive sur la protection consulaire des citoyens UE à l'étranger qui est en discussion au sein des institutions européennes. D'autres sujets discutés lors de la réunion ministérielle Benelux-Baltes ont concerné la situation en Moldavie, en Ukraine et en Russie. L'évaluation du Service Européen d'Action Extérieure, sujet à l'ordre du jour des Ministres UE des Affaires étrangères en 2013 a également été abordée à cette occasion.

Des contacts intenses ont permis de passer des messages communs Benelux à l'égard du drame qui se passe en Syrie, notamment à l'occasion de plusieurs réunions des Amis du peuple syrien. L'on signalera également l'appel commun des Ministres des Affaires étrangères du Benelux et de leurs homologues des pays du Višegrad, pour que les élections législatives de fin octobre en Ukraine soient démocratiques.

A retenir également en matière de coopération Benelux le fait que les Ambassadeurs des trois pays du Benelux rencontrent régulièrement ensemble des interlocuteurs de haut niveau dans leurs pays d'accréditations respectifs.

Pour la première fois depuis un certain temps, et sur initiative du Luxembourg, les Directeurs de la Coopération au Développement du Benelux ont eu une réunion de travail.

D'autres coopérations Benelux ont notamment porté sur l'élaboration d'un non papier Benelux dans le cadre des discussions sur la cadre financier pluriannuel ainsi que la coordination régulière des Ambassadeurs Benelux du COPS.

Le Luxembourg a accueilli la réunion annuelle, le 24 mai, du Benelux sur les candidatures à l'ONU. Cette réunion a également permis d'avoir un échange de vues sur des sujets d'actualité aux Nations-Unies ainsi que sur la coopération entre Etats du Benelux à New-York.

3.1.3 France

Suite à l'élection du Président Hollande, le Premier ministre s'est déplacé le 10 mai à Paris pour rencontrer le nouveau Président français. Sur invitation du Ministre de la Culture, Monsieur Frédéric Mitterand, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le Centre Pompidou avec Madame la Ministre Octavie Modert. Notons aussi que le 1er mars, les Ministres Halsdorf et Wiseler se sont rendus à Paris pour la réunion de la Commission mixte intergouvernementale au Ministère des Affaires étrangères. En vue de préparer cette réunion,

le Ministre français chargé des Affaires européennes, Monsieur Jean Leonetti, s'était rendu début de l'année au Luxembourg pour y rencontrer notamment Monsieur Jean Asselborn.

- ***Coopération transfrontalière***

En 2012, la coopération transfrontalière du Luxembourg avec la France s'est poursuivie au rythme accéléré instauré depuis la création de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour la coopération transfrontalière, dont la première réunion s'est tenue à Luxembourg le 21 avril 2011. Les deux gouvernements accordent en effet une importance particulière à une collaboration étroite dans la région transfrontalière au bénéfice des citoyens résidents.

La deuxième réunion de cette Commission intergouvernementale a eu lieu le 1er mars 2012 à Paris. Elle a retenu de constituer un groupe de pilotage, constitué de représentants des deux pays, chargé de veiller à la mise en œuvre des orientations arrêtées et d'assurer le monitoring des groupes d'études dans les différents domaines de coopération transfrontalière que sont : la santé, le développement économique, les infrastructures de transport, l'éducation ou encore la culture.

En ce qui concerne la coopération étroite autour de Esch-Alzette/Belval, les participants du groupe d'étude se sont accordés d'instaurer une concertation étroite et au plus haut niveau entre la société AGORA, chargée de viabiliser et développer les friches industrielles situées sur d'anciens sites de sociétés sidérurgiques luxembourgeoises, et l'EPA (Etablissement public d'aménagement) Alzette-Belval dans une vision transfrontalière de développement. A cet égard, le principe d'une rencontre périodique des présidents et des équipes de direction a été confirmé et une première rencontre a eu lieu le 4 juillet 2012.

- ***Cattenom***

La catastrophe de Fukushima et l'organisation des stress tests européens a poussé le dossier de la centrale de Cattenom sur le devant de la scène. Les performances de la centrale de Cattenom dans le cadre des tests additionnels de sécurité ont conduit les Ministres de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, et le Ministre de la Santé, Mars di Bartolomeo, à demander le 5 mars 2012 conjointement avec les Ministres de l'Economie et de l'Energie de Rhénanie Palatinat, Madame Eveline Lemke, et de l'Environnement et de l'Energie de la Sarre, Madame Andrea Storm, un sommet exceptionnel de la Grande Région sur le dossier nucléaire. Une réunion du conseil parlementaire interrégional sur le même sujet s'est tenue le 2 mars 2012 à Perl.

Durant l'année 2012, le gouvernement luxembourgeois a poursuivi sa politique de dialogue critique avec les autorités françaises dans le but de peser sur les décisions de durée de vie de la centrale Cattenom, notamment après l'annonce de la fermeture de celle de Fessenheim, la plus ancienne des centrales françaises. A cette fin, il a été convenu que Monsieur le Vice-Premier ministre Jean Asselborn mènera début 2013 une délégation, composée de représentants gouvernementaux, de membres de la Chambre des Députés et de représentants de la société civile luxembourgeoise, afin de sensibiliser la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Madame Delphine Batho, et les autorités françaises en général sur la question.

3.1.4 Allemagne

Les relations avec l'Allemagne ont été marquées en 2012 par l'organisation de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande Duchesse en République fédérale d'Allemagne qui s'est tenue en avril 2012. A cette occasion, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré son homologue allemand, Monsieur Guido Westerwelle au Ministère des Affaires étrangères à Berlin. Ce fût l'occasion pour souligner l'importance des relations économiques avec le voisin allemand, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux et des flux. Plus important encore pour les relations entre les deux pays est l'apport des près de 38.000 frontaliers allemands travaillant au Luxembourg.

En matière européenne, les ministres ont souligné leur forte concordance de vues en ce qui concerne le débat actuel autour de la réforme de l'acquis de Schengen. Il y eut accord que toute remise en question de l'acquis représente un pas en arrière pour l'Europe. Dans le contexte de la crise de la dette souveraine, les deux Ministres se sont entendus sur le besoin d'équilibrer le débat public en se concentrant davantage sur la croissance économique et non pas exclusivement sur la discipline budgétaire. Dans leur appréciation, il est désormais incontournable de stimuler la croissance économique et de créer des emplois au sein de l'Union européenne afin de surmonter la crise.

En marge de la visite d'Etat en Allemagne ont pu être signés un nouvel accord de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne, par le Ministre des Finances, Monsieur Luc Frieden, et son homologue, Monsieur Wolfgang Schäuble, mais aussi un accord de coopération en vue de renforcer la coopération entre les bibliothèques et les archives nationales des deux pays, par la Ministre de la Culture, Madame Octavie Modert et son homologue Monsieur Bernd Neumann. Les deux gouvernements sont actuellement en train de mener des négociations en vue d'établir une coopération dans le domaine de l'énergie renouvelable.

- ***La fondation du Business Club Luxembourg en Allemagne***

Le 27 juillet 2012 a eu lieu la création officielle du *Business Club Luxemburg* à l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin en présence de 20 hauts responsables du monde économique. Le *Business Club Luxemburg* est une plateforme établie en Allemagne qui s'adresse aux entreprises en Allemagne déjà actives sur le marché luxembourgeois ou intéressés à élargir leurs activités vers le Luxembourg, ainsi qu'aux entreprises luxembourgeoises déjà présentes sur le marché allemand ou en cours d'expansion vers l'Allemagne.

Le *Business Club Luxemburg* est ainsi le premier réseau pour entrepreneurs luxembourgeois et allemands à l'échelle fédérale en Allemagne. Il est parrainé par la Chambre de commerce du Luxembourg et l'Ambassade du Luxembourg à Berlin. Parmi les membres fondateurs du club on peut compter Arcelor Mittal, Enovos Deutschland, Kühne + Nagel, Luxair Cargo Deutschland, Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Paul Wurth Umwelttechnik et Playze.

Le 29 novembre 2012 a eu lieu le premier évènement public du Business Club : une présentation du Luxembourg en tant que plateforme logistique sous le patronat de l'Ambassadeur du Luxembourg à Berlin.

- ***La visite des Consuls honoraires du Luxembourg***

Du 5 au 6 octobre, le Ministère des Affaires étrangères a invité les Consuls honoraires germanophones du Luxembourg, résidant en Allemagne, en Autiche, au Liechtenstein, aux Pays-Bas, en Suisse et en Slovaquie, pour leur proposer un programme intensif autour de l'actualité économique, politique et culturelle luxembourgeoise. Le réseau des Consuls honoraires jouent un rôle important dans le renforcement des relations entre le Luxembourg et les pays respectifs où ils sont actifs. Ils représentent le Grand-Duché dans leur région, et sont chargés du développement des relations économiques, commerciales, culturelles, touristiques. Les Consuls honoraires sont souvent les premiers contacts des personnes qui présentent un intérêt à développer une activité professionnelle au Luxembourg. Ils peuvent aussi être sollicités par les ressortissants luxembourgeois en cas de besoin d'assistance consulaire.

Accueillis par le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn, les Consuls honoraires ont aussi été les invités du Premier ministre Jean-Claude Juncker. Son Altesse Royale Le Grand-Duc leur a également accordé une audience. Le groupe des Consuls honoraires a ensuite assisté à une présentation sur les efforts luxembourgeois en matière de promotion du commerce extérieur, à une présentation de l'économie luxembourgeoise par Monsieur Carlo Thelen, économiste en chef à la Chambre de Commerce et à une visite de la Société Européenne des Satellites, avant de rendre visite à *Luxembourg for Finance*.

3.2 Relations transatlantiques

Les relations entre les Etats-Unis et le Luxembourg ont continué à être approfondies, notamment avec le déplacement le 25 juillet 2012 du Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn à Washington DC pour y rencontrer la Secrétaire d'Etat Hillary Rodham Clinton. Il a profité de ce déplacement pour se rendre également au Pentagone afin d'y rencontrer Dr James N. Miller, Under Secretary of Defense for Policy.

Au cours de l'exercice 2012, les discussions sur un projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne ont également été suivies de près au Luxembourg et à Bruxelles.

Le Ministre Jean Asselborn a également effectué une visite de travail auprès de son homologue canadien, Monsieur John Baird, le 19 juin 2012 à Ottawa. Cette visite a permis de garantir l'excellent développement des relations politiques et économiques entre les deux pays et ce alors que la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Canada est entrée dans sa phase décisive.

Les relations bilatérales avec le Canada ont également été marquées par la mission économique présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et dirigée par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, du 7 au 12 mai 2012. Des

entrevues avec des décideurs économiques du Québec, de Toronto et de Vancouver, ainsi que le Premier Ministre du Québec, avaient pour but de promouvoir les relations économiques avec le Canada.

3.3 Fédération de Russie

Les contacts au niveau politique avec la Russie ont été fréquents. Il convient de relever en particulier la visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Russie du 24 au 27 septembre 2012, accompagné par le Ministre de l'Economie Etienne Schneider, une délégation d'hommes d'affaires, ainsi qu'une délégation de l'Amicale des Anciens de Tambov. Le Premier ministre luxembourgeois avait notamment une réunion de travail avec le Premier ministre Dimitri Medvedev ainsi qu'une réunion suivie d'un dîner de travail avec le Président Vladimir Poutine au Kremlin. Monsieur Jean-Claude Juncker a également rencontré les Consuls honoraires du Luxembourg en Russie. Le 26 septembre à Tambov a été inauguré le monument en mémoire des enrôlés de force luxembourgeois morts en captivité à Tambov et à Kirsanov.

Notons également que le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a reçu son homologue russe, Sergueï Lavrov, pour une réunion de travail le 14 octobre 2012.

En novembre 2011, la 8e commission mixte UEBL-Russie a officiellement annoncé la création d'une sous-commission Russie-Luxembourg. La première réunion de la sous-commission s'est tenue les 19 et 20 décembre 2012 à Luxembourg en présence du Vice-Premier ministre, Dmitri Rogozine. A cette occasion, la Chambre de Commerce avait organisé une réunion d'information et d'échange de vues entre les délégations commerciales luxembourgeoise et russe.

Le projet de loi mettant à jour la Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la Russie a été déposé fin novembre 2012 par le Ministre des Finances à la Chambre des Députés.

La loi d'approbation concernant le protocole d'application de l'accord de réadmission UE-Russie a été signée par le Grand-Duc le 26 décembre 2012.

Des bourses d'études ont été attribuées par l'Université de Luxembourg avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères à des étudiants russes souhaitant effectuer des études à Luxembourg. Cette coopération universitaire bénéfique se poursuivra en 2013.

3.4 Turquie

Depuis l'ouverture en 2011 d'une Ambassade résidente du Grand-Duché à Ankara, le Luxembourg dispose en Turquie d'un dispositif diplomatique solide sur place, capable de suivre de près la situation en Turquie et de développer ses relations bilatérales avec ce partenaire clé.

Un certain nombre de progrès substantiels dans le renforcement de nos relations économiques et commerciales ont été enregistrés en 2012. Un Mémorandum a été conclu, consolidant les

relations aériennes entre les des deux pays. Les contacts avec la compagnie aérienne Turkish Airlines se sont soldés par l'annonce d'un vol direct entre Istanbul et Luxembourg qui sera mis en place en juin 2013. L'établissement d'une liaison ferroviaire entre Bettembourg et Trieste par CFL Cargo et CFL Multimodal en partenariat avec Mars Logistics, importante firme de logistique turque, permet l'acheminement de marchandises entre la Turquie et le Luxembourg. Cette tendance de développement de nos relations devrait se poursuivre dans les années à venir, la preuve est que de plus en plus d'entreprises turques s'adressent à l'Ambassade du Luxembourg à Ankara pour obtenir des renseignements sur les conditions d'établissement au Luxembourg.

Côté rencontres bilatérales, on peut retenir la visite officielle de Monsieur Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés, auprès de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, du 18 au 20 novembre 2012.

3.5 Chine

L'année 2012 a été marquée par le 40ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et le Grand-Duché de Luxembourg. Cet anniversaire a été célébré par toute une série d'évènements, tant en Chine qu'au Luxembourg. Lors d'un discours prononcé à une réception organisée à cette occasion par l'Ambassade de Chine au Luxembourg, le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a notamment rendu hommage à tous ceux et celles qui ont contribué à l'excellence des relations entre la Chine et le Luxembourg.

Les relations sino-luxembourgeoises ont connu un moment fort, les 22 et 23 mai 2012, à l'occasion de la visite officielle au Luxembourg de Monsieur Wu Bangguo, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine. Dans le cadre de sa visite, Monsieur Wu Bangguo a eu un échange de vues avec Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi qu'avec le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, Monsieur Claude Wiseler, la Ministre de la Culture, Madame Octavie Modert, et la Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Madame Françoise Hetto-Gaasch. Lors de ces contacts, il a notamment été question du renforcement des relations dans les domaines des finances, du tourisme et du transport.

En 2012, les autorités luxembourgeoises ont reçu la visite officielle d'autres personnalités dirigeantes chinoises, ce qui a marqué l'importance attachée aux relations entre la Chine et le Luxembourg.

Le Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Monsieur Zhang Zhijun, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail en date du 9 février 2012. Monsieur Zhang Zhijun a été reçu par le Vice-Premier ministre Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint Maximin. À l'ordre du jour ont figuré, à côté des relations bilatérales, les relations entre la Chine et l'Union européenne, ainsi que les grands dossiers de l'actualité politique internationale.

En date du 8 septembre 2012, le Luxembourg a été honoré de la visite de Monsieur Hui Liangyu, Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine. Monsieur Hui Liangyu a été reçu par Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre de Finance, Monsieur Luc Frieden, pour un déjeuner de travail, qui fût l'occasion de faire l'état de nos

relations bilatérales, caractérisées excellentes et de discuter des questions économiques et financières internationales. Le Vice-Premier ministre chinois a ensuite entrepris une visite de la *Société Européenne des Satellites*.

LL.AA.RR le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, accompagnés par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Etienne Schneider, ont participé à une mission économique en Chine qui s'est déroulée du 24 au 29 novembre 2012. En marge d'un séminaire économique à Chongqing, la Chambre de Commerce du Luxembourg et le « Chongqing Foreign Trade and Economic Relations Commission (COFTEC) » ont signé un accord de collaboration dans l'intérêt des entreprises du Grand-Duché et de Chongqing. A Shanghai et à Suzhou, la délégation luxembourgeoise a rencontré des représentants d'entreprises chinoises, dont certaines ont déjà des liens avec le Luxembourg. Au niveau politique, des entrevues ont notamment eu lieu avec les maires de Chongqing et de Suzhou. La Chambre de Commerce du Luxembourg et la « China Commission for the Promotion of International Trade » ont par ailleurs signé une convention de collaboration.

D'autres visites d'autorités luxembourgeoises en Chine comprennent une visite de travail à Pékin et Shanghai du 18 au 22 mars 2012 de Ministre du Développement durable et des Infrastructures sur invitation de son homologue chinois, Monsieur Li Jiaxiang.

Par ailleurs, Madame Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a effectué une visite de travail à Pékin, Xi'an, et Shanghai du 25 août au 2 septembre 2012 sur invitation de son homologue chinois Monsieur Shao Qiwei, le Ministre de l'Administration Nationale du Tourisme. Lors de cette visite, les opportunités de coopération dans le domaine du tourisme ont été explorées davantage.

3.6 Myanmar

Suite aux changements importants qui ont eu lieu au Myanmar depuis les élections d'avril 2010, l'année 2012 a été particulièrement marquée par la reprise des relations avec ce pays longtemps isolé.

Les 14 et 15 février 2012, le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean Asselborn, a effectué la première visite officielle d'un représentant du gouvernement luxembourgeois en République de l'Union du Myanmar. Cette visite historique a témoigné de la forte volonté de rapprochement et d'encouragement du Luxembourg envers ce pays en plein processus d'ouverture après de longues années de dictature militaire.

Au Myanmar, Monsieur Jean Asselborn a rencontré, à Nay Pyi Daw, le président de la République de l'Union du Myanmar, Monsieur U Thein Sein, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur U Wunna Maung Lwin, ainsi que le Ministre du Plan national et du Développement économique, Monsieur U Tin Naing Thein, tout comme le président du Pyithu Hluttaw (Parlement), Monsieur Thura U Shwe Mann. Les entretiens se sont concentrés sur les développements actuels dans le pays, et le Ministre Jean Asselborn a félicité ses interlocuteurs des réformes courageuses entreprises depuis les élections du 7 novembre 2010. Monsieur Jean Asselborn a aussi rencontré à Rangoun Madame Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix en 1991. Il a honoré les efforts historiques d'opposition non-

violente de Madame Aung San Suu Kyi et l'a encouragée à continuer sur la voie menant le pays vers la démocratie.

Le 31 juillet 2012, Monsieur Jean Asselborn et l'Ambassadeur de la République de l'Union du Myanmar à Bruxelles, Monsieur U Thant Kyaw, ont signé le document établissant formellement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le Myanmar. Il a aussi été retenu d'échanger des Ambassadeurs non-résidents pour développer davantage les relations entre nos pays.

Parallèlement à l'intensification des relations au niveau politique, certaines entreprises luxembourgeoises ont aussi fait part de leur intérêt à développer des activités au Myanmar. Ainsi, après avoir participé à une première mission d'établissement des faits au mois de février 2012, organisée par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en Thaïlande (Beluthaï), la Chambre de Commerce du Luxembourg a organisé une mission de prospection économique au Myanmar du 8 au 11 octobre 2012. Celle-ci a notamment conduit à la signature d'un mémorandum d'entente portant sur la coopération entre l'Union of Myanmar Federation of Chambers of Commerce and Industry (UMFCCI) et la Chambre de Commerce du Luxembourg.

En novembre 2012, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec le Président de la République de l'Union du Myanmar, Monsieur U Thein Sein, en marge du Sommet ASEM au Laos. Les deux interlocuteurs se sont accordés pour intensifier les relations entre les deux pays, à la fois sur le plan économique que sur le plan de la coopération au développement.

3.7 Moyen-Orient et Afrique du Nord

- ***Syrie***

En dépit des efforts considérables de la communauté internationale, les hostilités en Syrie se sont intensifiées en 2012. Le régime a ignoré les appels du peuple syrien, des Nations Unies, de la Ligue arabe et de l'Union européenne pour arrêter la violence. Les annonces de réformes et d'un dialogue sont en réalité allées de pair avec encore davantage de répression.

Voulant contribuer à la recherche d'une solution politique à la crise syrienne, le Luxembourg s'est associé – avec ses partenaires européens – au Groupe des Amis du peuple syrien. En même temps, une coopération étroite a eu lieu au niveau du Benelux, calquée sur le mode de travail élaboré dans le contexte libyen de 2011.

Les pays du Benelux ont plaidé pour une transition pacifique menant à une société syrienne libre, pluraliste et respectueuse des minorités. Ils ont également appelé au respect des droits de la femme. Dans le cadre européen, des sanctions ciblées visant l'isolation du régime et de ses acteurs ont été mises en place.

Plusieurs réunions au niveau ministériel du Groupe des Amis du peuple syrien se sont tenues au courant de l'année 2012 : le 24 février à Tunis, le 1er avril à Istanbul, le 6 juillet à Paris, et le 12 décembre à Marrakech. Des sous-groupes techniques se sont également réunis tout au long de l'année 2012.

Ces conférences ont visé à identifier les voies et moyens susceptibles de mener à une solution pacifique de la crise syrienne, ainsi qu'à garantir un accès humanitaire sans entraves aux populations affectées. Un soutien particulier a été apporté aux efforts de l'ancien Secrétaire général des Nations unies, Monsieur Kofi Annan, en tant qu'envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, puis à Lakhdar Brahimi, son successeur.

A la Conférence de Marrakech, d'une voix commune, les Ministres des pays du Benelux ont salué la constitution de la Coalition nationale de l'opposition syrienne, la considérant comme étant le représentant légitime du peuple syrien dans cette phase transitoire menant à une Syrie libre et démocratique. En encourageant la Coalition à continuer à se rassembler dans la diversité, les ministres l'ont exhortée à poursuivre ses efforts dans l'établissement d'un programme inclusif.

- ***Relations avec le monde arabe et musulman***

En juin 2012, Monsieur Jean Asselborn a eu une entrevue avec le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Prof. Ekhmeleddin Ihsanoglu, au siège de l'organisation à Djeddah. Les discussions ont principalement porté sur le rôle et les activités de l'OCI, ainsi que sur la position de l'islam à travers le monde. Le besoin de renforcer le dialogue interculturel afin de garantir une meilleure entente entre les membres de différentes communautés a aussi été souligné. L'état du processus de paix au Proche-Orient, la crise syrienne ainsi que les conséquences des bouleversements à travers le monde arabe suite au « printemps arabe » ont également figuré à l'ordre du jour.

Le 11 octobre 2012, le Ministre a offert un déjeuner de travail aux Ambassadeurs du groupe arabe accrédités à Luxembourg. Cette rencontre se plaçait dans le contexte de rencontres similaires organisées au cours des années précédentes. Ont été abordés les relations euro-arabes, la situation économique mondiale, le processus de paix et la situation en Syrie.

Enfin, Monsieur Jean Asselborn a participé à la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avec leurs homologues de la Ligue arabe au Caire le 13 novembre 2012. S'agissant de la première réunion à ce niveau depuis la réunion de 2008 à Malte, cette deuxième réunion ministérielle UE-Ligue arabe a permis de faire le point sur les nouveaux défis induits par les changements historiques que connaît la région du Moyen-Orient. Les ministres ont souligné leur volonté d'une mise en œuvre d'un programme de travail commun dans les domaines de l'énergie, des droits de l'homme, de l'aide humanitaire, de la gestion de crise et de l'assistance aux processus électoraux.

- ***Processus de paix au Proche-Orient***

En 2012, le Ministère a poursuivi sa politique d'un soutien actif à la recherche d'une solution à deux Etats, Israël et Palestine, coexistant en paix et en sécurité sur base des frontières de 1967. Des rencontres ministérielles tout au long de l'année ont permis de faire le point de la situation, caractérisée toutefois par un blocage du processus des négociations.

En marge de la semaine ministérielle de la 67ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, Monsieur Jean Asselborn a eu une entrevue avec le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, le 24 septembre à New York. Les discussions ont porté sur le processus de paix au Proche-Orient, les développements dans la région du Moyen-Orient et

en Afrique du Nord, ainsi que sur les grandes questions de l'actualité politique régionale du moment.

Le 30 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté à une large majorité (138 pour, 9 contre, 41 abstentions) en faveur du rehaussement du statut de la Palestine au sein de l'organisation. Le Luxembourg, saluant l'initiative palestinienne comme légitime et équilibrée, a voté en faveur de ce rehaussement, qui fait de la Palestine un « *Etat* observateur non-membre » des Nations Unies.

Sur invitation du Ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, Monsieur Jean Asselborn, a participé le 17 novembre 2012 à la réunion du « Forum Sir Bani Yas ». Ce forum, organisé en coopération avec l'Institut international de la Paix (*International Peace Institute, IPI*) à Qasr Al Arab aux Emirats Arabes Unis, se place dans le contexte des multiples efforts au sein de la communauté internationale de la résolution de conflits ainsi que du dialogue interculturel.

- ***Tunisie***

Du 28 au 29 février 2012, Monsieur Jean Asselborn a effectué une visite de travail en Tunisie – en l'occurrence la première visite d'un responsable politique luxembourgeois depuis la révolution de 2011.

A Carthage, Monsieur Jean Asselborn a été reçu en audience par le Président de la République tunisienne, Monsieur Moncef Marzouki. Les discussions ont porté sur le renforcement des relations bilatérales, sur la situation interne en Tunisie ainsi que sur plusieurs sujets de l'actualité politique internationale. Le Ministre a offert le plein soutien du Luxembourg au processus de transition démocratique, et il a également assuré le Président Marzouki que le Grand-Duché soutiendra l'approfondissement des liens économiques entre la Tunisie, ses voisins, et l'Union européenne.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré son homologue tunisien, Monsieur Rafik ben Abdessalem, lors d'une entrevue bilatérale. Monsieur Jean Asselborn a souligné l'importance de miser sur la revitalisation de la coopération régionale entre les pays du Maghreb, aussi en vue de l'amélioration des relations commerciales. Enfin, les ministres se sont entretenus des conséquences des bouleversements parvenus lors du « printemps arabe » dans la région de l'Afrique du Nord.

Le Ministre a également rencontré le Ministre des Finances, Monsieur Houcine Dimassi, le Ministre de l'Investissement et de la coopération internationale, Monsieur Riadh Bettaïb, ainsi que le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Monsieur Abdelwaheb Maatar, tout comme le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé pour les Affaires européennes, Monsieur Thouami Abdouli.

Dans ses entretiens, le Ministre a indiqué que suite aux développements qui ont eu lieu en Tunisie en 2011, une coopération en matière de micro finance peut être envisagée, à travers la Banque européenne d'Investissement (BEI) ainsi que l'organisation non-gouvernementale « Appui au développement autonome » (ADA). Des formations dans le domaine des services financiers sont aussi envisageables, à travers l'Agence de transfert de transfert de technologies financières (ATTF).

Par ailleurs, le renforcement des liens dans le domaine du tourisme a été évoqué. Le projet de la Commission européenne d'établir des zones de libre-échange entier et approfondi (« *Deep and Comprehensive Free Trade Areas* », *DFCTA*) avec certains membres du voisinage Sud, dont justement la Tunisie, a également été abordé lors de la visite.

- ***Maroc***

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a effectué une visite de travail au Royaume du Maroc, le 1er mars 2012. Lors de son séjour à Rabat, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Monsieur Saad-Eddine El Othmani, pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, l'actualité politique marocaine ainsi que les relations entre le Maroc et ses voisins dans le Maghreb tout comme avec l'Union européenne.

Les ministres ont fait un état des lieux des relations bilatérales, exprimant leur intention de renforcer la coopération bilatérale à travers, entre autres, des programmes tripartites ou l'organisation de séminaires économiques et commerciaux intéressant les entreprises des deux pays. Monsieur Jean Asselborn a évoqué les activités de plusieurs entreprises luxembourgeoises au Maroc, activités qui témoignent de l'importance du Maroc pour le Luxembourg.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est également déplacé à Agadir où il a visité le Centre de recherche en création *Universiapolis* et l'Université privée ISIAM (Institut Supérieur d'Informatique Appliqué et de Management). Universiapolis et l'ISIAM sont des partenaires du Centre Henri Tudor. Le Ministre a rappelé que le Luxembourg est fier de pouvoir contribuer aux efforts de modernisation et de voir l'épanouissement de ce projet particulier qui offre des perspectives aux populations locales et régionales, accueillant déjà près de 1.200 étudiants étrangers, ressortissants de 15 pays.

Monsieur Jean Asselborn a également rencontré le Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc, Taïb Fassi Fihri. L'entretien a porté essentiellement sur des sujets de l'actualité politique internationale.

Notons également que le 20 décembre 2012, le Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, Monsieur Youssef Amrani, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Pendant leur entrevue, les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, et ils ont abordé les grands dossiers traités au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies, à la lumière de l'expérience acquise par le Maroc qui en a assuré la présidence en décembre 2012.

- ***Oman***

Sur invitation du Ministre responsable des Affaires étrangères, Monsieur Yousuf bin Alawi bin Abdallah, Monsieur Jean Asselborn a effectué une visite de travail à Mascate au Sultanat d'Oman, le 18 juin 2012. Les Ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ils ont abordé la situation régionale, ainsi que le renforcement des échanges commerciaux et évoqué les secteurs des services financiers et de la logistique. Les ministres se sont également penchés sur la situation en Syrie ainsi que dans la région du Proche et Moyen-Orient.

- ***Arabie saoudite***

Sur invitation du Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, S.A.R. le Prince Saoud Al-Faysal Al-Saoud, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue lors d'une visite de travail à Djeddah, le 16 juin 2012. Les ministres ont eu un échange de vues sur la situation en Syrie ainsi que dans la région du Proche- et Moyen-Orient. Aussi, les ministres ont salué le fait qu'une convention de non-double imposition ait été paraphée et ils se sont entretenus sur les moyens pour renforcer les liens commerciaux entre les deux pays.

3.8 Afrique sub-saharienne

Conformément à sa volonté de renforcer ses relations bilatérales avec les pays d'Afrique sub-saharienne, le gouvernement luxembourgeois a activement recherché le contact avec ces pays, que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

C'est ainsi que, dans le cadre bilatéral, le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Asselborn, a effectué un certain nombre de visites bilatérales en Afrique, notamment en République de Guinée et au Libéria ainsi qu'aux Seychelles et en République de Maurice. Dans ces deux derniers pays, il a pu se rendre compte du défi que représente la lutte contre la piraterie maritime et de la pertinence de la contribution que le Luxembourg apporte en la matière en mettant à disposition deux avions de surveillance et de reconnaissance, stationnés aux Seychelles, dans le cadre de l'opération maritime de l'Union européenne ATALANTA.

Cette contribution luxembourgeoise à la lutte contre la piraterie a également été mise en avant dans le cadre des deux Conférences internationales organisées en 2012 au sujet de la Somalie (à Londres en février, puis à Istanbul en juin 2012) et auxquelles Monsieur Jean Asselborn a représenté le Luxembourg, témoignant ainsi de l'engagement du Luxembourg à contribuer à la stabilisation de la Somalie.

Dans le cadre multilatéral, le Luxembourg s'est employé à renforcer ses relations avec l'Afrique en participant à des sommets se déroulant en terre africaine. C'est ainsi que Monsieur Jean Asselborn a pris part au sommet de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) qui a eu lieu en juillet à Maputo au Mozambique, puis au sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui a eu lieu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en octobre. Par ailleurs, et comme c'est régulièrement le cas depuis que le Luxembourg a ouvert une Représentation Permanente auprès de l'Union africaine, Monsieur Jean Asselborn s'est rendu à Addis Abeba à deux reprises pour assister aux réunions biannuelles de l'Union africaine.

- ***Situation au Sahel***

En ce qui concerne plus particulièrement le Sahel, l'année 2012 a été marquée par la crise au Mali, déclenchée par le coup d'Etat du 22 mars.

Cette crise touche le Luxembourg tout particulièrement non seulement parce qu'elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales mais également parce qu'elle affecte un

pays partenaire de la coopération luxembourgeoise, avec lequel des relations privilégiées se sont tissées au fil du temps.

Le Luxembourg a suivi l'évolution de la situation, notamment via son Ambassade à Dakar qui est co-accréditée au Mali. Plusieurs avis de voyage ont été publiés en fonction de l'évolution de la situation.

Le Luxembourg a co-parrainé la résolution 2085 qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 20 décembre 2012 et qui autorise notamment le déploiement de la Mission Internationale de soutien au Mali sous contrôle africain (MISMA).

La situation au Mali est suivie avec d'autant plus de vigilance qu'elle fait peser des risques sur les pays voisins sahéliens avec lesquels le Luxembourg entretient également des relations privilégiées, notamment le Burkina Faso mais aussi le Niger, dont le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Mohamed Bazoum était en visite à Luxembourg le 3 décembre. A cette occasion, ce dernier a analysé avec ses interlocuteurs luxembourgeois la dimension régionale de la crise malienne, ce qui n'a fait que renforcer la certitude que la participation luxembourgeoise à la mission européenne de renforcement des capacités nigériennes (EUCAP Sahel Niger) restait pertinente.

Notons par ailleurs que, à l'instar des années précédentes, le Ministre a rencontré le groupe des Ambassadeurs africains accrédités à Luxembourg dans le cadre d'un séminaire organisé pour discuter de tous les problèmes qui intéressent plus particulièrement les deux parties.

4. Le Luxembourg dans l'Union européenne

4.1 Réforme de la gouvernance économique européenne

L'année 2012 a connu des développements significatifs visant à réformer la gouvernance économique européenne. On retiendra la mise en œuvre du second semestre européen, la signature du nouveau traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'UEM (fiscal compact), l'adoption du pacte pour la croissance et l'emploi le renforcement de la gouvernance économique dont le pacte de stabilité et de croissance, l'entrée en vigueur du mécanisme européen de stabilité (ESM), le développement d'un cadre général d'une surveillance bancaire européenne et en matière de coordination budgétaire, la négociation sur le « two-pack » qui a bien avancé. Ces mesures, ensemble avec la mise à disposition de liquidités aux banques et aux Etats par la BCE, les programmes d'aide en place et les réformes au niveau des différents pays engagés, ont mené à une diminution de la pression des marchés financiers sur les pays de l'euro.

Le Luxembourg reste un des rares États membres de la zone euro qui a toujours satisfait aux critères de stabilité et de croissance et n'a jamais encouru de procédure pour déficit excessif.

4.2 Semestre européen

La Commission a lancé le coup d'envoi de la seconde édition du semestre européen en novembre 2011 avec « l'examen annuel de la croissance ».

Fin mai 2012, la Commission européenne a livré les recommandations adressées à chacun des 27 Etats membres et à la zone euro dans son ensemble dans le cadre du semestre européen. Pour le Luxembourg, ces recommandations ont trait à la politique budgétaire, au système des retraites, au système de négociation et d'indexation des salaires, à la lutte contre le chômage des jeunes et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De façon générale, la Commission observe que le Luxembourg a mis en œuvre partiellement les recommandations qui lui ont été adressées en 2011. Par rapport aux priorités fixées dans le cadre de l'examen annuel de croissance, le Luxembourg affiche par ailleurs d'assez bons résultats.

Le Luxembourg a pu partager les recommandations et les remarques de la Commission, sauf celle concernant la poursuite de la modulation de l'indexation des salaires au-delà de 2014.

Lors du Conseil européen de juin, le Luxembourg a fait une déclaration unilatérale reflétant son désaccord avec la recommandation de la Commission concernant une continuation de la modulation de l'indexation des salaires au-delà de 2014 et pour laquelle une formulation rendant justice aux efforts accomplis n'a pas été retenue.

4.3 Pacte pour la croissance et l'emploi

Le pacte pour la croissance et l'emploi que les chefs d'État et de Gouvernement ont adopté lors du Conseil européen de juin, complète et renforce les efforts déployés pour rétablir la stabilité financière et l'approfondissement de l'union économique et monétaire. Une action résolue de soutien à la croissance et à l'emploi visant une économie européenne plus dynamique devra contribuer à redresser la situation et à préparer l'avenir.

Dans certains aspects du pacte de croissance et de l'emploi, des progrès encourageants ont déjà été réalisés, tels que l'augmentation du capital de la BEI et le lancement de la phase pilote des obligations de projet (*project bonds*). D'autres propositions concernent principalement l'approfondissement du marché unique. Dans le pacte pour la croissance et l'emploi, le programme de financement de 120 milliards d'euros peut apporter une contribution significative à stimuler la croissance.

4.4 Renforcement de la gouvernance économique

Parmi les avancées en matière de gouvernance économique, il convient de rappeler l'adoption par le Conseil en décembre 2011 du paquet « gouvernance économique », nommé « *six-pack* », de quatre directives visant à réformer les parties préventives et correctives du Pacte de stabilité et de croissance (PSC) et de deux règlements visant à déceler l'apparition de déséquilibres macroéconomiques dans l'UE et dans la zone euro et à y remédier efficacement.

Le six-pack est complété par deux autres propositions (« *two-pack* ») de règlement visent à renforcer les pouvoirs de la Commission en matière de surveillance budgétaire à l'égard des pays de la zone euro.

Étant donné l'interdépendance accrue des pays de la zone euro, la Commission propose d'améliorer à la fois les processus de coordination et de surveillance budgétaire pour tous les pays de la zone euro, et particulièrement pour ceux sous le coup d'une procédure pour déficit excessif, pour lesquels il existe des risques pour la stabilité financière ou faisant l'objet d'un programme d'assistance financière.

Sur le fond, le premier projet de règlement demande aux dix-sept Etats membres de la zone euro d'introduire en droit national, et de préférence dans les constitutions, des règles prônant l'équilibre budgétaire (*debt break*). Les pays concernés seront appelés à élaborer leurs projets de budget sur la base de prévisions macro-économiques indépendantes et à mettre en place des conseils budgétaires indépendants chargés de veiller au respect des règles budgétaires. Les Etats membres sont également appelés à mettre en place des mécanismes de correction automatique en cas de déviation importante de la trajectoire des finances publiques par rapport aux règles budgétaires. L'on notera surtout que le pouvoir de surveillance de la Commission serait renforcé en amont de l'adoption du projet de budget en pouvant émettre un avis sur ce projet qui pourra avoir un impact sur les discussions nationales sur le projet de budget. En outre, le pouvoir de surveillance de la Commission est renforcé dans le cas de pays se trouvant dans la procédure pour déficits excessifs et qui risquent de dévier de leur trajectoire de réduction des déficits et de l'endettement publics.

Les pays de la zone euro faisant l'objet de procédures pour déficit excessif seront soumis à un processus graduel de monitoring. Ce suivi, qui sera fonction du niveau atteint dans le cadre de la procédure réglementaire, permettra à la Commission d'être constamment informée et d'évaluer la capacité d'un pays à respecter ses engagements budgétaires, et retourner sous la barre des 3% de déficit public.

La 2ème proposition de règlement s'appliquera aux pays de la zone euro les plus fragiles en autorisant une surveillance accrue d'un pays à risque même s'il ne fait pas l'objet d'un programme d'aide financière. Pour ne pas reproduire des situations du passé, où certains États membres ont essayé d'éviter de demander une aide financière jusqu'au dernier moment, la Commission pourra recommander au Conseil qu'un pays posant un risque pour sa propre stabilité financière et celle de la zone euro demande officiellement une aide financière internationale. Quant aux pays ayant bénéficié d'un soutien financier, ils seront soumis à la surveillance budgétaire jusqu'à remboursement de 75% de l'aide reçue.

Les négociations ont bien progressé durant l'année 2012 mais l'objectif général d'une adoption des deux règlements pour la fin 2012 n'a pu être atteint.

4.5 Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'UEM

Suite à la décision des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la zone euro du 9 décembre 2011, un traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG), a été négocié et a pu été signé le 2 mars 2012 par vingt-cinq Etats membres de l'UE (le Royaume-Uni et la République tchèque ayant décidé de s'abstenir).

Le TSCG vise à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble en obligeant les parties contractantes à maintenir des finances publiques saines et soutenables grâce au respect

de règles spécifiques visant à prévenir tout déficit public excessif pouvant entrainer une dynamique pernicieuse de leur dette publique. Il prévoit notamment un dispositif imposant aux parties contractantes de présenter des budgets nationaux qui soient en équilibre ou en excédent grâce à la mise en place d'une règle sur le solde budgétaire exprimé en termes structurels au niveau de l'administration publique (qui est composé de l'administration centrale, du secteur de la sécurité sociale et du secteur communal). Il contraint également les Etats contractants franchissant la limite de 3% du PIB de déficit public en leur demandant de prendre des mesures détaillées pour corriger de façon effective et durable leur déficit public excessif. Le TSCG renforce ainsi l'encadrement de la politique budgétaire des Etats membres de l'UE.

Ce nouveau « Pacte budgétaire » décline un certain nombre de règles claires et précises dont le but est de renforcer l'appropriation nationale du cadre budgétaire européen et d'encadrer l'évolution des politiques budgétaires nationales des parties contractantes, au-delà de ce qui découle déjà du Pacte de stabilité et de croissance tel que révisé en 2011.

Le TSGC est entré en vigueur le 1er janvier 2013. En vertu des articles 3.2. et 8 du traité, la Cour de justice de l'Union européenne est chargée de contrôler le respect de l'obligation des parties contractantes de transposer dans leurs systèmes juridiques nationaux au plus tard un an après l'entrée en vigueur du TSGC, la « règle d'équilibre budgétaire » contenue à l'article 3, au moyen de dispositions contraignantes et permanentes.

4.6 Mécanisme européen de stabilité financière (MES)

Après avoir mis en place une première version du Fonds européen de stabilité financière (EFSF) en juin 2010, puis lancé une procédure accélérée de modification du TFUE pour permettre la création d'un mécanisme permanent de stabilité de la zone euro, les 17 Etats membres de la zone euro ont approuvé en juin 2011 un texte renforçant la capacité d'action de cette Facilité européenne, et ont signé le 2 février 2012 un traité intergouvernemental instituant un Mécanisme européen de stabilité (MES).

Le MES est un instrument intergouvernemental de droit international public qui a son siège à Luxembourg. Il a pour but de mobiliser des ressources financières et de fournir, sous une stricte conditionnalité, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. A cette fin, il est autorisé à lever des fonds en émettant des instruments financiers ou en concluant des accords ou des arrangements financiers ou d'autres accords ou arrangements avec ses membres, des institutions financières ou d'autres tiers.

Afin d'assurer une capacité de prêt combiné de l'EFSF et du MES à hauteur de 500 milliards d'euros et une notation maximale AAA pour le MES, le capital social de base autorisé du MES sera fixé à 700 milliards d'euros. Comme pour l'EFSF, la clé de contribution utilisée pour financer ce capital est celle déterminant les souscriptions des banques centrales nationales au capital de la Banque centrale européenne (BCE), ce qui revient à 0,25% pour la part du Luxembourg.

Il est à noter que l'activation des Fonds européens de sauvetage est soumise à une stricte conditionnalité sous la forme d'un programme d'ajustement économique à mettre en œuvre.

Afin de permettre la mise en place d'un mécanisme permanent, le Conseil européen du 17 décembre 2010 a décidé de modifier l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en vue de la création d'une base juridique appropriée pour ce mécanisme européen d'assistance financière.

Le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011 a dans une étape suivante adopté formellement la décision « modifiant l'article 136 du TFUE en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro ». Cette décision a été adoptée conformément à la procédure de révision simplifiée visée à l'article 48, paragraphe 6, du TFUE.

Il s'agit de la première fois qu'il est fait usage de la possibilité de modifier le traité selon la procédure de révision dite simplifiée (sans convocation et tenue d'une conférence intergouvernementale). La modification de l'article 136 TFUE n'a ni pour objet ni pour effet d'accroître les compétences dévolues à l'Union par les traités. Elle a pour but d'ouvrir aux États membres de la zone euro la faculté d'établir un mécanisme européen de stabilité, dans le cadre distinct d'un accord intergouvernemental.

Le 26 juin 2012, la Chambre des députés a voté la loi portant modification de l'article 136 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. A la même occasion, la Chambre a voté la loi portant approbation du traité instituant le mécanisme européen de stabilité, ainsi que la loi sur la participation de l'Etat au capital du mécanisme européen de stabilité.

4.7 Union bancaire

L'Union bancaire est l'un des éléments essentiels d'une intégration économique plus poussée. Elle repose sur le mécanisme de surveillance unique, une réglementation unique, sous la forme d'exigences de fonds propres, l'harmonisation des systèmes de garantie de dépôts, et un cadre européen unique pour le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances.

Les banques européennes sont de plus en plus interconnectées, beaucoup d'entre elles ont étendu leurs activités bien au-delà des marchés nationaux. Une simple coordination des systèmes de surveillance bancaire nationaux n'est donc plus une option.

Dans ce sens, la Commission a fait, le 12 septembre 2012, des propositions pour un mécanisme de surveillance européen unifié, ce qui est un pas important vers une Union bancaire. Un tel système, dans lequel la BCE jouera un rôle central et dans lequel seront impliquées les agences de surveillance nationales, restituera la confiance dans la surveillance bancaire dans la zone euro.

Il convient de rappeler qu'en juin, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient décidé que l'MES serait en mesure de contribuer directement à des recapitalisations bancaires une fois que le MSU serait en place. Ce qui était une des décisions importantes dans la lutte contre la crise de la dette, et ce notamment pour briser le cercle vicieux entre crises bancaires et dette souveraine.

Le 13 décembre, les Ministres des Finances sont parvenus à un accord sur le mécanisme de surveillance unique qui doit constituer la première pierre d'une future Union bancaire. Le

paquet législatif contient deux règlements, l'un conférant à la BCE la mission de surveiller les institutions bancaires, et l'autre modifiant le règlement établissant l'Autorité bancaire européenne (EBA).

Sur la question du champ d'application de la supervision directe par la BCE, les ministres ont pu trouver un compromis : seules environ 200 banques seront supervisées directement par la BCE, notamment celles dépassant 30 milliards d'euros d'actifs, ou bien affichant une importance systémique pour leur pays d'origine. Les autres resteront du ressort des superviseurs nationaux, mais la BCE pourra traiter, au cas par cas, tout établissement si elle le juge nécessaire.

Au Luxembourg, cette décision impliquera que la moitié des banques tomberaient sous la surveillance de la BCE, et l'autre moitié resteraient sous celle de la CSSF. Une particularité qui s'explique notamment du fait que nombre de banques installées au Luxembourg sont certes petites, mais sont des filiales de grands groupes internationaux. La BCEE devrait elle aussi être surveillée par la BCE du fait de son importance dans l'économie luxembourgeoise.

Les tâches monétaires de la BCE seront strictement séparées de ses fonctions de supervision afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts entre les objectifs de la politique monétaire et la supervision prudentielle. C'est à cette fin que sera mis en place au sein de la BCE un conseil de surveillance qui sera chargé de préparer les missions de supervision. Le Luxembourg, qui défendait le principe d'un pays, une voix, a réussi à obtenir gain de cause face à des pays qui souhaitaient un mécanisme de majorité qualifiée qui aurait donné plus de poids aux grands pays.

4.8 Approfondissement de l'UEM

Au Conseil européen de décembre 2012, une feuille de route sur la poursuite de l'approfondissement de l'UEM a été adoptée. Cette feuille de route était basée sur des propositions du Président du Conseil européen, Monsieur Herman Van Rompuy. Selon lui, une véritable union monétaire, stable et durable, devrait reposer sur quatre piliers, à savoir, une union bancaire, une union budgétaire, une union économique et un système assurant de manière adéquate la responsabilité et la légitimité démocratique.

En décembre 2012, les Chefs de Gouvernement se sont également mis d'accord pour commencer dans un premier temps à travailler concrètement à un certain nombre d'éléments de ce paquet, dont :

- des « accords contractuels pour la compétitivité et la croissance », ainsi que des mécanismes de solidarité destinés à encourager leur adoption,
- la dimension sociale de l'UEM et enfin
- une meilleure coordination *ex ante* de leurs politiques par les Etats Membres.

- ***Le groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe***

Le « groupe de réflexion sur l'Avenir de l'Europe », initié par le Ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, Monsieur Guido Westerwelle, en mars 2012, s'est retrouvé à cinq

reprises dans différentes villes européennes (Berlin, Bruxelles, Vienne, Varsovie et Majorque), avec l'objectif de discuter informellement des perspectives de l'intégration européenne dans un contexte de crise économique dont la résolution ne devrait pas pour autant monopoliser le débat. Etaient membres de ce groupe, hors le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn, les Ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de Pologne et du Portugal. Durant les sessions du groupe ont notamment été discutées les questions suivantes : Quels sont les principaux défis que l'Europa affronte aujourd'hui ? Dans quels domaines est-ce que les pays de l'Europe ont besoin de « davantage d'Europe » ? Comment atteindre une capacité d'action améliorée ?, ainsi que la position de l'UE en tant qu'acteur dans un monde globalisé.

Les différents volets abordés ont été regroupés dans un rapport final qui a été validé à Varsovie le 17 septembre. Ce rapport a été envoyé aux institutions européennes et publié dans la presse. Le 15 octobre en marge du Conseil des Affaires étrangères, le Luxembourg a organisé une rencontre avec les Ministres des Affaires étrangères de tous les Etats membres afin de les impliquer dans l'initiative. Suite à cette rencontre a eu lieu une conférence avec des parlementaires européens, nationaux, des commissaires et la société civile à Bruxelles, pour élargir le débat autour des idées présentées par le rapport et notamment autour du sujet de la légitimité démocratique du processus de prise de décision européen. Ce débat sera poursuivi dans le cadre de l'Année européenne du citoyen en 2013 afin d'impliquer le plus grand nombre de citoyens.

4.9 L'élargissement de l'Union européenne

Le processus d'élargissement de l'Union européenne s'est poursuivi sur base du consensus renouvelé sur l'élargissement, adopté par le Conseil européen de décembre 2006. Ce consensus est fondé sur les principes de la consolidation, de la conditionnalité et de la communication, conjugués à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

Fin 2012, cinq pays avaient le statut de pays candidats à l'adhésion à l'UE, à savoir la **Turquie, l'Islande, le Monténégro, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) et la Serbie.** L'Albanie a déposé sa candidature en avril 2009. Les négociations d'adhésion ont été parachevées avec la Croatie, qui devrait rejoindre les rangs des Etats Membres de l'UE à l'été 2013.

Le Luxembourg contribue au rapprochement des pays candidats à l'Union européenne à travers une ligne budgétaire destinée à financer des projets d'assistance technique. Ces projets sont exécutés par des agences partenaires. Il s'agit de formations attribuées par *l'Agence de Transfert de Technologie Financière* (ATTF) à des ressortissants monténégrins, serbes, macédoniens, bosniaques dans le domaine des finances; et par *l'Institut européen d'Administration Publique* (IEAP) à des ressortissants croates, turcs, monténégrins, serbes, kosovars, macédoniens, albanais, bosniaques. En 2012, des journalistes turcs, serbes, kosovars, macédoniens, albanais et bosniaques ont pu participer à des visites d'étude au Luxembourg proposées par le *European Journalism Centre* (EJC).

La Croatie, le Monténégro, la Serbie, le Kosovo, l'Albanie, l'ARYM, la Bosnie-Herzégovine ont bénéficié d'un projet de lutte contre la rougeole et la rubéole mis en œuvre par le *Laboratoire National de la Santé*.

Le Ministère des Affaires Etrangères a également financé un projet-pilote avec l'Office des Statistiques du Monténégro en coopération avec l'entreprise luxembourgeoise *Artémis* et le Statec luxembourgeois.

La Serbie a bénéficié d'un projet de coopération avec l'*Agence luxembourgeoise pour la Sécurité aérienne* (ALSA s.a.).

Il convient de relever également le projet de transfert technologique en faveur de la Bourse de Belgrade, projet en cours depuis 2011 et qui s'est poursuivi tout au long de 2012.

L'ouverture en 2011 d'une **Ambassade à Ankara** a permis au Luxembourg de développer ses relations bilatérales avec ce partenaire de toute première importance, mais également de suivre de près la politique européenne turque. Par ailleurs, le Luxembourg a nommé en 2011 des **Ambassadeurs non-résidents dans plusieurs pays des Balkans** concernés par le processus d'élargissement de l'UE, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie, permettant d'y renforcer nos liens bilatéraux, en même temps que la visibilité du Grand-Duché.

Madame la Ministre Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Famille, a effectué une visite de travail en **Serbie**, au **Monténégro** et au **Kosovo** du 23 au 26 avril 2012, où elle a pu évoquer toute une série de sujets d'intérêt bilatéral avec ses interlocuteurs, de même que des questions régionales et internationales. Elle a notamment soulevé la problématique des demandeurs de protection internationale en provenance de la Serbie avec ses interlocuteurs à Belgrade.

La **Croatie**, avec laquelle le traité d'adhésion a été signé le 9 décembre 2011, devra poursuivre la mise en œuvre de certaines réformes d'ici son adhésion, prévue pour le 1er juillet 2013 sous condition que tous les Etats Membres de l'Union européenne aient achevé leur procédure de ratification d'ici-là. En Croatie, le traité d'adhésion a été soumis à un référendum le 22 janvier 2012, lors duquel une majorité de la population (66,72%) s'est exprimée en faveur d'une adhésion à l'UE. La Chambre des Députés a unanimement adopté le projet de loi sur l'adhésion croate le 9 octobre 2012, et le Grand-Duc a signé l'instrument de ratification le 26 décembre 2012. A noter que la ratification par la Slovénie reste incertaine, tant que la Croatie ne renonce pas à une procédure judiciaire dans l'affaire de la Ljubljanska Banka (dossier de la succession des Etats constituant l'ancienne Yougoslavie).

Aucun nouveau chapitre de négociations n'a été ouvert avec la **Turquie** depuis juin 2010. Ankara a gelé ses relations avec la Présidence chypriote (2e semestre 2012). En réaction à l'absence de progrès par la Turquie en matière de mise en œuvre du protocole additionnel à l'accord d'Ankara sur l'Union douanière, le Conseil avait déjà décidé en décembre 2006 de suspendre l'ouverture des négociations de 8 chapitres, liés directement ou indirectement à l'Union douanière, et de ne pas clore provisoirement les négociations de tous les autres chapitres. Actuellement 13 chapitres ont été ouverts dont un seul a été clos provisoirement : à ce niveau, pas de changement à signaler au cours de l'année 2012.

Afin de redynamiser les relations UE-Turquie, la Commission avait proposé dans son paquet élargissement 2011 d'adopter une approche pragmatique et concrète dans tous les domaines où des progrès sont encore possibles. Un tel « agenda positif », couvrant un grand nombre de sujets d'intérêt commun, comme les réformes politiques, l'alignement sur l'acquis (y compris dans les chapitres actuellement gelés), les visas, la mobilité et l'immigration, l'énergie, la lutte contre le terrorisme, le commerce, la participation aux programmes de l'UE ainsi que le

dialogue sur la politique étrangère, a été lancé en mai 2012. Dans ce contexte, les Etats membres ont accepté d'ouvrir un dialogue sur la libéralisation des visas avec la Turquie, à condition qu'il s'agisse d'un objectif à long terme qui soit réalisé par étapes. La Commission a élaboré en décembre 2012 une feuille de route sur la libéralisation des visas. Ankara a accepté en contrepartie de parapher le 21 juin 2012 l'accord de réadmission par lequel la Turquie s'engage à reprendre, outre ses propres citoyens, les ressortissants de pays tiers ayant transité par son territoire pour rejoindre l'UE et s'y trouver en séjour irrégulier.

L'Islande entretient des relations étroites avec l'UE à travers sa participation à l'Espace Economique Européen (EEE) depuis plus de 15 ans. Reykjavik a présenté sa candidature à l'UE en juillet 2009 ; depuis juillet 2010, 27 chapitres ont été ouverts dont un tiers ont été provisoirement clôturés. 16 chapitres ont été ouverts en 2012, au cours de deux Conférences Inter-gouvernementales et trois Conférences d'adhésion.

Il existe cependant une profonde division de l'opinion publique sur l'opportunité d'adhérer à l'UE, et au terme des négociations, l'Islande se propose d'organiser un referendum sur l'adhésion. L'Islande a indiqué début janvier 2013 que les négociations seront mises en veille en vue des élections parlementaires du 27 avril 2013. Le terrain devra être préparé minutieusement pour les délicates questions de la pêche et de l'agriculture, qui ne seront abordées que par le nouveau gouvernement.

Le **Monténégro** a déposé sa demande d'adhésion à l'UE le 15 décembre 2008. Le Conseil européen de décembre 2010 a décidé de lui accorder le statut de pays candidat, tout en l'invitant à remplir sept priorités clés que la Commission a identifiées dans le domaine de l'Etat de droit, du pouvoir judiciaire, des droits fondamentaux et de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Par la suite, le Monténégro a entrepris des efforts considérables pour adopter les lois et mesures nécessaires, permettant ainsi à la Commission de recommander en octobre 2011 l'ouverture des négociations d'adhésion. La Commission a proposé dans ce contexte d'appliquer une nouvelle approche renforcée pour les chapitres 23 (Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux) et 24 (Justice, liberté, sécurité) visant à mieux guider le pays candidat dans ses efforts de réforme dès le début des négociations d'adhésion afin de garantir une mise en œuvre concrète des réformes entreprises avant la clôture des négociations. Au cas où les efforts de réforme dans ces domaines sensibles s'avéreraient insuffisants, la Commission prévoit la possibilité de prendre des mesures correctrices. Le Conseil européen des 28-29 juin 2012 a décidé de lancer les négociations d'adhésion avec le Monténégro, et la Conférence d'adhésion inaugurale s'est tenue le 29 juin 2012. Lors de la Conférence intergouvernementale du 18 décembre 2012, le Monténégro a ouvert et fermé provisoirement le premier chapitre des négociations (25- science et recherche).

La **Serbie** a présenté sa candidature d'adhésion en décembre 2009. Les progrès achevés par la Serbie dans son programme de réformes ainsi que l'arrestation et le transfert au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie à La Haye des deux derniers fugitifs, Ratko Mladic et Goran Hadzic, ont été évalués positivement par l'UE, et le 1er mars 2012, le Conseil européen a confirmé le statut de candidat de la Serbie. Les points essentiels des conclusions du Conseil Affaires Générales de décembre 2012 sont le parallélisme des engagements respectifs envers la Serbie et le Kosovo, ainsi qu'un équilibre entre la générosité en termes de langage prospectif mais aussi en termes de conditionnalité. Les conclusions indiquent que sous la prochaine Présidence (irlandaise), le Conseil examinera un rapport que fera la Commission et la Haute Représentante, Madame Cathy Ashton, sur les progrès accomplis en printemps 2013 en vue d'une décision possible du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie. Pour le Kosovo, la version a évidemment été aménagée en vue

d'un Accord de stabilisation et d'association mais la symétrie a été préservée dans son essence.

L'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) est candidate à l'adhésion à l'UE depuis décembre 2005. La Commission constate depuis 2009 que Skopje remplit de façon substantielle les conditions exigées, recommandant dès lors de procéder à l'ouverture des négociations d'adhésion. Or, certains pays s'opposent à une telle décision parce qu'ils considèrent le règlement de la question du nom de l'ancienne République yougoslave de Macédoine comme une condition préalable à l'ouverture des négociations. Après d'intenses débats fin 2012, il a été convenu que le Conseil européen pourrait prendre sous Présidence irlandaise une décision sur l'ouverture des négociations, sur base d'un rapport de la Commission qui doit être soumis au printemps 2013.

L'Albanie a présenté une demande d'adhésion en avril 2009. En 2010, la Commission a constaté que l'Albanie ne remplissait pas suffisamment les critères politiques pour permettre le lancement des négociations d'adhésion, recommandant dès lors de lui imposer 12 priorités clés qui devraient l'aider à satisfaire aux critères politiques.

Une crise politique prolongée a secoué le pays après les élections législatives de juin 2009, et ce jusqu'à l'accord trouvé en novembre 2011 entre le gouvernement et l'opposition pour relancer le programme de réformes. Sur base de cet accord, les autorités albanaises sont en train de déployer des efforts pour mettre en œuvre les 12 priorités avec l'aide de la Commission. En octobre 2012, la Commission a recommandé la reconnaissance conditionnelle du statut de candidat dans son paquet élargissement. Cependant, pour les Etats membres attachés à une stricte conditionnalité, la fixation d'une date pour la reconnaissance du statut de pays candidat n'était pas mûre en décembre 2012. La Commission a été invitée à faire rapport au Conseil dès que les progrès nécessaires auront été accomplis, en tenant également compte des nouvelles mesures prises par l'Albanie pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée, notamment au moyen d'enquêtes et de poursuites actives en la matière.

Pour ce qui est de la **Bosnie-Herzégovine,** elle n'a accompli en 2012 que des progrès limités pour remplir les critères politiques fixés par la Commission européenne. « Les représentants politiques n'ont toujours pas de vision commune de l'orientation générale du pays, de son avenir et de son cadre institutionnel, vision pourtant nécessaire pour réaliser des avancées qualitatives sur la voie menant vers l'UE », a dû constater la Commission. La nécessité d'un environnement politique stable, avec l'agenda européen au cœur du processus politique, constitue une priorité absolue. Une première réunion du dialogue à haut niveau pour faciliter la préparation d'une soumission de candidature d'adhésion a été organisée entre la Bosnie-Herzégovine et l'UE en juin 2012.

- ***Le Partenariat oriental***

Le Partenariat Oriental a été lancé à Prague en 2009. Les six pays partenaires du Partenariat Oriental sont : **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine**. Le partenariat a été établi afin d'échanger des expériences dans des domaines variés tels que la démocratie et la bonne gouvernance, le renforcement de la sécurité énergétique, la protection de l'environnement ou encore le développement économique et social. Des Sommets sont organisés tous les deux ans. Le dernier a eu lieu à Varsovie en septembre 2011, et les travaux ont débuté pour préparer le troisième sommet en Lituanie à l'automne 2013. La Haute Représentante Madame Cathy Ashton et Monsieur le Commissaire Štefan Füle ont

tablé en mai 2012 une feuille de route qui guidera la mise en œuvre du Partenariat Oriental en vue du Sommet de Vilnius. Le Luxembourg continue à contribuer à la réalisation des objectifs du Partenariat Oriental, car celui-ci a une réelle valeur ajoutée pour la stabilité, la prospérité et la promotion des valeurs démocratiques sur le continent européen.

Les pays concernés par le partenariat Oriental ont bénéficié de projets d'assistance technique financés par le Luxembourg et mis en œuvre par des agences partenaires. Ainsi, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine ont participé à des programmes de formation réalisés par *l'Agence de Transfert de Technologie Financière* (ATTF). La Moldavie a bénéficié d'un programme de formation dans le domaine judiciaire mis en œuvre par *l'Académie de droit européen* à Trèves. Tous les pays en question ont bénéficié d'un projet de lutte contre la rougeole et la rubéole mis en œuvre par le *Laboratoire National de la Santé*.

4.10 L'Initiative citoyenne européenne

Le règlement relatif à l'initiative citoyenne, définissant les règles et les procédures d'utilisation de ce nouvel instrument, est entré en application le 1er avril 2012. C'est la date à laquelle les premières initiatives ont pu être présentées à la Commission européenne pour validation d'après la procédure définie. Une initiative citoyenne doit porter sur un sujet qui ressort des attributions de la Commission européenne, à savoir un sujet relevant d'un domaine dans lequel la Commission dispose du droit d'initiative législative.

Grâce à ce règlement, un comité de citoyens de sept personnes provenant de sept États membres peut lancer une initiative citoyenne. Pour aboutir, celle-ci doit recueillir au moins un million de signatures de ressortissants européens ayant l'âge de participer aux élections européennes. Ces signatures doivent provenir d'au moins sept Etats membres différents et dans chacun de ces Etats membres, le nombre de signataires doit être égal ou supérieur au nombre de députés dont dispose ce pays au Parlement européen, multiplié par 750. Pour le Luxembourg, ce chiffre correspond à 4.500 signatures. Rien n'exclut bien sûr que plus que sept Etats membres participent à une initiative.

Les organisateurs d'une initiative citoyenne européenne disposent d'une année pour recueillir les déclarations de soutien nécessaires. Le nombre de déclarations de soutien doit être certifié par les autorités compétentes dans les États membres et la Commission européenne dispose alors de trois mois pour examiner l'initiative et décider de la suite à lui donner.

La loi luxembourgeoise relative à la mise en application du règlement européen est entrée en vigueur le 1er avril 2012. A la date du 1er septembre 2012, dix initiatives citoyennes ont été enregistrées par la Commission européenne.

Quelques problèmes en matière de certification des sites de collecte des signatures en ligne, dus au niveau de sécurité élevé prescrit par la directive européenne pour éviter le piratage de données, ont été résolus par la Commission européenne avec l'aide des autorités luxembourgeoises. Il a en effet été décidé de mettre à la disposition des organisateurs d'initiatives citoyennes les serveurs de la Commission européenne sis à Luxembourg, ce qui accorde une mission importante à l'autorité luxembourgeoise responsable de la certification des sites de collecte en ligne qui est le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE).

4.11 Transposition des directives européennes

En application de l'aide-mémoire sur la coopération entre la Chambre des Députés et le Gouvernement en matière de politique européenne, le cinquième *Rapport sur l'état de transposition des directives européennes* a été soumis au Parlement en juin 2012.

Ce rapport, qui retenait l'état de transposition, à la date du 10 mai 2012, des différentes directives européennes, renseignait, entre autres, sur l'évolution des résultats du Luxembourg aux derniers tableaux d'affichage du marché intérieur publiés par la Commission européenne.

Il convient de relever dans ce contexte que dans le *tableau d'affichage n°25* du marché intérieur (publié le 8 octobre 2012) qui dresse un état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1er mai 2012, et tenant compte de tous les indicateurs de mise en œuvre du droit européen, le Luxembourg a pu obtenir, **d'un point de vue global, un de ses meilleurs résultats**. En effet, le Luxembourg n'a eu aucune directive en retard de transposition depuis au moins 2 ans et connaît une nette tendance à la baisse des procédures d'infraction engagées par la Commission (15 procédures par rapport à une moyenne UE de 31). Avec un déficit de transposition de 1,1% (ce qui correspond à 16 directives sur 1.393 directives publiées), le Luxembourg se classe en 17e position parmi les 27 Etats membres.

Ce sera dans le *tableau d'affichage n°26* du marché intérieur qui sera publié en mars 2013 et qui dressera un état des lieux de la transposition de l'ensemble des directives marché intérieur ayant un délai de transposition antérieur au 1er novembre 2012, que le Luxembourg présentera un **déficit de transposition de 0,6 %** (ce qui correspond à 8 directives non transposées sur 1.420 directives publiées). Avec ce résultat, le Luxembourg aura de nouveau atteint l'objectif de 1% de déficit de transposition fixé par le Conseil européen de mars 2007, et y obtiendra ainsi son meilleur résultat depuis la publication des tableaux d'affichage en novembre 1997.

A noter encore que dans le courant de l'année 2012 le *Conseil de Gouvernement* a été saisi trois fois du dossier de la transposition des directives. A ces occasions, l'attention des membres du Gouvernement a, entre autres, été attirée sur la vérification du respect de l'obligation de présenter le(s) projet(s) portant transposition d'une directive au plus tard six mois après la publication au Journal officiel de l'UE de cette dernière, tel que convenu par le Conseil de Gouvernement le 18 septembre 2009.

4.12 Bilan d'application de la législation relative au marché intérieur

Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs les plus pertinents pour fournir un meilleur aperçu de la mise en œuvre et de l'application de la législation relative au marché intérieur dans les États membres

Bilan d'application de la législation relative au marché intérieur

Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs les plus pertinents pour fournir un meilleur aperçu de la mise en œuvre et de l'application de la législation relative au marché intérieur dans les États membres.

	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI
Fig. 2-3: Transposition deficit	1.9%	0.7%	0.6%	0.3%	0.9%	0.2%	0.3%	0.5%	0.4%	0.4%	2.4%	1.9%	0.1%	0.9%	1.1%	0.6%	0.1%	0.6%	1.3%	2.1%	1.4%	1.1%	1.5%	0.5%	1.2%
Fig. 4: Progress over the last 6 months (change in the number of outstanding directives)	-3	-3	-18	-3	-3	-10	0	-10	-8	-8	+4	-1	-3	0	-4	-12	0	-9	-3	0	-3	-1	+2	-1	-1
Fig. 5: Number of directives two years or more overdue	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0
Fig. 6: Transposition delay on overdue directives (in months)	11.3	10.2	14.9	7.4	10.0	10.3	7.9	8.2	6.9	4.5	7.3	10.1	0.8	9.3	9.0	10.5	10.4	13.0	8.2	10.7	7.4	10.4	9.4	9.9	9.8
Fig. 7: Compliance deficit	0.9%	0.9%	0.7%	0.6%	0.7%	0.6%	0.6%	1.3%	0.7%	0.9%	1.9%	0.1%	0.5%	0.4%	0.4%	0.8%	0.4%	0.2%	0.8%	1.5%	1.0%	0.4%	0.4%	0.6%	0.2%
Fig. 12: Trend in the number of infringement cases since Nov. 2007	-3%	NA	-35%	-31%	-51%	-57%	-56%	-23%	-45%	-43%	-49%	-33%	-62%	-61%	-58%	-21%	-60%	-17%	-58%	-24%	-32%	NA	-39%	-20%	-54%
Fig. 13: Number of pending infringement cases	64	25	20	18	44	9	26	68	62	56	69	14	10	7	15	22	17	39	25	42	46	23	14	20	17
Fig. 17: Average speed of infringement resolution - pending cases (in months)	34.0	24.6	31.9	30.7	29.7	20.1	33.7	24.3	29.3	29.6	22.8	17.1	24.2	23.8	12.9	29.5	20.7	31.5	19.8	25.0	23.7	21.1	14.1	26.5	28.7
Fig. 18: Early resolution - closed cases	18%	25%	0%	17%	17%	25%	20%	15%	21%	13%	9%	22%	60%	33%	30%	29%	9%	38%	0%	15%	0%	13%	40%	22%	0%
Fig. 19: Duration since Court's judgments - closed cases (in months)	13.7	NA	NA	8.2	14.8	NA	23.1	17.9	21.8	22.1	19.6	3.1	NA	9.0	15.8	7.0	9.2	15.0	18.7	10.1	18.5	NA	7.1	3.8	9.4

Legend	<average	average ±10%	>average
except:			
Transposition deficit	≤1%	/	>1%
Change in the number of outstanding directives	decrease	no change	increase
Duration since Court's judgment	<8 months	8-18 months	>18 months
NA= not applicable			

Internal Market Scoreboard 25, September 2012

4.13 Cadre financier pluriannuel 2014-2020

Au niveau du Conseil et du Conseil européen, les négociations sur le Cadre financier pluriannuel post-2013 ont continué pendant toute l'année 2013 sans arriver à une conclusion. Le Conseil européen doit décider à l'unanimité de l'enveloppe de financement pour la période 2014-2020. Avec le Traité de Lisbonne, le Parlement européen est devenu un acteur à part entière dans ces négociations qui, après décision à l'unanimité au Conseil, doit donner son approbation.

La proposition de la Commission pour les sept années 2014-2020 s'élève à 1033 milliards d'euros, soit 1,08 % du RNB communautaire. Ce volume a été obtenu sur base d'une reconduction pendant sept ans du budget prévu pour l'année 2013. Cela représente un effort de stabilisation, au vu de toutes les nouvelles tâches qui ont été attribuées à l'UE par le Traité de Lisbonne.

Au cours de négociations ardues, deux groupes se sont constitués entre les Etats membres : d'un côté, « les amis du dépenser mieux », tous des contributeurs nets qui demandent de réduire la proposition de la Commission d'au moins 100 milliards, et, de l'autre, « les amis de la cohésion » regroupant 14 pays bénéficiaires nets qui considèrent que la proposition de la Commission représente un minimum. Bien que le Luxembourg soit contributeur net à hauteur d'environ 150 euros par habitant et par an, le pays a toujours refusé de se laisser entraîner dans la logique anti-communautaire du « juste retour » et, par conséquent, le Luxembourg ne s'est pas rallié à un de ces camps.

Fin octobre, la Présidence chypriote a proposé de réaliser des coupes d'au moins 50 milliards d'euros dans la proposition initiale de la Commission. Lors du Sommet extraordinaire, le Président du Conseil européen a proposé le 22 novembre de réduire de 83 milliards d'euros la proposition de la Commission, sans pour autant trouver un accord parmi les 27.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont mis fin à leurs discussions le 23 novembre 2012 en remettant à plus tard l'accord qu'ils s'étaient donné pour objectif de trouver.

Pour le Luxembourg, il importe que parallèlement aux mesures de consolidation budgétaire imposées actuellement aux budgets nationaux, le Cadre financier pluriannuel joue un rôle de budget d'investissement au niveau européen en faveur de la croissance et puisse par-là compléter utilement les efforts des Etats membres, en se concentrant sur les domaines prioritaires définis dans la stratégie de croissance Europe 2020. Les effets sur la croissance économique et la création d'emplois devront demeurer des priorités pour l'orientation des fonds communautaires.

Le niveau des dépenses du Cadre financier proposé doit donc être réaliste pour que le budget européen puisse jouer son rôle d'instrument pour contribuer à la relance de l'économie européenne.

En parallèle, le système actuel des ressources propres, qui est devenu au fil des années opaque, complexe, et inéquitable, doit être réformé. En proposant deux nouvelles ressources propres communautaires et le remplacement de tous les mécanismes de correction actuels par un système de corrections forfaitaires transparent et limité dans le temps, la Commission européenne ouvre la perspective d'un nouveau contrat mitigeant l'approche du « juste retour ». Une réforme du système des ressources propres devrait s'inscrire dans une

perspective de temps qui aille au-delà du cadre de négociation actuel, tel que proposé dans un *non-papier* luxembourgeois.

4.14 Les affaires juridiques du Luxembourg devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)

Le Ministère des Affaires étrangères, et en particulier la Direction des relations économiques internationales, constitue l'intermédiaire entre la CJUE et les différents ministères luxembourgeois pour ce qui est des affaires en justice devant la Cour de justice UE qui concernent de près le Luxembourg.

Parmi les affaires suivies, il peut s'agir soit de recours en manquement intentés à l'égard du Luxembourg par la Commission européenne pour non-transposition, transposition tardive ou mauvaise transposition de directives, de renvois préjudiciels introduits par des juridictions de renvoi luxembourgeoises, mais aussi de recours concernant de plus près d'autres Etats membres mais dans lesquels le Luxembourg souhaite intervenir parce qu'il est intéressé au résultat de l'affaire en justice en question surtout au vu du domaine ou de la matière concernés. Dans ce dernier cas, le Luxembourg a ainsi l'occasion de faire valoir son opinion en soutenant, la plupart du temps, un autre Etat membre soit une institution de l'UE impliqués dans une affaire.

L'agent du gouvernement luxembourgeois auprès de la CJUE, (juriste de la Direction des relations économiques internationales) gère l'aspect procédural (délais, suite des procédures etc.) des affaires concernant le Luxembourg et mène à cet effet la correspondance et les contacts réguliers avec le greffe de la CJUE et les agents des autres Etats membres auprès de la CJUE. Il est en contact avec les correspondants européens des ministères luxembourgeois concernés pour les tenir au courant de cas devant la CJUE qui pourraient les intéresser. Les correspondants européens entrent aussi en contact avec l'agent pour manifester leur intérêt à intervenir dans une affaire devant la Cour.

L'agent représente aussi le gouvernement luxembourgeois devant la Cour de justice lors de plaidoiries des affaires en question pour défendre la position luxembourgeoise. Cet exercice, tout comme l'élaboration et la transmission d'observations écrites au greffe de la Cour se fait toujours en étroite collaboration avec les correspondants européens ou responsables des ministères directement concernés par les affaires en question (le cas échéant avec le soutien d'un avocat spécialisé en la matière).

Une fois par an, un bilan des affaires devant la CJUE intéressant de près le Luxembourg est présenté au Conseil de Gouvernement.

4.15 Préparation de la prochaine Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, 2ème semestre 2015

Au cours de l'année 2012 les préparations en vue de la 12ème Présidence du Luxembourg du Conseil de l'UE ont démarré, ceci tant aux niveaux interne qu'externe.

Sur invitation du Ministre des Affaires étrangères, le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE), qui comporte les représentants des différents ministères concernés par l'actualité européenne, ainsi que la Représentation Permanente du Luxembourg auprès de l'UE, s'est penché, lors de deux réunions extraordinaires au niveau des chefs d'administration (en date des 27 mars et 30 novembre), sur la mise en place des dispositifs en vue de la prochaine Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2015. Il a notamment été question de la mise en place des méthodes de coordination interministérielle, de la préparation d'un budget unique pour la Présidence, des besoins additionnels en personnel, de la formation des agents, ainsi que de l'organisation d'événements à Luxembourg et Bruxelles.

Lors de l'année 2012, les premiers contacts ont été pris avec les deux autres Etats membres qui feront partie du Trio de Présidences 2014/2015, en l'occurrence l'Italie (2ème semestre 2014) et la Lettonie (1er semestre 2015) en vue notamment pour discuter des priorités des trois Présidences successives et pour préparer en commun le programme sur 18 mois. L'adoption du programme trio par le Conseil de l'UE devrait avoir lieu en mai 2014.

5. Le Luxembourg dans les organisations internationales

L'engagement au sein des organisations internationales revêt une importance primordiale pour participer au maintien de la paix et de la sécurité mondiale. Pour contribuer à cet objectif, le Luxembourg reste un fervent adepte du multilatéralisme et a participé activement aux travaux des organisations internationales dont il est membre : Union européenne, OTAN, Conseil de l'Europe, OSCE, Organisation des Nations Unies.

L'engagement luxembourgeois dans les organisations internationales se fonde avant tout sur le respect du droit. Celui-ci doit couvrir aussi bien les relations entre les Etats qu'entre les individus à l'intérieur des Etats et participer à la promotion des droits fondamentaux et de l'Etat de droit. Dans ses efforts pour participer au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité à travers le monde, le Luxembourg accorde une importance particulière au respect des droits de l'homme, à la lutte contre l'impunité, à la non-prolifération et au désarmement. C'est dans cette philosophie également que le Luxembourg a mené sa campagne pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité et ce sont ces valeurs universelles que le Luxembourg défendra en tant que membre du Conseil pendant les années 2013 et 2014.

5.1 Organisation des Nations Unies

- ***Election du Luxembourg au Conseil de sécurité***

Le 18 octobre 2012, pour la première fois de son histoire, le Luxembourg a été élu par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'un de cinq sièges non-permanents vacants au

Conseil de sécurité. Le Luxembourg a été élu aux côtés de l'Argentine, de l'Australie, de la République de Corée et du Rwanda pour un mandat de deux ans

Cette élection fut la culmination d'un effort de longue haleine, entamé en 2001 lorsque le Luxembourg s'était déclaré candidat au Conseil de sécurité au sein de son groupe régional et électoral au sein des Nations Unies, le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. La Finlande avait rejoint la course pour les deux sièges réservés à ce groupe en 2002, l'Australie en 2008. Alors que le Luxembourg s'était employé dès 2001 à faire connaître son engagement pour le multilatéralisme en général et au sein des Nations Unies en particulier, c'était à partir de l'entrée en campagne de l'Australie en 2008 que la campagne s'était réellement intensifiée, lorsqu'il était devenu clair que l'élection allait être compétitive.

En 2012, le Luxembourg a multiplié les efforts de campagne, tant à New York qu'à travers le monde, en mettant l'accent sur ses contributions à la paix et à la sécurité internationales, dont le maintien est la principale tâche du Conseil de sécurité, et notamment sa participation à des missions civiles et militaires de gestion de crise et à des missions de maintien de la paix, ses contributions à la consolidation de la paix y compris à travers la Commission de consolidation de la paix et son effort important d'aide publique au développement. Ces arguments, couplés au fait que le Luxembourg, un Etat fondateur des Nations Unies, n'avait jamais été membre du Conseil de sécurité et à l'argument que les petits Etats membres peuvent faire des contributions importantes aux travaux du Conseil, ont porté leurs fruits.

S.A.R. le Grand-Duc et le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Asselborn, qui ont participé au débat général de la 67ème Assemblée générale des Nations Unies fin septembre, ont profité de leur présence à New York pour tenir des réunions bilatérales avec de nombreux Chefs d'Etat et de gouvernement et ministres des Affaires étrangères, pour un dernier effort de campagne à haut niveau avant l'élection d'octobre.

Le Ministre Jean Asselborn, qui avait multiplié les déplacements tout au long de l'année 2012 pour promouvoir la campagne luxembourgeoise, était présent à New York pour l'élection du 18 octobre à l'Assemblée générale. Chaque Etat membre disposait de deux voix pour le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres. Au premier tour d'élection, l'Australie a obtenu 141 voix, le Luxembourg 128 et la Finlande 108. La majorité à atteindre est de deux tiers, soit 129 voix : l'Australie était donc élue au premier tour tandis que le Luxembourg et la Finlande se sont affrontées dans un deuxième tour pour occuper le deuxième siège. Lors de ce deuxième tour, dans lequel chaque Etat membre votant ne disposait plus que d'une voix, le Luxembourg a obtenu 131 voix, la Finlande 62, résultat très clair qui a ainsi consacré l'élection du Luxembourg à son premier mandat au Conseil de sécurité.

Les nouveaux membres non-permanents élus pour le mandat 2013-2014 ont été admis à observer les travaux du Conseil de sécurité dès le 20 novembre 2012, pour se familiariser avec les méthodes de travail du Conseil et se préparer au mieux à leur mandat.

- ***Les Nations Unies et le Luxembourg***

L'Organisation des Nations Unies, dont les activités se déclinent autour des trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme, joue un rôle central de coordination des efforts de la communauté internationale face aux défis de la mondialisation, du changement climatique et de la lutte contre la pauvreté. Démontrant sa volonté de

contribuer à ces efforts, le Luxembourg a partagé ses vues et ses expériences ou efforts à l'occasion de divers débats publics organisés par le Conseil de sécurité sur les thèmes suivants : Etat de droit ; Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel ; Femmes et paix et sécurité ; Situation en Somalie ; Protection des civils dans les conflits armés ; Consolidation de la paix ; Sort des enfants en temps de conflit armé ; Paix et la justice et le rôle de la Cour pénale internationale ; Piraterie ; Méthodes de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Afin de présenter sa vision en matière de politique étrangère aux autres Etats membres des Nations unies, le Luxembourg a organisé en 2012 trois séminaires sur le thème « Diplomatie, développement, défense : l'importance d'une approche holistique pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Le Luxembourg a continué ses travaux en qualité de Présidence de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix (CCP) qui ont été marqués par l'adoption des conclusions et recommandations du premier examen périodique de la Déclaration d'engagements mutuels entre la Guinée et la CCP.

A l'occasion de la semaine ministérielle de la 67e session de l'Assemblée générale des Nations Unies du 23 au 27 septembre, la délégation du Luxembourg a été emmenée par S.A.R. le Grand-Duc, accompagné par le Ministre des Affaires étrangères. S.A.R. le Grand-Duc a prononcé un discours dans le cadre du débat général de la 67e session. Le Ministre des Affaires étrangères a participé aux réunions de haut niveau sur le Sahel, sur la consolidation de la paix et sur l'Etat de droit. Il y a lieu de remarquer que cette dernière réunion était l'occasion pour les Etats qui le souhaitaient de prendre des engagements volontaires afin de renforcer l'Etat de droit au niveau national et international. Le Luxembourg a pris sept engagements[1], dont le premier a entretemps déjà pu être réalisé, à savoir la ratification des amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Egalement prévus sont la ratification, avant la fin de la législature se terminant en 2014, du 3e protocole facultatif à la Convention des droits de l'Enfant et la Convention internationale contre les disparitions forcées, ainsi que le soutien, entre 2012 et 2014, au Fonds de consolidation de la paix à hauteur minimale d'un million d'euros

Le Luxembourg a présidé la Commission sur la protection sociale lors de la 101e session de la Conférence internationale du travail qui se tenait du 20 mai au 14 juin 2012. Dans le prolongement des débats menés l'année précédente, les travaux ont été couronnés de succès avec l'adoption d'une recommandation autonome sur l'établissement d'un socle de protection sociale.

Finalement, relevons que le 17 avril, le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Ban Ki-moon, a effectué une visite officielle au Luxembourg. Il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et a eu des entretiens avec le Premier ministre et le Ministre des Affaires étrangères. Il est également intervenu en séance publique à la Chambre des députés où il a salué la générosité, la solidarité et l'engagement international du Luxembourg, avant de donner une conférence à l'Université du Luxembourg.

[1] http://www.unrol.org/files/Pledges%20by%20Luxembourg.pdf

- ***Les Conseils des droits de l'homme et 3e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies***

L'année 2012 a une nouvelle fois été fortement marquée par violations des droits de l'homme dans le conflit en Syrie et par la division persistante du Conseil de sécurité sur cette situation. Le Conseil des droits de l'homme, qui s'est réuni une nouvelle fois en session extraordinaire sur la Syrie, est resté à la pointe des efforts pour que la situation reste au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Le Luxembourg a continué à soutenir les efforts pour trouver une sortie de crise syrienne. Il a insisté en outre sur le besoin de lutter contre l'impunité à l'égard des crimes les plus graves commis par les parties au conflit.

Le Luxembourg a participé activement aux différentes sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme. Il est intervenu aux cours des débats et des dialogues interactifs, notamment sur la situation des droits de l'homme en Syrie, mais aussi sur la liberté de religion ou de conviction, ou les droits économiques, sociaux et culturels comme le droit à l'alimentation, le droit à l'eau potable et à l'assainissement ou encore le droit à l'éducation.

A remarquer qu'en marge de la 19e session du Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg a participé à la cérémonie officielle de signature du 3e protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant , figurant ainsi parmi les premiers signataires de ce protocole qui prévoit la mise en place d'un mécanisme de dépôt de plainte individuelle.

Le Luxembourg a également activement participé aux travaux de la 3e Commission de l'Assemblée générale qui traite entre autres des questions liées aux droits de l'homme, en négociant au nom de l'Union européenne deux résolutions et en co-parrainant 34 des 59 résolutions adoptées en 2012, dont entre autres les résolutions sur la situation des droits de l'homme en Iran, en Syrie, en République populaire démocratique de Corée et au Myanmar. A remarquer que le Luxembourg a participé au lobbying de l'UE en faveur de l'adoption de ces résolutions-pays auprès de plusieurs Etats tiers. De même, il a participé au lobbying en faveur de la résolution conduite par l'UE appelant à un moratoire sur la peine de mort, en vue de son abolition universelle.

Tout au long de l'année 2012, le Ministère des Affaires étrangères a coordonné les travaux de rédaction du deuxième rapport national pour l'Examen périodique universel qui a été présenté en janvier 2013 devant le Conseil des droits de l'homme. Ce rapport[2], qui présente la situation nationale en matière de droits de l'homme, est le fruit des efforts collectifs de l'ensemble des ministères et administrations concernés.

5.2 Désarmement et non-prolifération

En 2012, le Luxembourg a continué à appuyer les initiatives qui ont pour objectif le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et nucléaires.

Lors de la 67ème session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, S.A.R. le Grand-Duc Henri a rappelé qu'« un domaine d'action prioritaire pour le Luxembourg en termes de prévention des conflits est celui du désarmement et de la non-prolifération. Le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité au plus bas niveau

[2] http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/WG.6/15/LUX/1&Lang=F

possible d'armement. II est partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine. Et, malgré le contretemps que la communauté internationale a connu cette année, nous continuerons de nous engager pour un Traité sur le commerce des armes qui puisse aider les Etats membres à combattre de façon efficace le fléau de la circulation incontrôlée des armes. »

Du 2 au 26 juillet 2012, le Luxembourg a ainsi participé à New York aux négociations en vue d'un Traité sur le Commerce des Armes, où il a rejoint les efforts de ses Etats partenaires d'œuvrer à l'élaboration d'un Traité fort et efficace. Les négociations n'ont pas abouti à l'adoption d'un Traité, mais les Etats ont décidé d'organiser un deuxième tour de négociations lors de la « Conférence finale » sur le Traité sur le Commerce des Armes, qui aura lieu à New York du 18 au 28 mars 2013 et à laquelle le Luxembourg participera activement. Le Luxembourg fut, en outre, représenté à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects à New York, du 27 août au 7 septembre 2012.

Le Luxembourg a poursuivi son engagement de longue date au niveau du désarmement conventionnel, en participant à la troisième Conférence des Etats-parties à la Convention sur les armes à sous-munitions du 11 au 14 septembre à Oslo et à la douzième Conférence des Etats-parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (« Convention d'Ottawa ») à Genève, du 3 au 7 décembre 2012. La lutte contre ces armes à effet indiscriminatoire a été étayée par le financement conséquent de projets de déminage et de dépollution dans les régions les plus touchées du monde.

En 2011 et jusqu'en mai 2012, le Luxembourg fut membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), basée à La Haye. Le Conseil exécutif est l'organe dirigeant de cette organisation consacrée à l'élimination complète de cette catégorie d'armes particulièrement honnies. En ce qui concerne la mise en œuvre des principes de la Convention, le Conseil de Gouvernement a approuvé le Projet de Loi sur les Armes chimiques le 27 juillet 2012 qui, par la suite, fut déposé à la Chambre des Députés en date du 17 octobre 2012. Par ailleurs, le Luxembourg fut également représenté à la dix-septième Conférence des Etats-parties de l'OIAC à La Haye, du 26 au 30 novembre 2012.

Le Luxembourg a participé à la Conférence des Etats-parties à la Convention sur l'Interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CABT) à Genève, du 10 au 14 décembre 2012.

Finalement, le Luxembourg regrette que les négociations au niveau de la Conférence de Désarmement sur un traité international multilatéral, non discriminatoire et vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles restent dans l'impasse.

En ce qui concerne les efforts dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, la Luxembourg a pris part aux réunions plénières de plusieurs régimes de contrôle des exportations, notamment à celle à Berlin du « *Missile technology control regime* » de produits de double usage, et à celle à Vienne du « Wassenaar Arrangement » (régime de contrôle d'armes conventionnelles).

5.3 OTAN

Parmi les dossiers clés de l'OTAN d'un grand intérêt pour le Luxembourg traités par les instances de l'OTAN, les développements opérationnels suivants peuvent être mentionnés:

Le 25ème Sommet de l'OTAN s'est tenu à Chicago les 20 et 21 mai 2012. Les discussions des 28 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance ont été dominées par l'évolution de la stratégie en Afghanistan et le financement futur des forces de sécurité afghanes au-delà de 2014. Ils ont réaffirmé leur engagement à long terme en Afghanistan ainsi que leur détermination à mettre en œuvre la stratégie de transition qui prévoit le transfert graduel de la responsabilité de la sécurité des troupes de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan (FIAS) aux forces de sécurité afghanes d'ici à 2014.

Le sommet de Chicago a également permis de poser les bases pour le développement des capacités de l'Alliance à l'horizon 2020 et au-delà dans le cadre du programme "Forces 2020". Le "paquet défense" a été approuvé par l'Alliance dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et un environnement international en mutation.

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Alliance atlantique réunis à Chicago ont également décidé de l'opérabilité d'une capacité intérimaire de défense anti-missiles. Cette capacité constitue la première étape vers une architecture de défense antimissile en vue de protéger les populations, le territoire et les forces des États membres de l'OTAN contre les menaces de la prolifération croissante ds missiles balistiques.

Le Luxembourg a aussi annoncé sa participation au "Baltic Air Policing", dont l'objectif est de contrôler l'espace aérien au-dessus des pays baltes.

Les Alliés ont également eu une rencontre avec un groupe de 13 partenaires qui apportent des contributions significatives à l'Alliance. Les échanges ont porté sur les défis de sécurité communs et les enseignements tirés de cette coopération.

Le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Asselborn, a participé à la réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN avec leurs homologues de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Monténégro et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Ils ont eu un échange de vues sur l'orientation qu'a donné le sommet à l'Alliance et la façon dont ces quatre pays pourront resserrer leurs liens avec l'OTAN.

En 2012, le Luxembourg a poursuivi sa participation militaire aux opérations de l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan.

5.4 OCDE

Le Conseil des ministres de l'OCDE qui s'est réuni le 23 mai 2012 à Paris s'est notamment penché sur les nouvelles approches pour une croissance verte et inclusive. Le Luxembourg, représenté lors de cette réunion par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Etienne Schneider, est intervenu pour soutenir les travaux d'analyse et de projections effectués par le secrétariat de l'OCDE sur la croissance économique qui favorise la cohésion sociale et la réduction de l'utilisation des ressources naturelles.

L'OCDE a réalisé par ailleurs, en 2012, à nouveau (après 2010) une étude économique du Luxembourg, dont le rapport fût officiellement présenté lors d'une conférence publique le 13 décembre 2012.

L'étude atteste au Luxembourg toujours le PIB par habitant le plus élevé de la zone OCDE ainsi qu'une sortie de la crise économique et financière relativement satisfaisante.

Le Luxembourg serait, selon l'étude, toutefois confronté à plusieurs enjeux pour maintenir sa croissance économique et son modèle social dans les années à venir. Malgré des dépenses sociales élevées, les inégalités et la pauvreté relative auraient progressé. Le vieillissement de la population pèserait sur la viabilité des finances publiques, notamment sur celle du régime des retraites. En outre, l'étalement urbain appellerait un effort pour assurer une croissance verte. L'étude estime que la durabilité du modèle économique et social luxembourgeois pourrait être renforcée par l'amélioration des politiques propres à équilibrer les finances publiques et à soutenir la croissance à long-terme, la cohésion sociale et préserver l'environnement.

5.5 OMC

Le cycle de Doha pour le développement de l'OMC n'a guère avancé en 2012 si ce n'est pour un accord sur une adhésion simplifiée pour les pays les moins avancés et des progrès assez substantiels concernant la facilitation des échanges (simplification et standardisation des mesures douanières). Il s'agit dans ces deux cas de « récoltes précoces » entreprises dans le cadre de l'engagement unique et qui prévoit que seul un accord englobant tous les thèmes lancés à Doha en 2001 peut être agréé en fin de négociation.

La Russie a officiellement rejoint l'OMC le 22 août 2012 et le Vanuatu le 24 août 2012. Le Conseil général de l'OMC a également approuvé le paquet d'adhésion du Laos le 26 octobre 2012 et celui du Tadjikistan le 10 décembre 2012. Une fois les procédures de ratification interne achevées ces pays deviendront les 158ème et 159ème Etats membres de l'OMC.

La fin de 2012 a été marquée par les premiers préparatifs en vue de la neuvième ministérielle de l'OMC à Bali (décembre 2013), dont l'accélération des négociations précitées sur la facilitation des échanges et le choix du prochain Directeur général (appelé à remplacer l'actuel DG Monsieur Pascal Lamy), seront les principaux thèmes.

5.6 Le Luxembourg – capitale européenne

- ***Les Institutions européennes***

Depuis les années 50, une politique du siège active est l'une des constantes de la politique étrangère du Luxembourg. Elle vaut au pays visibilité et prestige sur le plan international. D'un point de vue économique, social et culturel, la présence des institutions européennes avec, au total, quelque 12.000 agents internationaux avec leurs familles, est un élément d'une importance capitale pour le Luxembourg.

La présence des institutions est, dans une très large mesure, garantie juridiquement. Cependant, le respect des accords existants réclame une attention constante. Le Ministère des

Affaires étrangères veille à renforcer la présence des organes implantés au Luxembourg tout comme il essaye, par une politique du siège dynamique, d'attirer des nouvelles institutions au Luxembourg.

Les débats relatifs aux sessions du Parlement européen, ravivés régulièrement par certains députés européens, témoignent de la nécessité de rester vigilants quant à la présence des institutions dans les capitales européennes. La Cour de Justice de l'Union Européenne a annulé les délibérations par lesquelles le Parlement européen avait, en fixant le calendrier de ses sessions pour 2012 et 2013, réduit son temps de session à Strasbourg. La Cour a estimé que ces délibérations violaient les traités européens faisant ainsi droit à l'argumentation des autorités françaises et luxembourgeoises.

Or, il appartient aussi au Luxembourg, en tant qu'Etat-hôte, d'assurer les meilleures conditions d'accueil, d'hébergement et de travail possibles aux fonctionnaires européens affectés à Luxembourg.

Le Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens à Luxembourg, placé sous l'autorité du Ministère des Affaires étrangères et présidé par le Secrétaire général, reste l'interlocuteur privilégié des institutions. Le Comité, qui s'est réuni de manière régulière durant l'année 2012, a fait le suivi du parc immobilier des institutions européennes, que ce soit en termes de rénovation, d'extension ou de nouvelles constructions.

Concernant ces nouvelles constructions, il convient de mettre en évidence les deux projets immobiliers importants pour les prochaines années, à savoir le nouveau bâtiment pour le Parlement européen, le Konrad Adenauer II, et le nouveau bâtiment pour la Commission européenne, le Jean Monnet II :

- Parlement européen : Tout au long de l'année 2012, l'Etat luxembourgeois et le Parlement européen ont continué leur coopération dans le cadre d'un comité d'accompagnement, par lequel l'Etat s'est engagé à apporter son soutien au Parlement, en le conseillant dans la réalisation de ce projet.

- Commission européenne : Après la conclusion d'un mémorandum d'entente en septembre 2009, un concours d'architecture a été lancé dans le courant 2010. Les autorités luxembourgeoises ont finalisé ensemble avec la Commission un contrat-cadre qui devrait être signé en 2013.

- Par ailleurs, les autorités luxembourgeoises ont mis au point avec la Cour de Justice de l'Union européenne l'accord-cadre pour le projet de la 5e extension (3e Tour) de la Cour européenne de Justice, en vue d'une signature début 2013.

Lors de la période écoulée, l'Ecole européenne II a pu ouvrir ses portes pour la rentrée 2012. L'inauguration officielle a eu lieu le 1er octobre 2012 en présence du Vice-Président de la Commission, Monsieur Maros Sefcovic, et de nombreuses autorités luxembourgeoises.

Après des travaux de rénovation de grande envergure, le Centre de Conférences du Kirchberg a accueilli à partir du mois d'avril 2012 les Conseils des Ministres de l'UE pour les sessions

d'avril, juin et octobre 2012. Des concertations préliminaires ont eu lieu en 2012 avec le Conseil pour élaborer un nouveau contrat de bail.

Après l'entrée en force du traité établissant le Mécanisme européen de stabilité le 27 septembre 2012 et sa ratification par les 17 Etats membres de la zone euro le 3 octobre 2012, l'ESM a été lancé formellement lors d'une réunion inaugurale, le 8 octobre dernier. Le MES a son siège à Luxembourg. Au terme d'intenses négociations entre plusieurs grands pays européens, la décision a été prise que le Luxembourg accueillera le siège de la Cour d'appel de la juridiction unifiée des brevets, qui devrait être opérationnel dans le courant de 2014.

Dans un souci de prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires et dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères poursuit des contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes et les organisations internationales. Ainsi les représentants des institutions europeénnes et internationales à Luxembourg ont été consultés lors de l'élaboration d'une loi adoptée le 7 août 2012 relative aux cartes d´identité pour les membres des Corps diplomatique et consulaire résident et les agents des Institutions européennes et Organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg.

- ***La NAMSA/NSPA***

Le Ministère des Affaires étrangères a suivi de près le processus de transition structuré, qui a fait fusionner les anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation-la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA, pour former un organisme unique, la nouvelle Agence OTAN de soutien, la « NSPA ». La nouvelle agence, qui est opérationnelle depuis le 1er juillet 2012, a son siège sur le site de Capellen.

6. La coopération au développement et l'action humanitaire

Si les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles au moment de finaliser le présent rapport, 2012 devrait permettre de confirmer l'engagement du gouvernement luxembourgeois pris en 2009 de consacrer 1% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement.

2012 aura vu l'aboutissement de la révision de loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, au terme d'un vote de la Chambre des Députés en date du 29 mars 2012. La révision, prévue par le programme de gouvernement de 2009, a pour l'essentiel permis de procéder à une mise à jour d'un texte législatif parfaitement adapté aux besoins de la coopération luxembourgeoise. C'est ainsi que la nouvelle loi a permis d'intégrer la notion de cohérence des politiques pour le développement tout comme l'action humanitaire, volet important de la politique gouvernementale en matière d'aide publique au développement. Les modalités de collaboration avec les ONG de développement ont également été précisées, notamment au moyen de la série de règlements grand-ducaux adoptés au mois d'août 2012.

Visites et déplacements de Madame la Ministre Marie-Josée Jacobs en 2012

7-9 février	Visite en Israël et dans les Territoires occupés
13 février	Visite de M. Olivier de Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU pour le Droit à l'Alimentation
14 février	Présentation emergency.lu au Parlement européen à Strasbourg
16 février	Visite de Mme Carol Bellamy, Présidente du Partenariat pour l'éducation
22-23 février	Conseil de Gouverneurs du FIDA à Rome
12 mars	Visite de M. José Badia, Conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures de Monaco
18-24 mars	Commission de partenariat au Nicaragua et El Salvador
28 mars	Visite de M. Mario Lucio Sousa, Ministre de la Culture du Cap Vert
30 mars	Séminaire RPONU
16 avril	Conférence sur les énergies renouvelables à Bruxelles
17 avril	Visite de M. Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations Unies
23-26 avril	Visite au Kosovo, au Monténégro et en Serbie
27 avril	CAD- Examen par les pairs
10 mai	Séminaire RPONU
14 mai	Conseil Développement à Bruxelles
22 mai	Divers rendez-vous à Genève
1er juin	Visite de Mgr Macram Max Gassis, Evêque du Sud-Soudan
7 juin	Visite de M. François-Xavier de Donnea, Président du Club de Sahel
7 juin	Visite de Mme Flavia Pansieri, coordinateur exécutif du Programme des Volontaires des N.U
13-16 juin	Conseil UE-ACP à Vanuatu
26 juin	Visite du MAE du Vietnam
4-6 juillet	ECOSOC à New York
12 juillet	Commission de partenariat avec le Burkina Faso
16 juillet	Séminaire RPONU
20 juillet	Visite de M. Durga Prasad Bhattari, Foreign Secretary du Népal
17-18 septembre	Assises de la coopération (avec la participation de M. Antonio Guterres, Haut-Commissaire pour les Réfugiés et de M. Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA)
1er octobre	Divers rendez-vous à New York pour candidature CSNU
4-5 octobre	Visite des Consuls honoraires d'Amérique centrale
15 octobre	Conseil Développement
18 octobre	Commission de partenariat avec le Cap Vert
5-6 novembre	ASEM au Laos
7 novembre	Commission de partenariat au Laos
8 novembre	Commission de partenariat au Vietnam
14 novembre	Commission de partenariat avec le Sénégal
15 novembre	Prix européen de la microfinance
21 novembre	CAD – Présentation des conclusions de l'examen par les pairs à Paris -
22 novembre	Visite de M. Kanayo Nwanze, Président du FIDA
28 novembre	Visite de M. Peter Maurer, Président du Comité Internationale de la Croix-Rouge (CICR)
4 décembre	Commission de partenariat avec le Niger
10 décembre	Visite du Dr Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

6.1 La coopération bilatérale

2012 n'a pas apporté de changement pour ce qui est de la concentration géographique de la coopération luxembourgeoise. Les pays partenaires, au nombre de neuf, demeurent le Burkina Faso, le Cap Vert, le Laos, le Mali, le Nicaragua, le Niger, El Salvador, le Sénégal et le Vietnam. Une attention particulière continue à être portée aux Territoires palestiniens occupés et aux Balkans occidentaux.

Du 7 au 9 février 2012, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Madame Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés (TPO). Ce fut l'occasion pour la Ministre d'avoir un échange de vues au Ministère des Affaires étrangères israélien avant de s'entretenir avec les responsables du Peres Center for Peace, une ONG indépendante fondée en 1996 par le lauréat du Prix Nobel de la Paix et actuel président d'Israël, Shimon Peres, et qui s'est fixé pour objectif notamment d'encourager le dialogue et l'interaction entre les peuples – et dont le Luxembourg soutient l'action.

La Ministre a par la suite été reçue à Ramallah par le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Monsieur Salam Fayyad, ainsi que par le Ministre du Plan, Monsieur Ali Jarbawi. Elle a également eu une entrevue avec le Dr Hanan Ashrawi, membre élue du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Ceci a permis à la Ministre de s'informer sur les projets soutenus par le Luxembourg, et plus particulièrement sur ceux mis en œuvre par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La Ministre a par ailleurs signé un accord pluriannuel (2012-15) avec l'UNRWA dont le Luxembourg est récemment devenu membre de la Commission consultative, et qui assiste quelque 4,8 millions de réfugiés palestiniens dans 58 camps de réfugiés, dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Syrie et en Jordanie.

Du 19 au 22 mars 2012, la Ministre s'est rendue au Nicaragua à l'occasion de la 8e commission de partenariat entre les deux pays, avant de rendre au Salvador (22-23 mars 2012) où il s'agissait également de procéder à un état des lieux de la coopération bilatérale dans le cadre de la 8e commission de partenariat.

Du 23 au 26 avril, Madame Marie-Josée Jacobs a par la suite effectué une visite de travail dans les Balkans. Après une première étape à Belgrade, où elle a abordé notamment la coopération luxembourgeoise en Serbie et surtout la problématique des demandeurs de protection internationale nombreux en provenance de la Serbie avec le Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ivica Dacic, la Ministre s'est rendue au Monténégro. A Podgorica, elle a été reçue par le Ministre des Affaires extérieures et de l'Intégration européenne, Monsieur Milan Rocen, avant de procéder à un échange de vues avec les principaux ministres concernés (le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Monsieur Tarzan Milosevic et le Ministre de l'Education et des Sports, Monsieur Slavoljub Stijepovic) sur la coopération bilatérale au titre de la coopération au développement. Le volet monténégrin de cette visite s'est poursuivi à Berane où le Luxembourg finance depuis de nombreuses années les activités du bureau de la Caritas.

Troisième et dernière étape le Kosovo où le programme bilatéral est le plus important pour la région. La Ministre y a visité des projets dans plusieurs villes et villages (Peja, Prizren et Ferizaj) avant de se rendre à Pristina pour une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Enver Hoxhaj, et d'être reçue par la Présidente du Kosovo, Madame Atifete Jahjaga. Madame Marie-Josée Jacobs a profité de son déplacement au Kosovo pour rendre visite au contingent de l'armée luxembourgeoise déployé à Novo Selo.

À l'occasion de la tenue de la 6ème commission de partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso (12 juillet 2012), avec la participation du Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, Monsieur Lucien Marie Noël Bembamba, les parties ont convenu de prolonger le PIC 2008-12 jusqu'en 2015 afin de l'aligner sur le programme d'action du Burkina Faso qui couvre la période 2011-2015 et d'accompagner cette prolongation d'une

mise à disposition de fonds additionnels. En marge de la commission de partenariat, le Ministre burkinabè a également rencontré le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, avant de se rendre à la Chambre des Députés pour une entrevue avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés.

Réunis dans un cadre de la 7ème commission de partenariat (4 décembre 2012), Monsieur Mohamed Bazoum, le Ministre d'Etat de la République du Niger, et Madame Marie-Josée Jacobs, ont passé en revue les activités communes depuis la reprise de la coopération entre les deux pays en 2011. Suspendu pendant la période de trouble politique en 2009-2011, le PIC accuse un retard d'exécution certain, tout en conservant selon le rapport de la récente revue à mi-parcours, la pertinence de ses stratégies et des interventions en cours (formations professionnels, éducation de base, développement rural). Partant de ce constat, une extension de la durée du PIC jusqu'à fin 2015 ainsi qu'une rallonge budgétaire ont été décidées.

En marge du 9e Sommet ASEM (*Asia-Europe Meeting* / Dialogue Asie-Europe) qui s'est tenu les 4 et 5 novembre 2012 à Vientiane et auquel la Ministre a accompagné, aux côtés de la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Premier ministre luxembourgeois, s'est déroulée la 8ème commission de partenariat entre le Luxembourg et le Laos (7 novembre 2012). Coprésidée côté lao par le Ministre du Plan et de l'Investissement, Monsieur Somdy Douangdy, cette réunion fut l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents projets dans le cadre du troisième PIC 2011-2015.

La Ministre s'est par la suite déplacée à Hanoï à l'occasion de la 7ème Commission de partenariat entre le Vietnam et le Luxembourg (8 novembre 2012) qu'elle a coprésidée avec le Vice-Ministre du Plan et de l'Investissement, Monsieur Cao Viet Sinh. Les deux parties ont revu le progrès des projets mis en œuvre sous le troisième PIC 2011-2015 qui est un programme de consolidation et verra la fin progressive de la coopération luxembourgeoise au Vietnam.

Notons par ailleurs la tenue à Luxembourg de la 13ème commission de partenariat avec le Cap-Vert (18 octobre 2012), en présence de José Borges, Ministre des Relations extérieures du Cap Vert et de la 9ème commission de partenariat avec le Sénégal (14 novembre 2012), à l'occasion de la visite de Monsieur Amadou Kane, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal.

6.2 Efficacité de l'aide

La coopération luxembourgeoise s'est soumise en 2012 à sa 5e revue par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce fut l'occasion de soumettre nos projets et programmes à l'examen critique des spécialistes de l'OCDE, épaulés par les examinateurs que furent l'Espagne et la Grèce.

A l'issue du « grand oral » devant l'ensemble des membres du CAD auquel la délégation luxembourgeoise fut conduite par la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (21 novembre 2012), le président du comité, Monsieur Brian Atwood a estimé que : « Le Luxembourg figure comme le troisième donneur le plus généreux du Comité d'aide au développement (CAD) si l'on considère la part de son économie allouée à l'APD – après la

Suède et la Norvège – et son programme est de haute qualité. » Le rapport final retient par ailleurs que « l'examen par l'OCDE des politiques et programmes de développement du Luxembourg constate l'engagement fort du pays en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'assistance humanitaire, et son travail efficace avec ses neuf pays partenaires privilégiés. » L'examen a par ailleurs abouti à plusieurs recommandations pour augmenter l'impact positif de l'aide du Luxembourg, recommandations actuellement sous examen au sein de la Direction.

6.3 Coopération multilatérale

Les 22 et 23 février 2012, la Ministre a participé à Rome à la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) dont elle a à cette occasion été nommée présidente pour une durée de deux ans.

Madame Marie-Josée Jacobs a reçu le 7 juin 2012 à Luxembourg la Coordonnatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations unies (VNU), Madame Flavia Pansieri. Au cours des années passées, la contribution du Luxembourg a assuré en moyenne le financement de dix à douze volontaires par an, tous originaires des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise et s'étant portés volontaires soit pour d'autres pays partenaires, soit pour leur propre pays. Cette visite a été l'occasion de signer un nouvel accord de coopération.

Les 14 et 15 juin 2012, la Ministre a participé à la 37ème session du Conseil des ministres ACP-UE, à Port Vila (Vanuatu). Le Conseil réunit les responsables politiques pour la coopération des pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union européenne.

Finalement Madame Marie-Josée Jacobs a reçu en date du 10 décembre Madame Margaret Chan, directeur-général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les entretiens ont porté sur la contribution luxembourgeoise aux programmes de l'OMS, la réforme en cours de l'organisation, ainsi que les défis qui attendent l'OMS après 2015, notamment en vue de la discussion sur la refonte des Objectifs du millénaire au développement (OMD).

6.4 Action humanitaire

En réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle affectant plus de 17 millions de personnes dans les pays du Sahel en 2012, le Luxembourg a alloué 6.488.012 euros à des projets d'aide humanitaire en faveur du Mali, du Niger, du Burkina Faso, du Sénégal et de la Mauritanie.

Le Luxembourg a par ailleurs contribué au financement de projets visant à assister les populations victimes de crises politiques, à savoir au Mali (près de 1,6 millions d'euros), en Syrie (plus de 2 millions d'euros), au Soudan et Sud-Soudan (près de 3 millions d'euros) et en République Démocratique du Congo (près de 2,3 millions d'euros).

Le système de télécommunication « emergency.lu », opérationnel depuis le 1er janvier 2012, a été déployé au Sud Soudan (4 terminaux), au Mali (2 terminaux) et au Népal à la demande du Programme alimentaire mondial, ainsi qu'au Venezuela à la demande du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Notons également que le Président du Comité International de la Croix-Rouge, Monsieur Peter Maurer, a effectué sa première visite de travail à Luxembourg le 27 et 28 novembre 2012. Cette visite a permis de faire le point sur l'Accord de partenariat stratégique portant sur la période de 2012 à 2015, signé le 1er septembre 2012.

6.5 Initiatives en matière de micro finance

Comme annoncé lors de la 10e conférence de la FEMIP qui s'est déroulée à Tunis autour du thème des PME dans les pays partenaires méditerranéens, le Ministère et la BEI ont lancé un programme de 4 millions d'EUR visant à favoriser l'essor du secteur de la microfinance en Tunisie. Ce programme sera mis en œuvre par l'ONG ADA (Appui au développement autonome) au cours des cinq prochaines années. Cette initiative bénéficie du soutien du Fonds fiduciaire de la FEMIP, créé en 2004, qui a pour principal objectif de soutenir le développement du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens

Le MAE a contribué à l'organisation de la 8e semaine européenne de la microfinance qui a rassemblé au Luxembourg, du 14 au 16 novembre 2012 quelque 400 professionnels du secteur. La cérémonie de remise du 4e prix européen de la microfinance a eu lieu à la BEI le soir du 15 novembre 2012. Le prix a été décerné à l'organisation philippine *Alay Sa Kaunlaran Inc.* (ASKI) pour ses efforts dans le domaine de l'appui au développement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire du pays. L'accent fut mis cette année sur la micro financé au service de la sécurité alimentaire

Le 5 décembre 2012, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Madame Marie-Josée Jacobs et le Ministre des Finances, Monsieur Luc Frieden, ont signé la Charte de la Table Ronde Luxembourgeoise sur la Microfinance (LRTM). Créée en 2003, cette plateforme vise à faciliter l'échange et la coordination entre les différents acteurs luxembourgeois dans le domaine de la microfinance et de la finance inclusive et de stimuler par ce biais l'innovation et le développement de nouveaux outils et de nouveaux partenariats.

Au cours de l'année 2012, le MAE a reconduit ses partenariats avec le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), le Microinsurance Network, la Plateforme européenne de la Microfinance et l'ONG ADA.

6.6 Assises de la coopération

La 7ème édition des Assises de la coopération luxembourgeoise s'est tenue les 17 et 18 décembre avec la participation de Monsieur Antonio Guterres, Haut-Commissaire pour les Réfugiés (HCR) et de Monsieur Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA) et Madame Christine Beerli, Vice-Présidente du CICR, ont ainsi participé aux trois tables rondes thématiques organisées dans ce contexte et dédiées respectivement à l'insécurité alimentaire, à l'insécurité physique et politique, ainsi qu'à l'insécurité juridique. En marge des assises a également été signée un *memorandum of understanding* avec le HCR sur l'utilisation de la plateforme « emergency.lu ».

7. La Défense

En 2012, l'armée luxembourgeoise a continué à participer aux missions suivantes :

- la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) ;
- la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) ;
- l'opération de l'UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) ;
- la mission européenne de réforme du secteur de sécurité l'UE en République démocratique du Congo (EUSEC RDC) ;
- la mission des Nations Unies au Liban (FINUL).

Alors qu'il était précédemment basé à Kaboul, le contingent luxembourgeois participant à la FIAS a été déployé à l'aéroport de Kandahar au mois de septembre 2012.

Le Luxembourg a également continué à participer à l'opération EUNAVFOR ATALANTA (opération de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie) de l'Union européenne par la mise à disposition d'avions de patrouille maritime, stationnés au Seychelles. Les efforts fournis par l'UE dans le cadre de cette opération ont amplement contribué au recul des attaques pirates et à la diminution du nombre de navires et de personnes enlevées.

La Défense luxembourgeoise a soutenu les initiatives de l'UE et de l'OTAN visant le renforcement de la coopération entre Etats membres, notamment dans le domaine des capacités de défense. Exemple concret de la mise en œuvre des initiatives de Partage et de Mutualisation (UE) et de la Défense intelligente (OTAN) au niveau régional, le Ministre luxembourgeois de la Défense, Monsieur Jean-Marie Halsdorf, et ses homologues belge et néerlandais ont adopté le 18 avril 2012 une déclaration Benelux relative à une coopération renforcée dans le domaine de la défense. L'objectif de la coopération est de renforcer les synergies entre les forces armées des trois pays, notamment dans le domaine de la formation et de l'entraînement, de la logistique et de la maintenance, de l'acquisition et de l'exécution de tâches militaires.

7.1 La réforme de l'armée

En ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'armée, la Défense a continué à travailler d'une part au renforcement de la capacité de l'armée à s'engager dans des missions à l'étranger et d'autre part à l'amélioration de la formation des soldats volontaires et de leur reconversion, qui a pour objet d'assurer une meilleure insertion dans la vie civile lorsqu'ils quittent l'armée à la fin de leur engagement.

Le 24 octobre dernier, Monsieur Marc Fischbach et Monsieur Jean-Marie Halsdorf ont présenté conjointement un rapport sur l'état de l'armée luxembourgeoise, d'abord à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, puis à la presse.

Visites et déplacements du Ministre de la Défense Jean-Marie Halsdorf en 2012	
1er février	Visite de travail du ministre de la Défense belge, M. Pieter de Crem
2-3 février	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN
18-19 avril	Réunion des ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'OTAN
12 juillet	Déplacement au Portugal dans le cadre de l'exercice hélicoptères *Hot Blade* 2012 de l'Agence européenne de défense
25-26 septembre	Déplacement au Liban. Visite du contingent Luxembourg déployé dans le cadre de la FINUL
26 septembre	Réunion informelle des ministres de la Défense de l'UE à Chypre
4 octobre	Déplacement en Belgique dans le cadre de l'exercice hélicoptères *Green Blade* 2012 de l'Agence européenne de défense
9-10 octobre	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN
19 novembre	Réunion du Conseil Affaires étrangères/ Défense de l'UE

8. Immigration et asile au Luxembourg

8.1 Immigration

- ***Evolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration***

En matière de libre circulation des personnes et d'immigration, l'année 2012, tout comme les années précédentes, a été marquée tout d'abord par des modifications du cadre législatif et règlementaire dont la plupart s'inscrivait dans le contexte de la transposition de directives européennes.

Une première modification est intervenue avec l'entrée en vigueur de la loi du 18 janvier 2012 portant création de l'Agence pour le développement de l'emploi qui a modifié certaines dispositions de la loi modifiée du 29 août 2009 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, dont notamment celles portant sur la procédure de recrutement d'un travailleur salarié ressortissant de pays tiers. Ainsi, le test du marché n'est dorénavant plus opéré dans le cadre de l'examen par la Direction de l'Immigration d'une demande en obtention d'une autorisation de séjour pour travailleur salarié, mais le sera, en amont, par l'Agence pour le Développement de l'Emploi.

En date du 3 février 2012 ont été publiées au Mémorial des modifications législatives et règlementaires liées à la transposition de la directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié (« directive carte bleue européenne ») et à la mise en conformité de certains articles de la loi avec la directive 2004/38/CE sur la libre circulation des personnes (voir les détails dans le rapport annuel 2011). Ces modifications ont été opérées moyennant la loi du 8 décembre 2011 modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Le titre de séjour « carte bleue européenne » vise les ressortissants de pays tiers répondant aux critères de travailleurs hautement qualifiés. L'objectif de la « carte bleue européenne » est de faciliter la migration des travailleurs hautement qualifiés ressortissant de pays tiers en harmonisant leurs conditions d'entrée et de séjour et en simplifiant les procédures d'admission afin de favoriser leur mobilité au sein de l'UE.

La transposition de la directive n'a pourtant pas bouleversé fondamentalement le droit interne. La loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration avait déjà instauré un dispositif souple pour faciliter le recrutement de ressortissants de pays tiers hautement qualifiés. Ainsi, les travailleurs hautement qualifiés n'étaient pas soumis à la procédure habituelle des travailleurs salariés qui consiste à vérifier, moyennant test du marché de l'emploi, la priorité d'embauche des citoyens de l'Union et de soumettre la demande d'un ressortissant de pays tiers à un examen et un avis de la commission consultative pour travailleurs salariés. Outre la célérité du traitement des demandes rendue possible par la simplification de la procédure, les travailleurs hautement qualifiés étaient déjà sous l'ancienne législation autorisés à se faire accompagner ou se faire rejoindre par les membres de leur famille nucléaire sans être soumis à une condition de durée de la résidence.

Si la création de la « carte bleue européenne » constitue une forme de prolongement de l'instrument déjà mis en place, elle présente l'avantage supplémentaire d'une mobilité professionnelle et géographique considérable.

A la suite de la modification législative, le cadre règlementaire a été adapté moyennant l'adoption du règlement grand-ducal du 25 janvier 2012 modifiant 1. le règlement grand-ducal du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration; 2. le règlement grand-ducal modifié du 5 septembre 2008 portant exécution de certaines dispositions relatives aux formalités administratives prévues par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration; 3. le règlement grand-ducal modifié du 5 septembre 2008 définissant les critères de ressources et de logement prévus par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Le changement majeur porte sur l'adaptation du seuil salarial appliqué en tant qu'un des critères pour définir un emploi hautement qualifié. Le règlement grand-ducal prévoit que le seuil salarial est de 1,5 fois le salaire annuel brut moyen. Pour certains types d'emploi pour lesquels un besoin particulier de travailleurs ressortissants de pays tiers est constaté par le Gouvernement, ce seuil peut toutefois être porté à 1,2 fois le salaire annuel brut moyen. Le montant du salaire annuel brut moyen est fixé annuellement par règlement ministériel. Pour 2012, le règlement ministériel du 15 février 2012 fixe le salaire brut moyen à 44.376 euros, le seuil salarial pour un emploi hautement qualifié correspond donc au montant de 66.564 euros.

Une troisième modification législative est intervenue en fin d'année par la loi du 21 décembre 2012 portant modification 1) du Code du travail; 2) du Code pénal; 3) de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat; 4) de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie; 5) de la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes; 6) de la loi du 15 juillet 2008 relative au développement économique régional; 7) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration; 8) de la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation; 9) de la loi du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Cette loi porte transposition de la directive 2009/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à

l’encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. En prévoyant l’interdiction de l’emploi illégal ainsi que des mesures et sanctions à prendre à l’égard des employeurs en infraction à cette interdiction, la directive 2009/52/CE vise à produire un effet de dissuasion et d’éviter ainsi les effets néfastes, sur l’économie et la société, du travail illégal de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. A noter que la directive 2009/52/CE exclut de son champ d’application les ressortissants de pays tiers régulièrement présents sur le territoire d’un Etat membre, qu’ils soient autorisés à travailler ou non. Ainsi, la loi ne vise que les ressortissants de pays tiers qui ne remplissent pas ou qui ne remplissent plus les conditions de séjour sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Alors que la loi renforce la répression des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, elle prévoit également de faciliter la récupération des droits sociaux des ressortissants de pays tiers employés illégalement. L’employeur non respectueux de l’interdiction de l’emploi d’un ressortissant de pays tiers en séjour irrégulier pourra se voir imposer des sanctions administratives, financières et pénales, dont la prise en charge des indemnités, des arriérés de salaire, des cotisations sociales et impôts impayés, de même que les frais de retour du ressortissant de pays tiers illégalement employé. Les employeurs sanctionnés peuvent en plus être exclus du bénéfice de certaines prestations, aides ou subventions prévues par la législation.

La loi introduit accessoirement d’autres modifications législatives qui visent à accroître l’efficacité de certaines procédures de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l’immigration, notamment en ce qui concerne les organes consultatifs prévus par cette loi.

Ainsi, la procédure applicable aux demandes de renouvellements d’un titre de séjour pour travailleur indépendant a été facilitée dans la mesure où le recours systématique à la Commission consultative des travailleurs indépendants est aboli pour les demandes de renouvellement. La Commission consultative pour étrangers est également abolie.

De sus, la possibilité d’une régularisation d’un ressortissant de pays tiers en séjour irrégulier depuis au moins 8 ans au Luxembourg et ayant exercé une activité salariée régulière a été abolie suite à une modification de l’article 89 de la loi. La loi modifie également l’article 42 de la loi en précisant la priorité d’embauche des personnes disponibles sur le marché de l’emploi national ou européen.

Dans le sillage de l’adoption de ce projet de loi par la Chambre des Députés, le Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Immigration, Monsieur Nicolas Schmit, a annoncé, pour le début de l’année 2013, une mesure unique en faveur des travailleurs salariés, ressortissants de pays tiers, en séjour irrégulier. La mesure vise les ressortissants de pays tiers séjournant de manière irrégulière au Luxembourg et y travaillant depuis au moins 9 mois qui sont en mesure de présenter, pour l’avenir, un contrat de travail à durée indéterminée.

En date du 30 novembre 2012, le Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Immigration a déposé le projet de loi portant modification : 1. de la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection ; 2. de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. Ce projet vise principalement à transposer en droit national trois autres directives, à savoir:

- Directive 2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale;

- Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection;

- Directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre.

La directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée qui a été transposée en droit national par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation et l'immigration, exclut de son champ d'application les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés reconnus selon la Convention de Genève de 1951 et bénéficiaires d'une protection subsidiaire). Afin de promouvoir l'intégration pleine et entière des bénéficiaires d'une protection internationale dans les Etats membres où ils résident, ainsi que la cohésion économique et sociale de cette catégorie d'étrangers, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de leur permettre d'acquérir le statut de résident de longue durée. Ainsi, ils ont adopté la directive 2011/51/UE modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale. La transposition de cette nouvelle directive en droit national entraînera certaines modifications du chapitre 3, section 3 de la loi du 29 août 2008.

La directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011, dite « directive permis unique » établit une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établit un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre.

Cette directive n'établit pas de nouvelles conditions d'admission au séjour. Il s'agit d'un instrument horizontal accordant des droits à tout travailleur issu d'un pays tiers qui réside légalement dans un Etat membre, indépendamment du titre auquel il a été admis sur le territoire de cet Etat membre et autorisé d'y travailler. Comme la loi du 29 août 2008 précitée a déjà introduit un titre de séjour qui peut être considéré comme « permis unique » pour les travailleurs salariés, la transposition de la directive ne nécessite que quelques modifications concernant les indications relatives à l'autorisation de travailler qui doivent figurer sur le titre de séjour, quelle que soit la catégorie du titre.

Le projet de loi prévoit également d'autres modifications concernant le titre de séjour pour travailleur salarié et l'autorisation de travail. Ainsi, l'accès au marché du travail n'est limité à un seul secteur et une seule profession que pendant la première année de validité du titre de séjour ou de l'autorisation de travail, au lieu de trois années actuellement.

- ***Documents saisis/délivrés en 2012 dans le cadre de la libre circulation de personnes***

En matière de libre circulation des personnes, le Service des étrangers de la Direction de l'Immigration a traité en 2012 11.129 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), délivrées par les administrations communales. A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2012, alors que la saisie des attestations à la Direction de l'Immigration se fait après la délivrance, cela souvent avec un peu de retard. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme en 2011, le Portugal, la France et la Belgique.

Pendant la même période, la Direction de l'Immigration a délivré 1.274 cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont le Brésil et le Cap-Vert, suivis, à pied d'égalité des Etats-Unis et du Monténégro.

En 2012, la Direction de l'Immigration a délivré 182 autorisations de travail à des citoyens bulgares et roumains.

A noter encore que la Direction de l'Immigration a également avisé 1.880 titres de légitimation, émis par les institutions européennes et internationales ayant leur siège au Luxembourg, aux agents de ses institutions et à leurs membres de famille.

Tous documents saisis/délivrés en 2012 - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes

	2010	**2011**	**2012**
Attestations d'enregistrement	11.234	10.559	11.129
Attestations de séjour permanent	11.793	11.356	6.721
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.496	1.008	1.274
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	324	424	638

Attestations d'enregistrement saisies en 2012 - ventilation par catégorie et nationalité

Nationalité	**Travailleur salarié**	**Membre de famille**	**Travailleur indépendant**	**Etudiant**	**Inactif**	**Total**
allemande	457	195	35	49	34	**770**
autrichienne	22	7	1	5	4	**39**
belge	487	217	56	20	50	**830**
britannique	176	113	3	2	9	**303**

bulgare	16	7	2	8	4	**37**
cypriote	5	2	0	1	0	**8**
danoise	30	26	0	0	16	**72**
espagnole	176	83	1	13	9	**282**
estonienne	18	2	0	1	3	**24**
finlandaise	31	34	0	3	2	**70**
française	1.664	513	76	60	66	**2.379**
grecque	92	19	0	15	6	**132**
hongroise	74	33	1	12	1	**121**
irlandaise	68	27	0	5	3	**103**
islandaise	7	10	0	1	1	**19**
italienne	496	168	6	18	21	**709**
lettonne	36	5	0	3	2	**46**
liechtensteinoise	1	0	0	0	0	**1**
lituanienne	37	11	1	2	0	**51**
maltaise	5	0	0	0	0	**5**
néerlandaise	95	64	9	5	8	**181**
norvégienne	7	9	1	1	0	**18**
polonaise	189	71	4	12	4	**280**
portugaise	2.262	1.801	8	32	109	**4.212**
roumaine	108	70	4	13	14	**209**
slovaque	27	8	1	5	0	**41**
slovène	11	10	0	0	0	**21**
suédoise	37	23	0	1	3	**64**
suisse	25	17	0	2	0	**44**
tchèque	37	11	0	6	4	**58**
Total	**6.696**	**3.556**	**209**	**295**	**373**	**11.129**

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2012 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

Nationalité	***Nombre***
brésilienne	*148*
cap-verdienne	*140*
américaine	*63*
monténégrine	*63*
marocaine	*58*
bosnienne	*53*
russe	*50*
chinoise	*47*
serbe	*46*
camerounaise	*38*

Autorisations de travail pour ressortissants bulgares et roumains délivrées en 2012

Nationalité	Nombre
bulgare	20
roumaine	162
Total	**182**

- ***Documents délivrés en 2012 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers***

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, la Direction de l'Immigration a émis au total 4.359 premiers titres de séjour et 5.343 titres de séjour renouvelés.

La Direction de l'Immigration a délivré en plus 97 premières autorisations de travail.

Titres de séjour délivrés en 2012 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

catégorie	titres délivrés
Carte bleue européenne	183*
Chercheur	38
Elève	238
Etudiant	150
Membre de famille	1.018
Protection internationale	94
Résident longue durée	1.748
Sportif ou entraîneur	17
Stagiaire	15
Travailleur détaché	25
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1
Travailleur hautement qualifié	21
Travailleur indépendant	30
Travailleur salarié	267

Travailleur transféré	134
Vie privée (reprise)	2
Vie privée - autre	243
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	30
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	2
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	119
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	6
Volontaire	9
TOTAL	**4.390**

* Sont pris en compte toutes les premières délivrances de titres de séjour « carte bleue européenne », donc également les titres de séjour délivrés à des personnes qui détenaient auparavant un titre de séjour dans une autre catégorie, p.ex. un titre de séjour « travailleur hautement qualifié ».

Titres de séjour délivrés en 2012 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

Travailleur hautement qualifié / Carte bleue européenne	
américaine	58
indienne	38
japonaise	19

Travailleur salarié	
chinoise	36
russe	18
américaine	16

Travailleur transféré	
américaine	43
chinoise	31
indienne	18

Travailleur détaché	
canadienne	7
indienne	7
américaine	4

Chercheur	
chinoise	6
canadienne	4
américaine	3
brésilienne	3
indienne	3
ukrainienne	3

Etudiant	
chinoise	30
camerounaise	14
américaine	11

Membre de famille	
monténégrine	176
américaine	146
chinoise	103

Vie privée	
bosnienne	39
kosovare	34
cap-verdienne	30

Travailleur indépendant	
russe	5
américaine	4
chinoise	3

Protection internationale	
iraqienne	32
kosovare	15
iranienne	12

Stagiaire	
japonaise	2
marocaine	2
mexicaine	2

Elève	
américaine	226
vietnamienne	10
chinoise	1
singapourienne	1

Volontaire	
turque	5
égyptienne	1
américaine	1
macédonienne	1
russe	1

Sportif	
américaine	7
serbe	3
argentine	2
camerounaise	2

Résident de longue durée	
monténégrine	646
bosnienne	253
serbe	221

Titres de séjour délivrés en 2012 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

Catégorie	2010	2011	2012
Carte bleue européenne	/	/	183
Chercheur	36	48	58
Elève	241	353	239
Etudiant	266	317	346
Membre de famille	2.999	3.021	3.443
Prestataire de service communautaire	3	3	
Protection internationale	225	218	246
Résident longue durée	770	1.259	1.770
Sportif ou entraîneur	28	30	34
Stagiaire	12	11	16
Travailleur détaché	18	21	36
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	0	0	1
Travailleur hautement qualifié	128	186	45
Travailleur indépendant	70	53	106
Travailleur pensionné	105	72	0
Travailleur salarié	1.306	1.556	1.590
Travailleur transféré	226	282	325
Vie privée (non ventilé)	504	392	15
Vie privée – autre	/	170	816
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	/	109	173
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	/	1	21
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	/	52	221
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	/	3	8
Volontaire	8	6	10
Total	**6.945**	**8.245**	**9.702**

Autorisations de travail délivrées en 2012 - ventilation selon type d'autorisation de travail

Type	Première délivrance	Renouvellement
Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat membre de l'UE	61	38
Détenteur d'un titre de séjour « membre de famille » ou « vie privée » exerçant une activité salariée à titre accessoire	36	45
Total	**97**	**83**

8.2 Asile

- ***Evolutions en matière d'asile***

En matière d'asile, l'année 2012 a été marquée par l'arrivée d'un nombre toujours très important de demandeurs de protection internationale. Ainsi, la Direction de l'Immigration a enregistré 2.056 demandeurs de protection internationale en 2012, par rapport à 2.170 en 2011 et 791 en 2010.

Si le nombre total de demandeurs de protection internationale a été donc stable, à un niveau très élevé, par rapport à l'année 2011. L'évolution mensuelle montre toutefois un affaiblissement de l'afflux depuis le mois d'août.

Les pays des Balkans de l'Ouest restent toutefois les principaux pays d'origine des demandeurs de protection internationale au Luxembourg avec près de 80% des nouveaux demandeurs en 2012. La Serbie reste le premier pays d'origine ou de provenance (17,36%), suivie de l'Albanie (14,69%), du Monténégro (14,49%), de la Bosnie-Herzégovine (13,91%), du Kosovo (11,28%) et de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (8,17%). Rappelons qu'en 2011, 43,76% des demandeurs étaient en provenance de la Serbie, 20,61% de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, 7,02% du Kosovo et 4,76% du Monténégro.

Tenant compte de l'afflux persistant de demandeurs de protection internationale en provenance des pays des Balkans occidentaux qui bénéficient d'une libéralisation du régime de visas avec l'Union européenne, le Luxembourg a poursuivi ses efforts lancés en 2011 pour endiguer l'afflux.

Ainsi, le Luxembourg s'est concerté avec d'autres Etats membres de l'Union européenne confrontés au même problème d'afflux de demandeurs de protection internationale, la Belgique, l'Allemagne et la Suède notamment.

Le 2 octobre 2012, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration adresse, ensemble avec ses collègues allemand, belge, néerlandais et suédois, une lettre conjointe à la Commission européenne pour faire part de leur préoccupation face à l'ampleur de l'afflux migratoire en provenance des pays des Balkans de l'Ouest bénéficiant de l'abolition de l'obligation de visa. Pour mieux contrer un tel phénomène, les quatre ministres demandent d'accélérer l'adoption du règlement communautaire introduisant une clause de sauvegarde permettant la réintroduction temporaire de l'obligation de visa pour les ressortissants d'un pays bénéficiant d'une libéralisation du régime des visas, entre autre, en cas d'afflux massif

de demandeurs de protection internationale. Ils proposent également une coopération plus étroite entre les Etats membres et l'agence Frontex pour une protection plus efficace des frontières extérieures de l'Union européenne et de l'Espace Schengen.

Cette lettre a été discutée lors du Conseil Justice et Affaires intérieures du 25 octobre 2012 dans le cadre de la présentation par la Commission européenne du troisième rapport de suivi de la libération du régime de visas concernant les pays des Balkans occidentaux conformément à la déclaration de la Commission du 8 novembre 2010. Dans son rapport, la Commission a présenté les actions mises en œuvre dans le cadre du mécanisme de suivi de la libéralisation du régime des visas, évalué les progrès réalisés dans les pays des Balkans occidentaux concernés après la dernière évaluation de décembre 2011, et défini les prochaines étapes et les mesures concrètes à prendre.

En parallèle à la discussion sur l'introduction d'une clause de sauvegarde, le Gouvernement s'est engagé à œuvrer pour une amélioration des conditions de vie des personnes dans leur pays d'origine, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à l'emploi pour les minorités. Un groupe de travail a été créé à cet effet.

Afin de mettre la Direction de l'Immigration en mesure de traiter le nombre important de demandes de protection internationale dans des délais raisonnables, l'effectif de la Direction de l'Immigration a été encore renforcé en 2012 par 5 agents de la carrière supérieure et un agent de la carrière moyenne à durée déterminée. Le renforcement des capacités du Service des réfugiés est cofinancé partiellement par le Fonds européen pour réfugiés. Afin de former le plus vite que possible le personnel supplémentaire recruté, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a demandé le soutien du Bureau européen de soutien en matière d'asile (EASO – European Asylum Support Office). Ce soutien fut formalisé par la signature d'un accord avec l'EASO, représenté par Dr. Robert Visser, Directeur exécutif de l'agence, en date du 26 janvier 2012. Les formations étaient dispensées dans les semaines qui suivaient la signature par deux formateurs de l'agence, sur base de l'« European Asylum Curriculum » (EAC). Elles portaient sur les techniques d'entretien et la méthodologie en matière de décisions d'asile.

Grâce au renforcement du personnel, le Service des réfugiés de la Direction de l'Immigration a été en mesure de prendre en 2012 un total de 2172 décisions en matière de protection internationale, par rapport à 1389 décisions en 2011. Il convient également de soulever que 954 personnes ont renoncé à leur demande en cours de la procédure.

56 personnes ont bénéficié en 2012 du statut de réfugié (par rapport à 41 personnes en 2011) et 7 personnes ont bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire (par rapport à 6 personnes en 2011).

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin II, le Luxembourg a transféré 169 personnes vers d'autres Etats membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin) (par rapport à 170 personnes en 2011), dont 78 personnes vers la Belgique, 26 vers l'Allemagne et 14 vers l'Italie. 53 personnes ont été transférées vers le Luxembourg (par rapport à 42 personnes en 2011), dont 20 personnes provenant de la Suisse et 13 personnes de l'Allemagne.

Sur le plan législatif, il convient de mentionner que le projet de loi déposé le 30 novembre 2012 (voir partie précédente) prévoit des modifications de la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection en portant

transposition en droit national de la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection.

Cette directive est une „refonte" de la directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts, dite „directive qualification". La „refonte" vise à clarifier le régime de protection mis en place et à harmoniser les critères de qualification, objectif qui n'a pas été réalisé par la directive 2004/83/CE. Les modifications législatives prévues par le projet de loi se limitent aux dispositions qui constituent une modification de fond par rapport à la directive 2004/83/CE.

Ainsi, les modifications prévues par le projet de loi portent notamment sur l'élargissement de la définition de la notion de « membre de famille. » Le projet de loi apporte également des clarifications sur la notion de « protection » et de « fuite interne » dans le pays d'origine. En matière de durée de validité du titre de séjour accordé aux bénéficiaires du statut conféré par la protection subsidiaire, le projet de loi va au-delà des dispositions de la directive en l'alignant à la durée de validité du titre de séjour accordé aux bénéficiaires du statut de réfugié.

- ***Demandeurs de protection internationale arrivés en 2012***

Nombre de personnes ayant demandé une protection internationale de 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	50	44	39	50	116	223
Février	30	26	24	53	149	133
Mars	21	29	31	56	238	205
Avril	37	45	37	45	147	195
Mai	18	21	23	47	135	265
Juin	42	33	41	47	114	181
Juillet	31	40	46	44	159	236
Août	48	55	47	52	221	137
Septembre	45	70	61	91	312	125
Octobre	48	35	34	98	225	167
Novembre	22	38	58	107	177	120
Décembre	34	27	64	101	177	69
Total	**426**	**463**	**505**	**791**	**2170**	**2056**

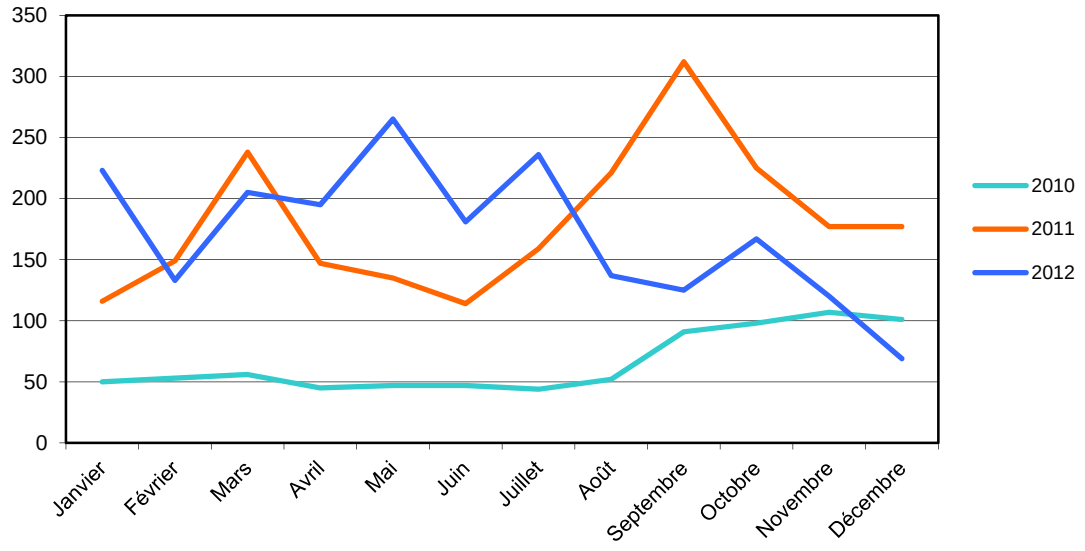

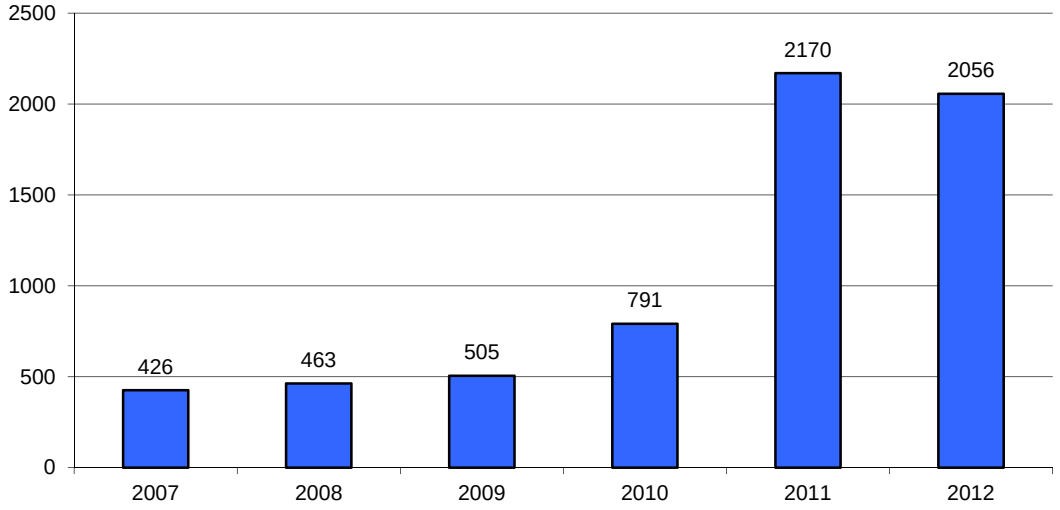

Pays d'origine ou de provenance des personnes ayant demandé une protection internationale

	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes
1	Serbie	357	17,36 %
2	Albanie	302	14,69 %
3	Monténégro	298	14,49 %
4	Bosnie-Herzégovine	286	13,91 %
5	Kosovo	232	11,28 %

6	ARYM	168	8,17 %
7	Tunisie	46	2,24 %
8	Algérie	33	1,61 %
9	Iraq	31	1,51 %
10	Iran	30	1,46 %
	Autres	273	13,28 %
	Total	**2056**	**100 %**

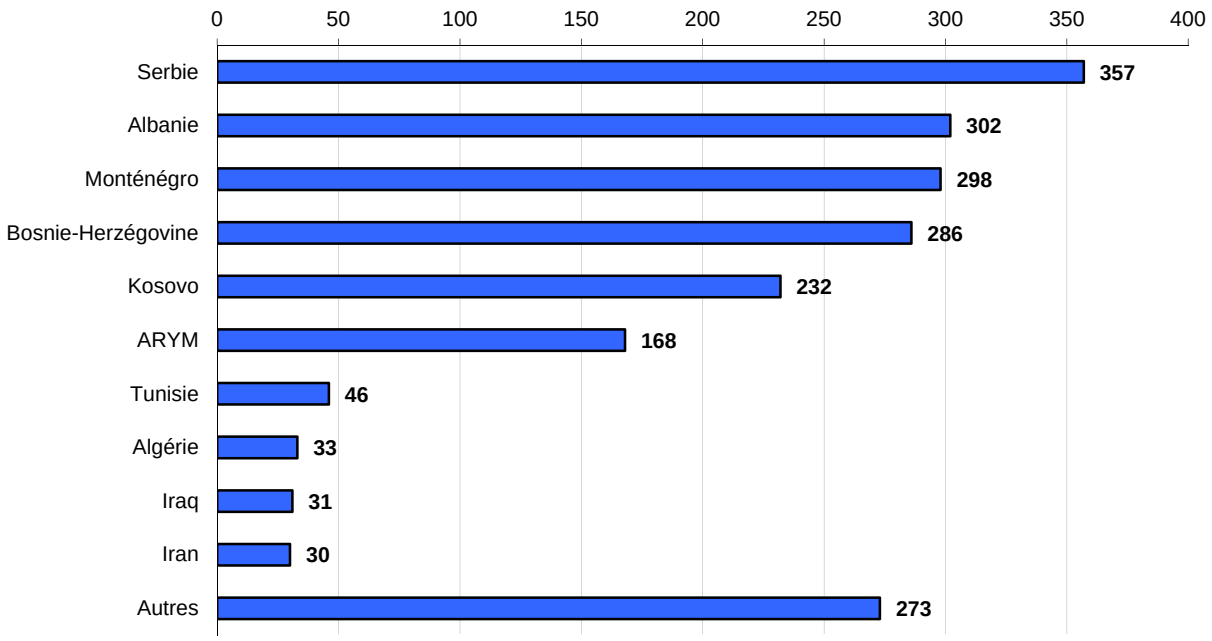

- ***Décisions prises en matière de protection internationale en 2012***

Nombre de personnes ayant obtenu une décision dans le cadre de leur demande de protection internationale de 2009 à 2012

Année	2009	2010	2011	2012
Total des décisions prises	579	570	1389	2172

Personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

Pays d'origine	Personnes

Iraq	17
Iran	14
Grèce*	6
Serbie	5
Kosovo	4
Syrie	2
Afghanistan	1
Arménie	1
Bhoutan	1
Biélorussie	1
Guinée-Conakry	1
Liban	1
Russie	1
Somalie	1
TOTAL	**56**

** les personnes originaires de la Grèce sont de nationalité iraquienne*

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	3
Burkina Faso	1
Grèce*	1
Somalie	1
Togo	1
TOTAL	**7**

** la personne originaire de la Grèce est de nationalité iraquienne*

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée

Pays d'origine	Personnes
Serbie	253
Kosovo	239
ARYM	106
Monténégro	59
Bosnie-Herzégovine	48
Albanie	45
Iraq	16
Algérie	12

Grèce*	8
Somalie	5
Afghanistan	4
Iran	4
Kirghizistan	4
Tunisie	3
Cameroun	2
Côte d'Ivoire	2
Israël	2
Togo	2
Biélorussie	1
Ethiopie	1
Gambie	1
Liban	1
Libéria	1
Libye	1
Mauritanie	1
Turquie	1
Zimbabwe	1
TOTAL	**823**

** les personnes originaires de la Grèce sont de nationalité iraquienne*

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée et dont la demande a été traitée dans le cadre d'une procédure accélérée

Pays d'origine	Personnes
Serbie	332
Monténégro	230
Bosnie-Herzégovine	183
ARYM	143
Albanie	115
Kosovo	37
Algérie	6
Erythrée	1
Gambie	1
Indéterminé (Palestine)	1
Israël	1
Tunisie	1
Zimbabwe	1
TOTAL	**1052**

Personnes pour lesquelles le Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
ARYM	39
Serbie	31
Kosovo	17
Albanie	12
Iraq	10
Algérie	8
Bosnie-Herzégovine	7
Russie	7
Tunisie	7
Azerbaïdjan	5
Syrie	5
Iran	4
Libye	4
Afghanistan	3
Biélorussie	3
Nigéria	3
Cameroun	2
Erythrée	2
Guinée-Conakry	2
Indéterminé (Palestine)	2
Kirghizistan	2
Somalie	2
Arménie	1
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Gambie	1
Guinée-Bissau	1
Israël	1
Maroc	1
Niger	1
Soudan	1
Turquie	1
Ukraine	1
TOTAL	**188**

Personnes exclues de la procédure

Pays d'origine	Personnes
Syrie	2
Israël	1
TOTAL	**3**

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays d'origine	Personnes
Somalie	5
Albanie	2
Algérie	2
Kosovo	2
Azerbaïdjan	1
Bosnie-Herzégovine	1
Cameroun	1
Tunisie	1
Zimbabwe	1
TOTAL	**16**

Personnes dont la demande de protection internationale multiple a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
ARYM	9
Iran	6
Kosovo	3
Bosnie-Herzégovine	2
Albanie	1
Cameroun	1
Niger	1
Russie	1
Serbie	1
Togo	1
TOTAL	**26**

Personnes originaires d'un Etat membre de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Algérie*	1
Roumanie	1
TOTAL	**2**

** la personne originaire de l'Algérie est de nationalité italienne*

Personnes à qui la protection internationale a été révoquée

Pays d'origine	Personnes
Iran	1
TOTAL	**1**

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Serbie	411
ARYM	226
Albanie	153
Bosnie-Herzégovine	59
Monténégro	53
Kosovo	21
Algérie	5
Biélorussie	5
Iraq	4
Russie	4
Géorgie	2
Turquie	2
Etats-Unis d'Amérique	1
Iran	1
Israël	1
Jordanie	1
Kirghizistan	1
Maroc	1
Tunisie	1
Ukraine	1
Yémen	1
TOTAL	**954**

- ***Transferts effectués en 2012 dans le cadre du règlement « Dublin »***

Personnes transférées vers un autre Etat membre

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Belgique		9	5	7	3	2	20	1	8	23			**78**
Allemagne		1	7	3		1	3	1	2	1	1	6	**26**
Italie	3			1	2	1	3	1	1	1		1	**14**

France	3	1	1	3			1		1				**10**
Grèce							10*						**10**
Espagne	1						3	1		1			**6**
Suède		2	2	1					1				**6**
Suisse						2	1				1		**4**
Pays-Bas						1		2					**3**
Autriche			1	1									**2**
Norvège		2											**2**
Bulgarie	1												**1**
Hongrie							1						**1**
Irlande				1									**1**
Lettonie					1								**1**
Malte						1							**1**
Portugal							1						**1**
République tchèque									1				**1**
Slovaquie						1							**1**
Total	**8**	**15**	**16**	**17**	**6**	**9**	**43**	**6**	**14**	**26**	**2**	**7**	**169**

** Personnes de nationalité albanaise titulaires d'un titre de séjour en cours de validité délivré par la Grèce*

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Suisse					1	1	12		3	1	1	1	**20**
Allemagne						9				3	1		**13**
Belgique				1		1	2	1				1	**6**
France												5	**5**
Suède							1				3		**4**
Danemark				1					1				**2**
Norvège	1												**1**
Pays-Bas									1				**1**
République tchèque					1								**1**
Total	**1**	**0**	**0**	**2**	**2**	**11**	**15**	**1**	**5**	**4**	**5**	**7**	**53**

8.3 Retours

- ***Evolution en matière de retours***

En matière de retours, il convient de noter la hausse très importante du nombre de personnes ayant opté pour un retour volontaire (1.563 personnes en 2012, par rapport à 524 personnes en 2011). Cette évolution est liée à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale en provenance des pays des Balkans occidentaux qui ne sont pas soumis à l'obligation de visa. Ainsi, la très grande majorité des personnes ayant opté pour un retour volontaire (1.453) étaient des demandeurs de protection internationale en provenance des pays précités. Beaucoup de ces personnes ont quitté le Luxembourg sans même attendre la fin de leur procédure d'asile.

Rappelons que les personnes en provenance d'un pays des Balkans occidentaux non soumis à l'obligation de visa n'ont pas accès au programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration mis en place par la Direction de l'Immigration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) depuis quelques années. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour par bus dans leur pays d'origine et la prise en charge des frais afférents par la Direction de l'Immigration.

94 personnes ont quitté le Luxembourg dans le cadre du programme d'aide au retour et à l'assistance à la réintégration avec l'OIM (par rapport à 99 personnes en 2011). La majorité des retours ont eu lieu vers le Kosovo (58 personnes). Le programme a bénéficié en 2012, tout comme en 2011 déjà, d'un cofinancement européen dans le cadre du Fonds européen pour le retour.

68 des personnes ayant quitté le Luxembourg volontairement ont quitté le Luxembourg dans le cadre d'un retour non-assisté (à leurs propres frais).

142 personnes ont été éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé (avec escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination), ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2011 (58 personnes). 109 des personnes retournées par retour forcés provenaient d'un pays des Balkans occidentaux bénéficiant d'une libéralisation du régime de visas (par rapport à 15 en 2011). Alors que la majorité des personnes sont rapatriées par des vols commerciaux, 33 personnes ont été retournées dans le cadre de vols sécurisés conjoints avec d'autres Etats. Ces vols étaient organisés par l'agence Frontex et étaient à destination du Nigéria (2 personnes, 1 vol) et de la Serbie (31 personnes, 2 vols). 8 personnes ont été rapatriées dans le cadre d'un vol charter national à destination du Kosovo. Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou vols charters nationaux bénéficient d'un soutien par le Fonds européen pour le retour.

Dans le but de mieux organiser les retours, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour conclure des accords de réadmission avec des pays tiers. Ainsi, par la loi du 16 mai 2012, le Luxembourg a ratifié l'accord entre les Etats du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) et le Kosovo en matière de reprise et de réadmission de personnes en séjour irrégulière ainsi que le protocole d'application y relatif. La loi du 26 décembre 2012 porte approbation du protocole d'application relatif à la mise en œuvre de l'accord de réadmission entre la Communauté européenne et la Fédération de Russie. En date du 3 octobre 2012, un projet de

loi a été déposé à la Chambre des Députés qui porte sur l'approbation de l'accord de réadmission avec le Monténégro.

- ***Personnes retournées en 2012***

Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

	pays	retours volontaires		total	dont retours non-assistés	dont assist. OIM	pays de retour	retours forcés		total	dont Frontex	grand total
		hommes	femmes					hommes	femmes			
Amérique	Brésil	4	6	10		4		0	2	2	0	12
	Colombie	0	0	0		0		1	0	1	0	1
	USA	1	0	1		1		0	0	0	0	1
Total	**Amérique**	**5**	**6**	**11**		**5**		**1**	**2**	**3**	**0**	**14**
Afrique	Algérie	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Cameroun	0	0	0		0		1	0	1	0	1
	Cap Vert	1	1	2		1		0	1	1	0	3
	Guinée (Conakry)	1	0	1		1		3	0	3	0	4
	Kenya	0	0	0		0		1	0	1	0	1
	Maroc	1	0	1		1		1	0	1	0	2
	Nigéria	0	0	0		0		3	0	3	2	3
	Sénégal	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Soudan	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Togo	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Tunisie	0	0	0		0		0	1	1	0	1
Total	**Afrique**	**7**	**1**	**8**		**7**		**9**	**2**	**11**	**2**	**19**
Australie		0	0	0		0		0	0	0	**0**	0
Total	**Australie**	**0**	**0**	**0**		**0**		**0**	**0**	**0**	0	**0**
Asie	Chine	1	1	2		2		0	0	0	0	2
	Népal	1	0	1		1		0	0	0	0	1
Total	**Asie**	**2**	**1**	**3**		**3**		**0**	**0**	**0**	**0**	**3**
Moyen orient	Iraq	6	0	6		6		0	0	0	0	6
	Iran	1	1	2		1		0	0	0	0	2
	Jordanie	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Kazakhstan	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Kirghizstan	1	0	1		1		0	0	0	0	1
Total	**Moyen Orient**	**10**	**1**	**11**		**10**		**0**	**0**	**0**	**0**	**11**
Reste Europe	Biélorussie	5	0	5		4		1	0	1	0	6
	Géorgie	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Moldavie	1	0	1		1		0	0	0	0	1
	Russie	2	1	3		3		1	0	1	0	4
	Turquie	3	0	3		2		0	0	0	0	3
	Ukraine	0	0	0		0		2	0	2	0	2
Total	**Reste Europe**	**12**	**1**	**13**		**11**		**4**	**0**	**4**	**0**	**17**
Balkans	Albanie	100	88	188	47	0		10	3	13	0	201
	Bosnie-H.	43	28	71	0	0		0	1	1	0	72

	Croatie	0	0	0	0	0		2	0	2	0	2
	Kosovo	32	32	64	0	57		10	5	15	0	79
	ARYM	169	141	310	10	0		5	10	15	0	325
	Monténégro	86	66	152	5	0		13	13	26	0	178
	Serbie	387	345	732	6	1	Kosovo	26	26	52	31	784
Total	**Balkans**	**817**	**700**	**1517**	**68**	**58**		**66**	**58**	**124**	**31**	**1641**
Total	**retours**	**853**	**710**	**1563**	**68**	**94**		**80**	**62**	**142**	**33**	**1705**

9. Les Moyens

9.1 Organisation du MAE

Le Ministère des Affaires étrangères se compose d'un Secrétariat général et de huit Directions à Luxembourg, ainsi que de 37 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. La coordination est assurée par le Secrétaire général. A cette fin, des réunions régulières des Directeurs (REDIR) et des Directeurs adjoints (REDA) ont lieu.

9.2 Réseau diplomatique

Le Ministère des Affaires étrangères est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 37 missions diplomatiques et consulaires, dont 28 Ambassades bilatérales, 5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales, 3 Consulats généraux et 1 Bureau de la coopération.

Le Luxembourg est accrédité auprès de 72 pays par des Ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci à partir des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une Ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde.

La représentation extérieure du Luxembourg	
Mission diplomatique ou consulaire	***co-accréditation***
28 Ambassades bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	
	Union Africaine
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	
	Chypre
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	
	Indonésie
	Laos
	Malaisie
	Singapour
	Vietnam Myanmar
Berlin (RFA)	
Berne (Suisse) - avec accréditation	
	Liechtenstein
Bruxelles (Belgique)	
	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	
	Finlande
	Norvège
	Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	
	Mali
Hanoi (Vietnam)	
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	
	l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)

Union Africaine
Ethiopie
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation
Cap Vert
Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation
Irlande
Islande
Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation
Andorre
Managua (Nicaragua)
Moscou (Russie) – avec accréditation
Belarus
Kazakhstan
New Delhi (Inde)
Ouagadougou (Burkina Faso)
Paris (France) - avec accréditation
OCDE
UNESCO
Monaco
Pékin (Chine) - avec accréditation
Mongolie
Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation
Estonie
Ukraine
Praia (Cap Vert)
Rome (Italie) – avec accréditation
Malte
Saint-Marin
Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
Programme Alimentaire Mondial (PAM)
Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Tokyo (Japon) – avec accréditation
République de Corée
Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation
Lettonie
Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
Slovaquie
Slovénie
ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)
Washington (Etats-Unis) – avec accréditation

Canada	
Mexique	
Nicaragua	
El Salvador	
5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales	
RPUE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles	
RPOTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles	
RP Genève: Représentation permanente auprès de	
l'Office des Nations-Unies	
l'OMC et des organisations internationales	
Consulat général	
RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à **New York**	
RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg – avec accréditation	
Roumanie	
Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office	
New York	
San Francisco	
Shanghai	
1 Bureau de la coopération	
Kosovo	
12 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :	
Bosnie-Herzégovine	
Brésil	
Bulgarie	
Burkina Faso	
Croatie	
Emirats arabes unis	
Hongrie	
Mali	
Monténégro	
Saint-Siège	
Sénégal	
Serbie	
Résumé chiffré	
Missions	**37**
Accréditations bilatérales	**72**
Accréditations multilatérales	**16**

En complément à son réseau d'Ambassades, Consulats généraux, Bureaux de la coopération et Représentations permanentes, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Asselborn, a nommé des Consuls honoraires à travers le monde entier. Actuellement ce réseau comporte 140 Consuls honoraires, qui se répartissent géographiquement comme suit :

Consuls honoraires	
Europe	77
Amérique du nord	23
Amérique du sud	13
Asie	14
Afrique (y compris Maghreb/Mashrek)	7
Moyen-Orient et Proche Orient	5
Australie	1
Total	140

A l'instar des années précédentes le Luxembourg se donne pour mission d'étendre son réseau consulaire de part le monde, ce qui lui permet à la fois de défendre au mieux ses intérêts à l'étranger et d'assurer un soutien consulaire aux ressortissants luxembourgeois en détresse.

En 2012 certains Consulats honoraires sont restés vacants (Potsdam, Togo, Genk, Mumbai, Funchal) ou sont en procédure de renouvellement (p.ex Oslo, Trondheim, Anvers, Nantes, Dijon, Toulouse, Edinburgh, Dublin et Bucarest).

Le Ministère a lancé, fin 2012, la procédure d'établissement et de nomination de nouveaux Consulats honoraires à Wroclaw et à Poznan en Pologne, ainsi qu'à Samara en Russie.

9.3 Personnel du Ministère des Affaires étrangères

Le MAE compte 282 agents à Luxembourg (corps diplomatique : 34 ; carrière supérieure : 21 ; carrières moyenne et inférieure : 62 ; militaires : 2 ; employés : 151 et ouvriers : 12). En dehors de la Direction de la Défense et de celle de l'Immigration (124 agents), le MAE réunit 158 agents à Luxembourg. Il convient d'y ajouter les agents détachés à l'étranger (69 membres du corps diplomatique et 18 rédacteurs), ainsi que le personnel local dans les ambassades, représentations permanentes et consulats du Luxembourg (225 personnes en 2012, essentiellement personnel administratif et technique).

Les 8 Directions, le Secrétariat Général du Ministère des Affaires étrangères ainsi que les missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger réunissent donc 594 (282+69+18+225) agents en activité, se répartissant dans les carrières suivantes:

Carrière diplomatique

103 agents de la carrière diplomatique, dont 69 sont en poste à l'étranger. Un agent a été réintégré en surnombre à la fin de son congé spécial.

10 agents de la carrière diplomatique bénéficient actuellement de congés sans traitement et de congés spéciaux.

Administration gouvernementale

Le Ministère des Affaires étrangères compte 101 agents de l'administration gouvernementale de la carrière supérieure (21) ainsi que les agents des carrières moyennes (41) et inférieures (21) et les rédacteurs détachés (18).

Employés et ouvriers

Le Ministère compte 135 employés et 12 ouvriers.

Personnel local dans les missions à l'étranger

Les ambassades, représentations permanentes et consulats luxembourgeois ont employé 225 personnes en 2012 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg). Il s'agit essentiellement de personnel administratif et technique.

En raison de deux départs (retraite et détachement auprès d'un autre ministère), le Ministère a recruté en 2012 deux nouveaux attachés de légation pour le corps diplomatique. Un agent a été assermenté dans le corps diplomatique après avoir accompli son stage.

Stagiaires

L'interaction entre le monde académique et le secteur privé reste un des moyens pour faciliter l'arrivée sur le marché de l'emploi des étudiants. L'accomplissement de stages dans des sociétés privées ou auprès d'administrations publiques représente une des facettes de cette interaction. En conséquence, le nombre d'étudiants s'adressant au Ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2012, le Ministère des Affaires étrangères a reçu 110 demandes de stage, dont 51 ont obtenu une suite favorable. La grande majorité des demandes visait un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg, pour une durée de un à deux mois. Il convient de rappeler que les stages ne donnent pas lieu à une rémunération.

Répartition des postes selon le sexe au sein du Corps diplomatique et au MAE

Conformément à la proposition de la Ministre de l'Egalité des Chances, le Ministère des Affaires étrangères a établi une ventilation par sexe des statistiques du corps diplomatique:

Postes	Total	F	%	M	%
Corps diplomatique	**103**	**30**	***29,13***	**73**	*70,87*
Engagements au CD depuis 2002	**43**	**12**	***27,91***	**31**	*72,09*
Engagements au CD depuis 1992	**74**	**26**	***35,14***	**48**	*64,86*
Fonctions dirigeantes	**18**	**7**	***38,89***	**11**	*61,11*

Ambassadeurs	34	6	*17,65*	28	*82,35*

Travailleurs handicapés

En 2012, le MAE a pu compter sur 6 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

9.4 Formation

Comme au cours des années antérieures, le MAE a mené un programme interne de formation adapté aux besoins du service diplomatique l'année passée. Des briefings réguliers ont été fournies par des fonctionnaires et agents du Ministère des Affaires étrangères et par d'autres ministères (Etat, Economie, Finances) et d'agences de promotion ainsi que par la Chambre de Commerce afin de sensibiliser les agents du Ministères appelés à assumer des fonctions diplomatiques à l'étranger aux différents intérêts du Luxembourg à l'étranger. Dans le cadre de ce programme de formation, des visites de formation ont aussi été effectuées.
Les formations suivantes ont été organisées en interne lors de l'année 2012 au Ministère des Affaires étrangères:

Les activités de la Direction de l'Immigration, 20 avril 2012
La nouvelle gouvernance économique européenne, 8 mai 2012
La Cour de Justice de l'UE, 11 juin 2012
La Politique étrangère d'un petit Grand-Duché, du Zollverein à la globalisation, 26 juin 2012
Logistique: l'un des secteurs clés de la politique de diversification économique du gouvernement, 2 octobre 2012
From cleantech to medtech: leveraging Luxembourg's strengths to develop new sectors, 4 décembre 2012
Séance d'information à la Chambre de Commerce, 14 décembre 2012

Par ailleurs, les diplomates luxembourgeois ont effectué des visites de formation suivantes :

Visite de la Caserne militaire à Diekirch, 3 mai 2012
Visite du Centre de documentation et de recherche de l'enrôlement forcé, 6 novembre 2012

9.5 Situation financière

9.5.1 Le budget

Le budget, voté par la Chambre des Députés pour l'ensemble des directions du Ministère des Affaires étrangères, y compris la Direction de la Coopération au Développement, la Direction de l'Immigration et la Direction de la Défense, s'est élevé à 427.979.190 Euros en 2012.

Il faut cependant noter que seulement 59.163.410 Euros relèvent directement de la compétence du Ministre des Affaires étrangères. Ces crédits sont gérés par la Direction des Finances du Ministère des Affaires étrangères.

Les crédits ont augmenté de 2,97% par rapport à l'année 2011 et furent répartis comme suit:

- Dépenses générales : 4.633.007 Euros (une baisse de 14,13% par rapport à 2011);

- Missions luxembourgeoises à l'étranger : 40.389.201 Euros (une hausse de 6,58% par rapport à 2011);

- Contributions à des organismes internationaux : 11.470.702 Euros (une baisse de 0,21% par rapport à 2011);

- Relations économiques internationales : 2.670.500 Euro (une hausse de 0,01% par rapport à 2011).

Il ressort de ce qui précède que le Ministère des Affaires étrangères continue à réduire ses dépenses de fonctionnement, conformément aux objectifs d'économie décidés par le Gouvernement, d'où une baisse conséquente au niveau des dépenses générales. La hausse des dépenses pour les missions diplomatiques à l'étranger est la conséquence, d'une part, d'une extension du réseau diplomatique avec une augmentation du nombre d'agents détachés et, d'autre part, des hausses contractuelles des salaires du personnel local à l'étranger. Les dépenses de fonctionnement ordinaires des missions diplomatiques, quant à elles, sont restées stables ou ont même légèrement diminué entre 2011 et 2012.

Les Directions de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration gèrent leur propre budget sous l'autorité de leurs ministres de tutelle. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2012:

Immigration : 6.049.296 Euros.
Direction de la Défense : 26.780.784 Euros ;
Défense nationale : 75.893.216 Euros ;
Coopération au Développement: 260.192.484 Euros.

9.5.2 Les recettes consulaires

Le Ministère des Affaires étrangères génère également des recettes moyennant l'établissement de passeport et titres de voyages, la délivrance de légalisations, ainsi que par la délivrance de visas et autorisations de séjour. La plus grande partie des recettes de visas est générée dans les missions diplomatiques et consulaires dans les pays tiers. Le total des recettes en 2012 s'est élevé à 2,062 m€, ce qui est une augmentation de presque un quart par rapport à l'année précédente.

9.6 Bâtiments

Les services du **Ministère des Affaires étrangères** occupent actuellement **6 bâtiments** situés au centre ville. Le Ministre des affaires étrangères, le Secrétariat général et la Direction politique sont installés dans l'Hôtel St Maximin situé sur la place Clairefontaine. La Direction des relations économiques internationales, la Direction du protocole, la Direction des Affaires juridiques et culturelles et la Direction de la défense sont abrités dans un immeuble sis rue de l'Ancien Athénée. La Direction du budget occupe un appartement dans la rue du Palais de Justice. La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire occupe l'immeuble St Augustin situé dans la rue de la Congrégation. En ce qui concerne la Direction de l'immigration, elle occupe un immeuble situé avenue Monterey. Finalement, le Bureau des passeports et visas est installé dans un immeuble situé boulevard Roosevelt.

Le projet d'installer le Ministère des Affaires étrangères dans l'ancien immeuble du Palais de Justice située dans la vielle ville de Luxembourg a sensiblement progressé durant l'année 2012, le but étant de réunir la majorité des départements du Ministère dans un seul immeuble afin de réaliser ainsi des économies d'échelle, de promouvoir la communication et coordination interne et d'améliorer l'efficacité du travail.

Au courant de l'année 2012, les besoins du Ministère ont été davantage précisés en étroite coopération avec le Fonds de rénovation de la vieille ville et le coordinateur général du chantier. Le projet a pour objectif de créer un lieu de travail répondant aux exigences modernes du travail de bureau tout en préservant le patrimoine architectural

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles ou appartements abritant des missions diplomatiques ou consulaires. Il loue 20 propriétés pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La dernière propriété louée est la chancellerie de l'Ambassade du Luxembourg en Ethiopie et auprès de l'Union africaine à Addis Abeba, dont la mise en place avait commencé fin 2011. Cette dernière se trouve dans un bâtiment séparé, mais dans l'enceinte de la Délégation de l'Union européenne en Ethiopie. Il s'agit d'une première expérience de colocation entre une ambassade d'un Etat membre et une délégation de l'Union Européenne. La petite équipe luxembourgeoise (un ambassadeur non-résident, une diplomate et un agent de la coopération) ont déménagé dans les nouveaux locaux dès le 28 janvier. Le mémoire d'entente avec le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) portant sur cette colocation a été signé le 22 mai 2012 et, officiellement, la location a débuté le 1er juin 2012.

Le Ministère des Affaires étrangères a également décidé en 2012 de relocaliser son ambassade à New Dehli. En effet, depuis plus de dix ans, la chancellerie et la résidence de notre ambassade en Inde sont installées dans un bâtiment qui comporte deux tares majeures. D'abord, il est situé très loin du centre administratif et d'affaires de New Delhi et la loi indienne n'autorise pas l'utilisation du bâtiment en tant que chancellerie. En d'autres termes, il nous fut impossible d'y assurer un service consulaire et l'octroi de visas. Or ces derniers sont le corollaire indispensable au renforcement de nos relations économiques, commerciales et politiques avec l'Inde. Le nouvelle location, effective à partir du 1er avril 2012, se trouve en plein centre de New Delhi et permet non seulement de réaliser toutes les activités diplomatiques et consulaires qui incombent à une ambassade, mais également de regrouper la chancellerie et la résidence dans un même bâtiment.

Le recours à des locations se fait essentiellement dans des pays où l'acquisition d'une propriété immobilière est interdite par le pays hôte, comme en Chine ou en Russie. Plus récemment, le Ministère des Affaires étrangères a eu recours à des locations (Abou Dhabi, Ankara, Addis Abeba), alors que les mesures d'économie décidées par le Gouvernement ne permettent pas, en ce moment, l'acquisition de nouvelles propriétés immobilières.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics et de la Direction des Finances du Ministère des Affaires étrangères. En 2012, des travaux substantiels d'entretien et de rénovation ont eu lieu à La Haye (chancellerie), à New York (chancellerie) et à Lisbonne (résidence et chancellerie). A Bruxelles, le deuxième étage de la Maison du Luxembourg a été rénové et aménagé en surface de bureau pour pouvoir

accueillir, à partir de septembre 2013, les renforts en personnel nécessaires en vue de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, que le Luxembourg assumera durant le deuxième semestre de 2015. La planification en vue d'une rénovation complète de la résidence à Washington a également commencé en 2012. Les travaux proprement dits auront lieu au cours de l'exercice 2013. Des travaux importants de rénovation se sont enfin poursuivis tout au long de l'année à l'Ambassade du Luxembourg à Moscou par l'entremise des autorités russes. Ce chantier a été particulièrement difficile à gérer. Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont eu lieu dans une bonne douzaine d'ambassades au cours de 2012.

9.7 Les technologies de l'information

Le **site internet** du Ministère des Affaires étrangères a été systématiquement alimenté en 2012 d'informations utiles pour le public, tels que des avis de voyage, des informations générales sur les missions du Luxembourg à l'étranger, ou bien sur l'obtention de passeports et visas. Ainsi les rubriques sur les visas, l'immigration et les passeports ont été restructurés afin de mieux répondre aux besoins du public et de rendre le contenu plus accessible.

Dans le domaine de la **gestion interne des documents**, le Ministère des Affaires étrangères a poursuivi de manière assidue la mise en place du nouveau système de gestion électronique de documents de l'Etat luxembourgeois, la « SIDOC ». Le système a pu être lancé dans les Directions des affaires politiques et des relations économiques internationales, et les travaux se sont poursuivis intensément dans les autres Directions du Ministère. Les agents ont commencé des formations ciblées afin de les familiariser avec le nouveau système dans le but d'assurer que la SIDOC soit systématiquement utilisée par tous les collaborateurs du MAE pour gérer, classer et rechercher des documents. Dans une deuxième phase, le système sera introduit à travers le réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois à l'étranger de manière à ce que le Ministère et les missions à l'étranger se servent d'un système unique et efficace de gestion électronique de documents.

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau informatique mondial du Ministère des Affaires étrangères et de ses 37 missions diplomatiques et consulaires, le **service informatique** du Ministère a consacré une grande partie de ses ressources à la maintenance, la gestion, l'administration et la mise à jour de l'infrastructure informatique (matériel et logiciel).

Le Ministère des Affaires étrangères fait partie du mise en place par le Gouvernement luxembourgeois en 2011, et dont le but est de mettre ***Cyber security board*** en œuvre la stratégie globale en matière de cybersécurité. Vu la sensibilité des informations gérées par le service diplomatique luxembourgeois, le Ministère des Affaires étrangères accorde une importance toute particulière à ces travaux et y apporte son plein soutien.

10. Annexe

10.1 Relevé des visites au Luxembourg en 2012

Janvier 2012	
16.01.2012	Visite de travail de Monsieur Peter HEESEN, *Président fédéral du Deutscher Beamtenbund*
19.01.2012	Visite de travail de Monsieur Elio DI RUPO, Premier ministre du Royaume de Belgique
19.01.2012	Semaine culturelle tunisienne - Dîner offert par Monsieur le Ministre Jean ASSELBORN
Février 2012	
01.02.2012	Visite de travail de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Défense du Royaume de Belgique
08.02.2012	Visite de travail de Madame Annegret KRAMP-KARRENBAUER, Ministre-Présidente de Sarre
09.02.2012	Visite de travail de Monsieur ZHANG Zhijun, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine
13.02.20.12	Visite de travail de Monsieur Olivier DE SCHUTTER, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation
15.02.2012	Visite de travail de Monsieur Jean ARTHUIS, Ancien Ministre, Sénateur de la Mayenne, Chargé de Mission auprès du Premier Ministre français sur l'avenir de la Zone Euro
15.02.-16.02.2012	Visite officielle de S.E. Madame Miroslava NEMCOVA, Présidente de la Chambre des Députés de la République tchèque
16.02.2012	Visite de travail de Madame Carol BELLAMY Présidente du Partenariat mondial pour l'Education

Mars 2012	
07.03.2012	Visite de travail de Monsieur Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil Européen
07.03.-08.03.2012	Visite de travail de Monsieur Thomas HAMMARBERG, Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe
08.03.2012	Visite de travail de Monsieur Kenneth CLARKE, Secrétaire d'Etat britannique à la Justice
12.03.2012	Visite de travail de Monsieur José BADIA, Ministre des Affaires Étrangères de Monaco
15.03.2012	Visite de travail de Monsieur Volker BOUFFIER, Ministre-Président de Hesse
20.03-22.03.2012	Visite d'Etat de la Reine des Pays-Bas
20.03.2012	Visite de travail de Monsieur Maxime VERHAGEN, Vice-Premier ministre, Ministre de l'Economie, de l'Agriculture et de l'Innovation dans le cadre de la Visite d'Etat de S.M. la Reine des Pays-Bas
22.03.2012	Visite de travail de Monsieur Carlos MOEDAS, Secrétaire d'Etat adjoint du Premier ministre et de Monsieur Miguel MORAIS LEITÃO, Secrétaire d'Etat adjoint du Ministre des Affaires européennes du Portugal
22.03.-23.03	Visite de travail de Monsieur Matthias Erich RÖSSLER, Président du Landtag de Saxe

28.03.2012	Séminaire Conseil de Sécurité des Nations unies Représentation Permanente de l'ONU à New York
	Avril 2012
10.04.2012	Visite de travail de Monsieur Rustam MINNIKHANOV, Président de la République du Tatarstan
15.04 – 17.04.2012	Réunion des Chefs de mission du Grand-Duché de Luxembourg
16.04 - 17.04.2012	Visite officielle de Monsieur BAN Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies
17.04 – 18.04.2012	Visite de travail de Madame Preneet KAUR, Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures de la République d'Inde
23.04.-25.04.2012	Visite d'Etat en République fédérale d'Allemagne
25.04.2012	Visite de travail de Monsieur José Maria PEREIRA NEVES Premier ministre de la République du Cap Vert
	Mai 2012
02. 03.05.2012	Visite officielle de Monsieur Karim MASSIMOV, Premier ministre de la République du Kazakhstan

10.05.2012	Visite de travail Monsieur Nikola POPOSKI, Ministre des Affaires étrangères de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine
09.05.-13.05.2012	Séminaire Conseil de Sécurité des Nations unies Représentation Permanente de l'ONU à New York
15.05.2012	Visite de travail de Madame Erato KOZAKOU-MARCOULLIS, Ministre des Affaires étrangères de Chypre
22.05. – 23.05.2012	Visite officielle de Monsieur Wu BANGGUO, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine
	Juin 2012
21.06.2012	Visite de travail de Monsieur Össur SKHARPHEDINSSON Ministre des Affaires étrangères d'Islande
23.06.2012	Fête Nationale
24.06.2012	International Peace Institute Réunion de travail sur le Moyen-Orient et Dîner à Senningen
25.06.2012	Visite de travail de Monsieur Eamon GILMORE, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la République d'Irlande
26.06.2012	Visite de travail de Monsieur Pham Binh MINH, Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam

Juillet 2012	
12.07.2012	Visite de travail de Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, dans le cadre de la 6ième Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le
14.07. – 18.07.2012	Séminaire Conseil de Sécurité des Nations unies Représentation Permanente de l'ONU à New York
17.07.2012	Visite de travail de Monsieur Michael LINK, Ministre adjoint chargé des Affaires européennes de la République fédérale Allemagne
20.07.2012	Visite de travail de Monsieur Durga Prasad BHATTARAI, *Foreign Secretary* du Népal
Septembre 2012	
5.9. – 6.9.2012	Visite de travail de Madame Annette SCHAVAN, Ministre fédérale allemande pour l'Enseignement et la Recherche
08.09.2012	Visite de travail de Monsieur HUI Liangyu, Vice-Premier ministre de la République Populaire de Chine
10.09.2012	Visite de travail de Monsieur Janez JANSA, Premier ministre de la République de Slovénie
17.09.2012	Visite de travail de Monsieur Michel SIDIBE, Directeur exécutif d'ONUSIDA, et de Monsieur António GUTERRES, Haut-Commissaire aux Réfugiés, dans le cadre des Assises de la Coopération

17.09.-18-09-2012	Visite de travail de Madame Christine BEERLI, Vice-Présidente du CICR, dans le cadre des Assises de la Coopération
	Octobre 2012
04.10.-06.10.2012	Visite des Consuls honoraires du Luxembourg en Amérique centrale (Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama)
05.10.-06.10.2012	Visite au Luxembourg des Consuls honoraires du Luxembourg en Allemagne, Autriche, Hongrie, Liechtenstein, Pays-Bas, Suisse et Slovaquie
06.10.-07.12.2012	*Visite privée de Monsieur Heinz FISCHER,* *Président de la République d'Autriche et de Madame Margit Fischer*
07.10.2012	Commémoration nationale
10.10.2012	Visite de travail de Monsieur Sang-Hyun SONG, Président de la Cour pénale internationale
11.10.2012	Déjeuner offert par Monsieur le Ministre Asselborn aux Ambassadeurs et chefs de mission arabes accrédités à Luxembourg
14.10.-15.10.2012	Visite de travail de Monsieur Sergueï LAVROV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
15.10.2012	Visite de travail de Monsieur Grigol VASHADZE, Ministre des Affaires étrangères de Géorgie

18.10.2012	Visite de travail de Monsieur Jorge BORGES, Ministre des Relations extérieures de la République du Cap-Vert, dans le cadre de la 13e Commission de Partenariat Luxembourg – Cap-Vert
20.10.2012	Mariage de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la Comtesse Stéphanie de Lannoy
	Novembre 2012
07.11.20121	Visite de travail de Monsieur Frans TIMMERMANS, Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas
14.11.2012	Visite de travail de Monsieur Amadou KANE, Ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, dans le cadre de la 9e Commission de Partenariat Luxembourg – Sénégal
19 et 20.11.2012	Visite de travail de Monsieur Azat BEKTUROV, Vice-Ministre des Transports et des Communications du Kazakhstan
21 et 22.11 2012	Visite de travail de Monsieur Kanayo F. NWANZE, Président du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
21.11.2012	Visite de travail de Monsieur Karl-Heinz LAMBERTZ, Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique
22 et 23.11.2012	Visite de travail de Madame Roser SUÑE, Ministre de l'Éducation et de la Jeunesse d'Andorre
25 et 26. 11. 2012	Visite de travail de Monsieur Emmanuel Jean Didier BIYE, Ministre délégué en charge de l'aviation civile du Gabon signature accord aérien

27 et 28.11.2012	Visite officielle de Monsieur Peter MAURER, Président du Comité international de la Croix-Rouge
29 et 30.11.2012	Visite officielle de Monsieur Nebojsa STEFANOVIC, Président du Parlement de la République de Serbie
	Décembre 2012
04.12.2012	Visite de travail de Monsieur Mohamed BAZOUM, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur, dans le cadre de la 7e Commission de Partenariat Luxembourg – Niger
10.12.2012	Visite de travail du Dr Margaret CHAN Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé
14 au 18.12.2012	Visite de travail de Monsieur José CESÁRIO Secrétaire d'État aux Communautés portugaises
18.12.2012	Visite de travail de Madame Eveline WIDMER-SCHLUMPF, Présidente et ministre des Finances de la Confédération suisse
20.12.2012	Visite de travail de Monsieur Dmitry ROGOZINE, Vice-Premier ministre de la Fédération de Russie
20.12.2012	Visite de travail de Monsieur Youssef AMRANI, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc